HISTOIRE
DE LA RIVALITÉ
DE LA FRANCE
ET
DE L'ANGLETERRE.

Par M. GAILLARD, *de l'Académie Françoise, & de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres.*

TOME SECOND.

A PARIS,
Chez SAILLANT & NYON, rue Saint Jean de Beauvais.

M. DCC. LXXI.
Avec Approbation & Privilege du Roi.

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/histoiredelariv02gail

HISTOIRE
DE LA RIVALITÉ DE LA FRANCE ET DE L'ANGLETERRE.

SUITE DU CHAPITRE VI.

Encore Henri II. en Angleterre. Et Louis le Jeune en France.

Depuis l'an 1170 jusqu'à l'an 1180.

HENRI II. n'avoit pas tardé à se reprocher son emportement; il avoit senti avec terreur quelle force certains mots pouvoient avoir dans

la bouche des rois; il avoit frémi ſur-tout en ne voyant plus paroître à ſa cour les quatre chevaliers, & leur départ l'avoit déterminé à commander qu'on arrêtât l'archevêque à quelque prix que ce pût être. C'étoit bien moins pour attenter à ſa liberté que pour lui ſauver la vie. La diligence des aſſaſſins prévint l'exécution de cet ordre. Lorſque Henri apprit le funeſte ſervice qu'on lui avoit rendu, il fut ſaiſi du même déſeſpoir que Louis le Jeune avoit éprouvé après l'incendie de Vitry. Il s'enferma pendant trois jours ſans vouloir prendre ni conſolation ni nourriture; il ſentit toute l'horreur de ſa ſituation: il en fut accablé. Il ſe repréſenta la fureur du pape, l'indignation du clergé, les intrigues des moines, le ſoulevement des peuples. On n'alloit plus voir en lui que le perſécuteur & le bourreau des ſaints. Son nom alloit être placé parmi ceux des Nérons, des Deces, des Dioclétiens.

Déja on n'entendoit parler que des miracles qui s'opéroient au tombeau de l'archevêque. On avoit dû s'y attendre. Les événemens précédens, le lieu du meurtre, le moment, les perſonnes, toutes les circonſtances ſembloient avoir été choiſies pour donner à la mort de l'archevêque tout l'éclat du plus glorieux martyre. De fauſſes apparences s'élevoient même contre le roi. Il ſembloit que ſa réconciliation avec l'archevêque n'eût été qu'un ſtratagême pour attirer ce prélat dans le piege & le conduire à la mort.

Henri ſentit ſur-tout quel parti Louis le Jeune, ſon rival, pourroit tirer contre lui des conjonctures, en s'annonçant pour vengeur de S. Thomas. Henri l'avoit récemment irrité par des prétentions exorbitantes; il avoit réclamé une partie du Berry, comme dépendante du comté de Poitou, & en conſéquence il avoit eſſayé de ſurprendre Bourges; mais prévenu par la diligence des

Matth. Paris, p. 87.

François, il avoit abandonné son projet, non ses prétentions, & s'étoit contenté de faire une trêve. Louis crut que le pape alloit s'unir à lui pour venger la mort de Becket. Le pape se contenta de canoniser cet archevêque, & d'excommunier vaguement ses assassins, leurs fauteurs & instigateurs, sans nommer le roi. La cause de cette indulgence est que Henri II. avoit suspendu la colere d'Alexandre III. en lui demandant la permission de conquérir l'Irlande, & en lui promettant d'y établir le denier de S. Pierre. Ce fut le trait le plus brillant de la politique de Henri, & jamais entreprise ne fut ni formée plus à propos, ni plus heureusement exécutée. En même tems que Henri désarmoit le pape & le clergé, il occupoit les esprits, il les détournoit de l'objet qu'il avoit intérêt de faire perdre de vue, il ajoutoit à ses états, il augmentoit sa propre réputation. Louis & ses autres ennemis n'osoient le traverser dans une entreprise que le pape favori-

soit, & par-là ils perdoient le tems d'employer utilement le prétexte de la vengeance de Becket. Peut-être même par ces raisons, Henri regarda-t-il comme un inconvénient la trop grande facilité qu'il eut à conquérir l'Irlande.

Il avoit déja projetté cette conquête dès le commencement de son regne. Le pape Adrien qui siégeoit alors, Anglois de nation, également zélé pour la gloire de sa patrie & pour celle du saint Siege, avoit donné cette île à Henri II. en vertu du droit que les papes avoient alors sur l'univers; il n'avoit mis que deux conditions à sa libéralité: la propagation de la foi, clause de style, & l'établissement du denier de S. Pierre. Des affaires plus pressantes engagerent le roi d'Angleterre à différer l'exécution de cette entreprise. Il sembloit qu'il l'eût réservée pour le moment où il l'exécuta, tant ce moment étoit bien choisi!

M. Paris, p. 67. Girald. Cambr. Rymer. Spelman, Concil. T. 2. p. 51.

L'Irlande, qui vraisemblablement

étoit une colonie de l'Angleterre, comme l'Angleterre en étoit une de la Gaule, n'avoit point été conquise par les Romains, & par conséquent avoit été moins civilisée. Les Norvégiens & les Danois, qui entretenoient ou qui portoient la barbarie dans les autres contrées de l'Europe, parurent en tirer les Irlandois, qui se trouverent encore plus barbares qu'eux. Le peu de villes qui existoient en Irlande au tems de l'irruption de Henri II. avoient été bâties par les pirates du Nord. Les Irlandois proprement dits vivoient dans les bois & les marais avec leurs troupeaux, ne connoissant ni les arts, ni même l'agriculture. Les historiens Irlandois ne conviennent point de cette barbarie dont leurs ancêtres sont accusés par les auteurs Anglois; mais barbares ou non, ces peuples, plus sages que les nations polies, s'en tenoient aux bornes que la nature leur avoit prescrites, n'attaquoient pas leurs voisins, & ne

leur fourniſſoient aucun ſujet légitime de les attaquer. Il falloit pourtant des prétextes contre eux; on en prit. Suivant un ancien uſage introduit par les Anglo-Saxons, qui l'avoient apporté de la Germanie, on faiſoit trafic de la jeuneſſe Angloiſe; leurs parens même les vendoient à des marchands qui les alloient revendre en diverſes contrées. Ce fut la rencontre que fit S. Grégoire le Grand de quelques-uns de ces jeunes eſclaves Anglois, expoſés en vente dans le marché de Rome, qui lui donna la premiere idée de convertir l'Angleterre. Qui ſont ces beaux enfans? demanda-t-il. — Ce ſont *des Angles*. — Ce ſont plutôt *des Anges*, & il faut qu'ils le deviennent par la grace de Dieu & les lumieres de la foi. De quelle contrée ſont-ils? — *Du Deiry* (1). — *Deiry*, c'eſt *de irâ*, Dieu veut les dérober lui-même à

(1) Contrée du Northumberland.

sa colere. Comment se nomme leur
Bede, L. 2. cap. 1. roi? — *Ælla.*—*Ælla*, c'est *Alleluia:* ils chanteront alleluïa, & nous aussi, & les anges aussi. Convertissons cette nation. Il est difficile de dire si S. Grégoire attachoit en effet quelque idée de préfage à ces froides allusions, qui étoient bien du goût du tems, ainsi que les préfages. On vouloit alors que tout se fît par une espece de divination. Au reste cet usage de vendre la jeunesse Britannique continua jusques sous les Normands. Les Irlandois, comme autrefois les Romains, & comme tant d'autres nations, avoient acheté quelques-uns de ces esclaves; ce fut là le motif qu'on allégua pour les réduire eux-mêmes en servitude. De plus, comme on ne les connoissoit gueres, on supposa qu'ils n'étoient pas Chrétiens, & c'étoit alors une raison pour les subjuguer. Le Christianisme leur avoit cependant été prêché depuis long-tems par des missionnaires Anglois. Ils avoient des

évêques & une hiérarchie reconnue, mais peu de relations avec Rome. En un mot, on voulut les subjuguer, & ils en fournirent les moyens par leurs divisions.

Il étoient partagés en un certain nombre de petites souverainetés, qui se réunissoient quelquefois sous un chef, & tout le gouvernement de cette île ressembloit assez à celui des Bretons avant la conquête des Romains, ou à celui des Saxons du tems de l'heptarchie. Un de ces petits souverains enleva la femme d'un autre petit souverain. L'époux outragé se vengea en dépouillant le ravisseur de ses états ; celui-ci alla implorer la protection de Henri II. auquel il offrit l'hommage de son royaume, si Henri le lui faisoit recouvrer. Henri se contenta d'envoyer d'abord quelques aventuriers sonder le terrein & préparer les voies. Leurs succès furent si prompts & si faciles, que Henri II. se hâta de passer lui-même en Irlande, de peur qu'ils n'en ache-

vaſſent la conquête ſans lui. Il parut, & tout fut ſoumis. Il mit en liberté quelques eſclaves Anglois, & ce fut le plus grand éclat qu'eut ſon expédition. Il ſe tint à Armagh un concile national, où les évêques Irlandois furent plus particulierement aſſujettis au pape. Bientôt après, il s'en tint un autre à Cashel, où préſida l'évêque de Liſmore en qualité de légat, & où l'on établit une parfaite conformité entre les égliſes d'Angleterre & d'Irlande (1).

(1) Le fameux Malachie, archevêque d'Armagh, le premier des ſaints d'Irlande canoniſé par le pape avec toutes les ſolemnités qui ont depuis paſſé en uſage, étoit mort environ vingt-quatre ans avant la conquête de l'Irlande par Henri II. C'eſt à S. Malachie que l'ignorance attribua long-tems cette prophétie ſur tous les papes à venir, qu'on ſait avoir été faite après coup dans un conclave de 1590. S. Malachie avoit quitté long-tems avant ſa mort, ſon archevêché d'Armagh & l'Irlande, ſans quoi il y a beaucoup d'apparence qu'il n'eût point été canoniſé. Il étoit venu trouver le pape Eugene

La conquête de l'Angleterre faite par Guillaume le Bâtard, & celle de l'Irlande par Henri II. supposoient des progrès dans la marine. Ce fut la puissance Angloise qui, par la nécessité de passer sans cesse du Continent dans les îles, ou des îles dans le Continent, donna aux nations de l'Europe l'exemple de cultiver cet art; elle y força sur-tout la France sa rivale, qui sans cela n'eût pu lui résister. Nous verrons dans la suite les efforts respectifs que l'émulation & la nécessité firent faire à ces deux nations, du côté de la mer. Vers le tems dont il s'agit, l'Angleterre ébaucha peut-être une découverte, qui étoit réservée à un autre tems & à une autre nation. D'illustres aventuriers du pays de Galles équipperent un certain nombre de vaisseaux, & s'écartant considérablement à l'ouest

III. à Clairvaux, où il mourut en 1148, entre les bras de S. Bernard, qui a écrit sa vie.

des îles Britanniques, aborderent, ſelon leur intention, à des terres inconnues, dont, à leur retour en Angleterre, ils firent un rapport ſi avantageux, que beaucoup d'autres aventuriers ſe joignirent à eux. Il ſe fit un ſecond embarquement de dix vaiſſeaux; mais on n'en entendit plus parler, non plus que du foible établiſſement formé dans ce pays par les premiers aventuriers. Lorſque dans la ſuite l'Amérique fut découverte, on préſuma, d'après la route qu'avoient tenue ces navigateurs Anglois, que ce pouvoit être le pays qu'ils avoient découvert. C'eût été une bien plus magnifique matiere aux libéralités du pape, & une bien plus digne expiation de la part du roi d'Angleterre pour le meurtre de l'archevêque de Cantorberi.

Cependant deux légats attendoient en Normandie le vainqueur rapide de l'Irlande pour le citer à leur tribunal ſur cette affaire de l'aſſaſſinat de Becket, qui n'étoit point encore

terminée, mais qui depuis la conquête de l'Irlande, ne pouvoit plus avoir qu'une heureuse issue. Il fallut pourtant que Henri achetât par bien des humiliations & des sacrifices le pardon du crime qu'il n'avoit pas commis. Il jura (& cela étoit vrai) qu'il n'avoit eu aucune part à la mort de Becket, & qu'il avoit été pénétré de douleur quand il l'avoit apprise. Il consentit de payer aux Templiers une somme suffisante pour entretenir pendant un an trois cens chevaliers, qui seroient employés à la défense de la Terre-Sainte. Il promit de prendre lui-même la croix, si le pape l'exigeoit absolument, & d'aller servir en personne contre les Infideles, soit dans la Palestine, soit en tout autre endroit où le pape croiroit avoir besoin de son secours. Il fallut sur-tout qu'il s'engageât à ne jamais traverser les appellations à la cour de Rome, au moins en matiere ecclésiastique. Les constitutions de Clarendon furent abandonnées, de

M. Paris, p. 88. Hoveden, p. 529. Brompton, p. 1071.

maniere cependant à pouvoir être repriſes ; car on les indiquoit d'une maniere vague, & on n'exigeoit point pour leur révocation le conſentement des états. Les partiſans de Becket furent rétablis dans tous leurs droits. L'autorité royale perdit quelques-uns des ſiens pour avoir été ſervie par un crime. Moyennant ces conditions, que le jeune Henri jura de remplir, ainſi que ſon pere, les légats voulurent bien permettre que le plus puiſſant monarque de la Chrétienté reçût d'eux l'abſolution à genoux. Ils lui firent grace de la diſcipline & de quelques autres cérémonies humiliantes ; mais Henri II. ne voulut pas profiter de cette indulgence, & étant paſſé en Angleterre quelques années après, ſon premier ſoin fut de ſe rendre à Cantorberi pour y ſubir toute la rigueur de la pénitence publique. Il traverſa la ville, pieds nuds, depuis l'Egliſe de S. Dunſtan, juſqu'à celle du Chriſt, ſe ſoumit à recevoir la diſ-

cipline de la main des moines, les arma chacun d'un fouet, & se découvrit les épaules lui-même. Il passa un jour & une nuit dans le jeûne & dans la priere auprès du tombeau de Becket, fit au monastere un don de cinquante livres par an pour l'entretien d'un luminaire perpétuel devant ce même tombeau. On remarqua, comme un signe de la réconciliation du saint avec le roi, que le lendemain de cette satisfaction faite à la cendre de Becket, le roi reçut la nouvelle d'une grande victoire remportée par ses troupes sur quelqu'un des ennemis dont nous allons le voir environné tout le reste de sa vie. La crainte de tant d'ennemis étrangers & domestiques, le desir de mettre le peuple dans ses intérêts, avoient autant contribué sans doute que le repentir, à l'humiliation volontaire de Henri II.

Pierre de Blois s'est plu à décrire dans ses lettres la pénitence de ce monarque. Il disoit aux légats : *mon*

corps eſt entre vos mains : faites-en tout ce qu'il vous plaira ; paroles qui, ſelon Pierre de Blois, tiroient les larmes des yeux de tous les aſſiſtans : elles pourroient aujourd'hui en faire verſer de pitié. « Un roi, dit le P. » d'Orléans, doit tellement humilier » ſa majeſté devant Dieu, qu'il ne » l'aviliſſe pas devant les hommes ». Mot excellent & digne d'un ſage.

Le P. d'Orléans. Révolut. d'Angl.

Un prince plus habile que Louis VII. eût ſans doute tiré quelque parti des orages où Henri II. venoit d'être expoſé, Louis n'en tira aucun. Nous applaudirions à ſon inaction, au lieu de la blâmer, ſi elle avoit été le fruit de la modération & de la juſtice ; mais elle n'étoit que l'effet d'une déférence aveugle pour le ſaint Siege. Louis n'avoit oſé traverſer Henri dans la conquête d'un royaume que le pape lui avoit donné : il n'avoit oſé troubler un prince pénitent que le pape daignoit recevoir en grace ; mais il conſervoit le deſir & le deſſein de lui nuire. Dominé par les

principes & les uſages de ſon ſiecle, il ne ſavoit pas s'élever au-deſſus de cette politique étroite & funeſte, qui profite des embarras de ſes voiſins pour ſe procurer un petit avantage paſſager, ſource de haines & de diſgraces pour l'avenir. La princeſſe Marguerite ſa fille, femme du jeune Henri, n'étoit pas encore couronnée, parce que le meurtre de l'archevêque de Cantorberi avoit ſuivi de trop près ſon retour en Angleterre. Louis vouloit ſaiſir ce prétexte de renouveller la guerre. Les légats le déſarmerent, & Henri le ſatisfit. Marguerite fut couronnée : elle vint avec ſon mari à la cour de ſon pere, qui l'aimoit tendrement, & qui les demandoit tous deux avec inſtance. Voyage fatal pour Henri II. On le verra dans la ſuite.

Qui n'auroit regardé comme heureux le mariage de Henri II. avec Eléonore d'Aquitaine ? Ils s'étoient preſque choiſis l'un l'autre, avantage ſi rare parmi les princes ; & quant

aux avantages politiques, Eléonore avoit porté en dot au plus puissant roi de l'Europe un tiers de la France. Cinq fils & trois filles, fruits de cette union, sembloient en attester le bonheur; elle fut pourtant troublée par de violens orages. Cette Eléonore dont la conduite avoit forcé Louis le Jeune à l'éclat d'une séparation, Eléonore, « la personne du » monde, dit le P. d'Orléans, à qui » il convenoit le moins d'être ja» louse d'un mari, » eut le malheur de l'être avec excès. Elle ne put pardonner à Henri quelques infidélités : elle le persécuta dans ses maîtresses & par ses fils. Rosemonde de Clifford captiva long-tems Henri, qui ne voulut jamais la sacrifier à Eléonore, mais qui ne la déroba qu'avec peine à ses violences. On raconte même (mais cette histoire paroît trop fabuleuse) que pendant l'expédition d'Irlande, Henri cacha Rosemonde dans un labirinthe à Wodestoke, que la reine s'enga-

gea dans ce labirinthe, s'y égara, y passa la nuit, mais que le lendemain elle parvint jusqu'à sa rivale, & l'empoisonna. Non moins ambitieuse que jalouse, ou peut-être jalouse uniquement parce qu'elle étoit ambitieuse, Eléonore étoit indignée de ce que Henri lui refusoit l'administration des états qu'elle avoit apportés en mariage. Henri qui ne la croyoit pas faite pour le gouvernement, ne vouloit pas plus livrer un peuple à ses caprices qu'une femme à sa jalousie. Eléonore poussa si loin les effets de son ressentiment, qu'elle força le roi à des coups d'autorité, source de malheur pour l'un & pour l'autre.

Hoveden. Brompton.

Quant aux fils de Henri, tous semblerent nés pour le haïr & pour le tourmenter; ils ne respecterent ni sa gloire, ni sa vieillesse, ni sa tendresse. Il les combla de bienfaits, ils attenterent à sa vie; & l'histoire nous force d'avouer que Louis VII. fut leur complice, sinon dans leur

parricide, au moins dans leurs révoltes.

Puiſque nuire à ſes voiſins, eſt ce qui s'appelle la politique, Louis VII. eut raiſon, aux yeux des Machiavelliſtes, d'outrager ainſi la nature, & d'armer les fils contre le pere; car le plus grand tort qu'on puiſſe faire à une nation, c'eſt de lui ôter ſes mœurs; mais la nation qui corrompt ainſi ſes voiſins, eſt déja corrompue elle-même.

Des cinq fils de Henri, l'aîné, nommé Guillaume, étoit mort jeune. Henri devenu l'aîné, étoit inveſti des provinces patrimoniales de ſon pere dans le Continent, & couronné roi d'Angleterre; Richard avoit les provinces de ſa mere; Geoffroi avoit la Bretagne, tant de ſon chef que du chef de ſa femme; Jean, le dernier de tous, n'avoit point de partage: ce qui lui fit donner le nom de *Jean ſans terre;* mais tous les autres n'avoient que des titres & des revenus, Henri s'étoit réſervé l'autorité.

Selon le traité de Montmirail où ces partages avoient été faits, Richard devoit épouſer Alix, fille de Louis VII. & Louis devoit lui remettre la ville de Bourges avec une partie du Berry, ſoit que les droits d'Eléonore ſur cette province euſſent été jugés légitimes, ſoit que les événemens de la guerre euſſent forcé Louis à ce ſacrifice; mais on ne ſe preſſoit point de part ni d'autre d'accomplir ces conventions. Louis ne rendoit point Bourges, Richard n'épouſoit point Alix. On a prétendu que Henri II. à qui cette princeſſe avoit été remiſe, & qui s'étoit chargé de ſon éducation, avoit conçu pour elle une inclination ſecrette, d'où naiſſoit l'obſtacle qui arrêta toujours ce mariage; d'autres ont cru plus ſimplement que Henri II. s'étant trouvé trop mal d'avoir un fils, gendre du roi de France, ne vouloit point doubler ces nœuds. En effet le ſéjour du jeune Henri à la cour de France, parut lui avoir donné les premieres

idées d'indépendance & de révolte. Il s'ennuya d'attendre la mort de son pere, & de n'être que simple titulaire de tant d'états. Il demanda nettement qu'on lui cédât ou l'Angleterre ou la Normandie ; sur le refus de son pere, il prit les armes, & implora le secours de la France, qu'il étoit bien sûr d'obtenir. Henri II. que les historiens n'appellent plus dès-lors que le *vieil Henri*, pour le distinguer de son fils & de lui-même, qui, après tant d'illustres fortunes, n'a plus que des malheurs à attendre, Henri II. fit en cette occasion à Louis un honneur qu'il ne méritoit pas, & qu'il n'accepta pas, celui de le prendre pour arbitre entre son fils & lui ; Louis se déclara ennemi. S'il est vrai qu'il ait répondu à Henri II. qu'en faisant couronner son fils, il avoit renoncé à tous ses droits sur la couronne d'Angleterre, il a fait une réponse bien absurde, puisque les rois d'Angleterre avoient pris des rois de France cet usage de faire couronner

Hoveden. Diceto. Brompton. Heming.

leurs fils aînés, uſage qui n'avoit jamais entraîné ni en France, ni en Angleterre, ni dans aucun autre pays, la dépoſſeſſion du roi régnant; mais de ce qu'on n'a pas dû dire ou faire une choſe, gardons-nous de conclure qu'on ne l'ait pas dite ou faite.

Lorſque Richard & Geoffroy virent que le roi de France appuyoit la demande & la révolte de leur frere aîné, ils formerent auſſi de pareilles demandes. Richard voulut être maître en Guyenne & en Poitou, Geoffroy en Bretagne. Leur mere les ſeconda en haine de Henri II. & de Roſemonde ou d'Alix. Tous les mécontens ſe joignirent à eux. On vit éclater tout-à-coup une eſpece de conjuration univerſelle, & & toutes les provinces Angloiſes du Continent furent en feu. Éléonore voulut aller trouver ſes fils en France : elle s'étoit déguiſée en homme pour s'échapper plus aiſément; elle fut reconnue, & le roi ſon mari crut devoir s'aſſurer d'elle. Il la retint plu-

ſieurs années en priſon. Cette ſévérité, peut-être néceſſaire, mais qui parut une ingratitude criminelle & ſcandaleuſe envers une reine à laquelle Henri avoit dû ſa grandeur en France, accrut ſans doute le nombre des rebelles. Henri voyant preſque tous ſes vaſſaux, ou ſoulevés ouvertement contre lui, ou diſpoſés à le trahir, imagina des reſſources nouvelles, qui apporterent un changement dans la maniere de faire la guerre. Il raſſembla tous les brigands que la licence des guerres précédentes avoit rendus incapables de tout autre métier que celui de combattre & de piller; il vint à bout de les accoutumer à un ſervice régulier, & par-là il ſe forma une puiſſance militaire, indépendante de la féodalité. C'eſt le premier exemple d'un uſage régulier des troupes mercénaires parmi les nations modernes. Etienne s'en étoit ſervi avant Henri; mais Etienne n'ayant pas ſu les diſcipliner, elles étoient devenues le fléau de l'Angleterre,

terre, comme elles l'étoient du reſte de l'Europe, & Henri, à ſon avénement, les avoit congédiées pour plaire au peuple. Il les reprit, quand il vit ſon peuple & ſes enfans ſe ſoulever contre lui. Ces troupes dont le ſervice n'étoit ni exigé par aucune loi, ni borné par aucun privilege, furent très-utiles à Henri, parce qu'il ſut les diſcipliner & les payer. C'étoient des aventuriers raſſemblés de différentes nations, François, Allemands, Flamands; on les nommoit communément *Brabançons* ou *Brabantins*, parce qu'apparemment la plûpart étoient du Brabant. Ils avoient encore d'autres noms, tels que *routiers*, *cottereaux*, c'eſt-à-dire voleurs infeſtant les routes & les côtes, &c. Le zele & le ſuccès avec leſquels ces troupes mercénaires ſervirent Henri II. ſont la condamnation du gouvernement féodal & la honte de ces vaſſaux infideles qui abandonnoient leur ſeigneur pour des princes dénaturés.

Chron. de S. Denis, T. 2. chap. 9.

Louis VII. étoit apparemment parvenu à se persuader que ces princes avoient raison de vouloir dépouiller leur pere ; car il assembla la noblesse & le clergé de son royaume, pour être les témoins & les dépositaires du serment qu'il fit (& qu'heureusement il viola) de ne poser les armes que quand il auroit chassé Henri II. du trône d'Angleterre, & qu'il y auroit placé son gendre. La noblesse fit le même serment, & le clergé le ratifia. Les princes, de leur côté, s'engagerent à détrôner Henri II. ou du moins à ne faire de paix avec lui que du consentement du roi & des barons de France. C'étoit une scandaleuse alliance que celle de ces fils impies, qui juroient de haïr toujours leur pere, & de ce roi dévot qui exigeoit d'eux un pareil serment. En même tems on se souleve en Guyenne, en Anjou, en Bretagne. Le comte de Flandre, qui avoit aussi pris le parti des rebelles, pénètre en Normandie du

côté de la Picardie ; le roi de France du côté du pays Chartrain. Le premier eſt chaſſé ou ſe retire, après avoir vu ſon frere tué d'un coup de fleche dans le comté d'Eu. Louis aſſiege Verneuil au Perche, & Henri marche au ſecours de cette place ; il arrive le jour même où les aſſiégés avoient promis de rendre la place, s'ils n'étoient ſecourus. Louis vouloit la prendre & ne vouloit pas livrer bataille ; il parla de paix, & on convint d'une ſuſpenſion d'armes, qui devoit commencer dès le moment, & d'une entrevue qui devoit avoir lieu le lendemain. Sur la foi de cette trêve & ſur l'eſpérance de la paix, Henri ſe retire pour ce jour-là du côté de Conches. Le lendemain, en s'avançant vers le lieu de l'entrevue, il apperçoit Verneuil embraſé. Les aſſiégés qui avoient remarqué, la veille, la retraite de Henri, déſeſpérant d'être ſecourus, s'étoient rendus, & Louis, mal corrigé de l'aventure de Vitry par ſon repentir

& par sa croisade, venoit de renouveller la même horreur à Verneuil, en y ajoutant la tache de l'infidélité. Les historiens François & Anglois s'accordent à rapporter & à condamner ce trait. Henri s'en vengea : il fondit sur Louis, qui, après cet acte de mauvaise foi, se retiroit avec toute la précipitation de la crainte. Henri tailla en pieces son arriere-garde, enleva ses bagages & ses munitions ; ensorte qu'il ne manqua aucune espece de honte à l'incendiaire de Vitry & de Verneuil. Henri resta le maître de la campagne, n'ayant rien à redouter de la noblesse Françoise dont le tems de service étoit expiré, au lieu que ses soldats étoient à lui en tout tems & en tout lieu, grand avantage de ces troupes mercénaires sur les armées féodales.

Un détachement de ces troupes, qu'il envoya en Bretagne, y battit aussi les conjurés, & prit Dol. Ces succès en Normandie & en Bretagne rétablirent le calme jusques dans les

autres provinces. Il y eut près de Giſors une conférence ſolemnelle entre les deux rois & les princes. Henri eſpéroit d'y terminer tous les différends; il y portoit les diſpoſitions les plus pacifiques. Il fit à ſes enfans des offres qui étoient bien plus d'un pere que d'un monarque. Il leur donnoit la moitié du revenu des provinces dont ils portoient le titre, & il alloit juſqu'à leur accorder des places de ſûreté; il ſe réſervoit ſeulement avec l'autre moitié des revenus, l'adminiſtration de la juſtice & tous les droits, mais auſſi toutes les charges de la royauté. Ceux qui gouvernoient les princes, les ſervirent aſſez mal pour les engager à refuſer de telles offres; & Louis, qui ne vouloit que diviſer la puiſſance Angloiſe pour l'affoiblir, approuva ce refus. La conférence devint orageuſe. Un des officiers qui accompagnoient & qui ſéduiſoient les princes, pouſſa l'inſolence juſqu'à vouloir tirer l'épée contre le

roi d'Angleterre. Il fallut se séparer.

La politique extérieure commençoit à s'étendre. Les princes & les états qui avoient les mêmes intérêts, ou s'uniſſoient par des traités, ou agiſſoient pour la cauſe commune par un accord tacite. Les Ecoſſois, de tout tems, & les Irlandois, depuis qu'ils avoient été ſoumis, étoient les ennemis naturels de l'Angleterre. C'étoit pour eux une belle occaſion d'agir contre elle que la révolte des princes & des vaſſaux, appuyée par le roi de France, & que les embarras qui retenoient Henri II. dans le Continent. Guillaume, roi d'Ecoſſe, fils & ſucceſſeur de ce Malcolm, que nous avons vu ſacrifier avec tant de généroſité ou de foibleſſe ſes droits ſur l'Angleterre à ceux de l'impératrice Mathilde, fit une irruption dans le nord de l'Angleterre, où ſes ſoldats s'amuſoient à mettre au bout de leurs piques, des enfans qu'ils arrachoient à la mamelle de leurs meres; & les Irlandois ayant

appris de leurs propres vainqueurs à s'armer & à combattre, uſerent de leurs connoiſſances nouvelles en faveur de la liberté. Pour appuyer ces mouvemens, le comte de Flandre équippa une nombreuſe flotte qu'il deſtinoit à une deſcente en Angleterre. En même tems les partiſans du jeune Henri exciterent dans cette île quelques mouvemens, aſſez conſidérables pour y rappeller le vieil Henri. Ce fut alors, qu'après avoir reçu la diſcipline au tombeau de S. Thomas de Cantorberi, il marcha plein de confiance contre le roi d'Ecoſſe qu'il ſurprit, battit, fit priſonnier, & qu'il obligea de lui rendre hommage, même pour le royaume d'Ecoſſe, titre que les rois d'Angleterre firent valoir dans la ſuite contre les Ecoſſois. Les troubles intérieurs de l'Angleterre furent appaiſés avec la même facilité. La flotte du comte de Flandre, miſe en mer trop tard, fut repouſſée par la tempête, ramenée aux ports d'où elle

étoit partie, & la nouvelle de la défaite du roi d'Ecoſſe & des ſuccès rapides de Henri II. l'empêcherent d'en repartir.

Le roi de France, le jeune Henri & le comte de Flandre tournerent tous leurs efforts du côté de la Normandie, où ils firent le ſiege de Rouen. Le roi d'Angleterre, qu'une activité ſupérieure à celle même de tous ſes prédéceſſeurs, portoit à tout moment du Continent dans ſon île, & de ſon île dans le Continent, accourut au ſecours de la place. Ici les écrivains Anglois reprochent à Louis le Jeune une nouvelle infidélité, mais les François ne conviennent pas que l'action de Louis mérite ce nom; ils n'y voient qu'un ſtratagême ordinaire à la guerre (où tout eſt violence & fourberie). On vouloit prévenir l'arrivée de Henri II. qui étoit deſcendu à Barfleur, & qui s'avançoit à grandes journées; cependant on n'étoit pas en état d'emporter la place de force: on employa

la ruſe que voici. La veille de ſaint Laurent, Louis VII. fit publier pour le lendemain dans ſon camp une ſuſpenſion d'hoſtilités. Les aſſiégés promptement inſtruits de cette publication, ſoit par leurs eſpions, ſoit par les cris des aſſiégeans, la crurent d'autant plus ſincere qu'elle s'accordoit avec la dévotion connue de Louis, & avec le beſoin de repos que les aſſiégeans devoient avoir, ainſi que les aſſiégés. Ces derniers s'y livrerent donc avec la plus grande ſécurité, ou paſſerent la journée en feſtins & en plaiſirs. Quelques-uns pouſſerent même la confiance, peut-être la bravade juſqu'à paſſer le pont pour aller s'exercer à des courſes & à des joûtes, preſque ſous les yeux de l'ennemi. Cependant quelques eccléſiaſtiques de Rouen eurent la curioſité de voir le camp François du haut d'une tour qui le dominoit; ils furent frappés du ſilence & de l'ordre qui régnoient dans tous les quartiers. Ce contraſte de la conduite des

Brompton. Hoveden, &c.

François & de celle des Anglois les surprit. Ils virent ensuite défiler de divers côtés du camp François des détachemens qui alloient à un rendez-vous général ; ils suivirent ces mouvemens, & bientôt ils apperçurent des échelles & des machines préparées pour un assaut. Ils sonnent l'allarme ; la garnison, les habitans, rentrent précipitamment dans la ville, courent aux armes & aux postes menacés; ils penserent arriver trop tard. Les François se voyant surpris, brusquent l'attaque, appliquent les échelles, & montent de tous côtés sur les remparts ; mais avant qu'ils eussent eu le tems de se former, les assiégés les attaquent, les renversent dans les fossés, & les François sont repoussés avec un grand carnage. Il seroit trop rigoureux de faire un crime à Louis VII. d'une ruse si commune. Il avoit voulu tromper l'ennemi en lui inspirant de la sécurité ; mais il n'avoit point traité avec lui. On étoit de part & d'autre dans

le cas de la défiance & de la vigilance ; les assiégés pouvoient faire une sortie, les assiégeans pouvoient livrer un assaut ; on n'avoit rien promis d'aucun côté.

Henri II. arriva, & fut reçu en triomphe dans la ville ; il fit ouvrir les portes & combler les retranchemens pour aller tous les jours de plein pied combattre les assiégeans. Il les fatigua tant par des sorties toujours heureuses & par l'enlevement de leurs convois, que bientôt il fallut qu'ils songeassent à lever le siege. Mais la retraite devant un ennemi si actif, pouvoit être difficile & dangereuse. Louis voulut en prévenir les périls par un nouveau stratagême que quelques auteurs Anglois ont encore taxé de perfidie, & qui a paru irréprochable aux François. Il eut recours à la négociation, il demanda une trêve, il proposa une entrevue ; tout fut accordé. Henri, comme nous l'avons déja observé,

entraîné par l'esprit féodal (1), se refusoit, autant que les conjonctures pouvoient le lui permettre, à toute affaire décisive contre son seigneur; d'ailleurs, en faisant toujours la guerre, il aima toujours la paix. La trêve fut donc jurée, & le jour & le lieu pris pour l'entrevue. Louis parut se mettre en marche pour s'y rendre; mais pendant la nuit il décampa furtivement à la faveur de la trêve, & rentra si précipitamment dans ses états, qu'on eut à peine le

(1) Nous avons parlé plus haut de ce respect que les vassaux les plus mutins conservoient pour leurs seigneurs au milieu de la révolte, & qui arrêtoit quelquefois les hostilités dans leur plus grande fureur. Ces contradictions se concilient aisément chez les hommes. En général les grands vassaux se révoltoient souvent, parce qu'ils étoient puissans & factieux, & quelquefois ils se soumettoient presque sans motif, par un attachement superstitieux aux maximes féodales.

tems, à la premiere nouvelle de ſon départ, de fondre ſur la queue de ſon arriere-garde, où l'on fit encore quelque carnage. Etoit-ce une infidélité que cette fuite préparée à l'ombre d'une négociation? Les loix de la guerre défendent-elles d'amuſer l'ennemi par des propoſitions d'accommodement pour ſe tirer d'un mauvais pas? Etoit-ce violer la trêve que de ſe retirer chez ſoi ſans commettre aucune hoſtilité? Non, ſans doute. Mais peut-être eût-il été plus conforme à l'eſprit chevaleresque de ce ſiecle, de ne tirer aucun avantage de la trêve, & ſûrement il eût été plus conforme à la parole donnée, ainſi qu'à l'eſprit de paix, de ſe rendre au lieu marqué pour la conférence.

Au reſte il y en eut une peu de tems après à Giſors, où la trêve fut confirmée, & où l'on convint de prendre du tems pour ménager entre tous les princes une paix ſolide, ainſi que pour donner à Richard,

alors occupé en Guyenne contre son pere, le loisir d'arriver. Le vieil Henri à qui la trêve laissoit le loisir de le réduire, le pousse de place en place, l'oblige à se soumettre, & l'amene aux conférences qui se tenoient aussi à Gisors. La paix y fut enfin conclue entre les deux rois. Le jeune Henri, après quelques inquiétudes, fondées sur l'atrocité de ses torts & sur les reproches de sa conscience, vint, comme ses freres, demander grace au monarque Anglois, dans lequel il retrouva le cœur d'un pere. Henri II. oublia tout, & ne se plut qu'à pardonner. « On ne le vit point, » dit un historien moderne, immoler » à la justice & à la vengeance des » hécatombes de vaincus; les échaf- » fauts ne furent point couverts du » sang des seigneurs, ni les gibets » chargés des corps des plébéïens » rebelles ». Henri ne vouloit être redouté que dans les combats. Aussi généreux qu'indulgent, il mit en liberté, sans exiger de rançon, plus

M. Smollett.

de neuf cens chevaliers qu'il avoit faits prisonniers ; il pardonna sans réserve à l'insolent qui s'étoit oublié jusqu'à tirer l'épée contre lui aux premieres conférences de Gisors, c'étoit le comte de Leicester. Il avoit été fait prisonnier ; le roi lui rendit la liberté, le rétablit dans tous ses biens. Tant de grandeur & de bonté ne put toucher les cœurs de ses fils, sur-tout celui de l'aîné. Une ambition sans vues & sans génie, à laquelle se joignoit un sentiment plus bas, étouffoit en lui toutes les tendresses du sang. On voit des peres jaloux de leurs fils : cette dépravation est dans la nature. Un pere que son fils surpasse, regrette la supériorité qu'il avoit sur lui ; c'est une perte réelle qu'il a faite. Il étoit réservé au jeune Henri d'être jaloux de la gloire de son pere, non pas comme Alexandre l'étoit de Philippe qu'il brûloit d'effacer, mais comme un cœur vil l'est du mérite qu'il ne peut égaler. Les flatteurs du prince irritoient cette

jalouſie pour le gouverner ; Louis le Jeune la partageoit, & vouloit en profiter. Le prince trouva bientôt la cour de ſon pere inſupportable, & ne ſongea qu'à s'en éloigner ; il étoit dévot : il prétexta le vœu d'un pélerinage à S. Jacques de Compoſtelle, & demanda la permiſſion de l'accomplir. « Mon fils, dit tendrement le vieil Henri, nous n'avons » été que trop ſéparés ; pourquoi » voulez-vous me quitter ? » Le prince inſiſta, le pere ſe rendit. Le jeune Henri étant à Porſtmouth à attendre les vents favorables, y vit arriver Richard ſon frere, qui venoit demander du ſecours au roi d'Angleterre contre quelques barons de Guyenne qui s'étoient révoltés. Le roi d'Angleterre, inſtruit par Richard de l'objet de cette arrivée imprévue, écrit au jeune Henri : « vous pouvez » faire un voyage plus utile que celui de S. Jacques, & prendre pour » me quitter, un prétexte plus honnête. Allez ſecourir votre frere ».

Le jeune Henri, qui n'avoit voulu en effet que s'éloigner de la cour, part avec Richard, à qui son pere avoit donné l'argent dont il avoit besoin pour cette guerre; mais Henri reste à Poitiers, & laisse Richard son frere en soutenir seul tout le poids; il affecte de rassembler autour de lui tous les mécontens, tous les ennemis de son pere. Adam de Cherchedun, son chancelier, placé auprès de lui par le roi d'Angleterre pour veiller sur sa conduite & pour en répondre, se croit obligé, & l'étoit en effet, d'écrire à Henri II. ce qui se passoit. Sa lettre est interceptée; le jeune Henri alloit le faire périr, s'il n'eût réclamé les privileges ecclésiastiques, encore respectés alors par ces dévots impies. Il se contenta de l'accabler d'outrages; il le fit mener en prison à Argenton, tout nud, les mains liées derriere le dos. En cet état on le fustigea dans tous les carrefours de Poitiers & des autres villes qui se trouverent sur sa route.

Hoveden. Bened. Abb.

Henri II. ayant appris ſon ſort, l'arracha de ſa priſon, & le fit tranſporter en Angleterre. Il voyoit l'orage ſe former de nouveau, & il prenoit des meſures pour le prévenir. Chaque jour étoit marqué par des réglemens utiles ou par des précautions prudentes.

Tandis que ſes enfans le rendoient le plus malheureux des peres, il étoit reconnu pour le plus juſte des rois. Les rois portoient leurs différends à ſon tribunal, honneur que quelques-uns de nos monarques eurent auſſi dans la ſuite, & qui eſt ſans doute le plus flatteur de tous les hommages. Alphonſe IX. roi de Caſtille, gendre de Henri II. & Sanchez, roi de Navarre, oncle d'Alphonſe, prirent Henri pour arbitre de quelques conteſtations qui s'étoient élevées entre eux ſur les limites de leurs royaumes. Il rendit ſa ſentence arbitrale, après le plus mûr examen; & non-ſeulement les parties s'y ſoumirent, mais elles l'en re-

mercierent ; c'eſt que les deux rois, en prenant Henri pour juge, avoient déja la juſtice dans le cœur, & cet arbitrage les honore tous trois.

Louis le Jeune ne tenoit pas la balance ſi égale entre Henri II. & ſes fils ; mais Henri lui-même ne ſe montroit pas ſi juſte envers Louis qu'envers les autres rois. On n'eſt jamais parfaitement juſte à l'égard d'un rival. Il reſtoit toujours à remplir de part & d'autre deux conditions des anciens traités, confirmées par les nouveaux ; l'une étoit le mariage de Richard, ſecond fils de Henri, avec Alix de France, fille de Louis le Jeune ; l'autre, la reſtitution que Louis devoit faire de Bourges & de quelques autres places. Les Anglois diſent que Louis ne vouloit pas faire la reſtitution, quand même Henri eût fait le mariage ; les François, que Henri ne vouloit pas faire le mariage, quand même Louis eût fait la reſtitution. Cependant le pape, par ſes légats, parvint à empêcher une

rupture formelle. Il engagea les deux rois dans une croisade qui n'eut point lieu, mais qui produisit toujours l'effet d'empêcher toute hostilité entre eux, parce que, selon les idées du tems, la fraternité qui naissoit des croisades étoit inviolable. C'étoit par ces principes factices & par ces chimériques devoirs qu'on faisoit quelquefois rentrer les hommes dans l'ordre de la nature. Grace à la croisade projettée, l'union entre Louis & Henri parut si solide, que Louis crut pouvoir, sur un sauf-conduit de son rival, passer en Angleterre, pour visiter, non pas le roi, mais le tombeau de S. Thomas de Cantorberi; c'étoit pour s'acquitter d'un vœu qu'il croyoit utile à la santé de Philippe son fils, alors dangereusement malade. Louis fit ses dévotions au tombeau du saint, & combla les moines de présens. A son retour, il trouva son fils guéri; mais il fut frappé lui-même d'une attaque d'apoplexie, des suites de laquelle il mourut

l'année ſuivante (le 18 Septembre 1180), après un regne de quarante-trois ans, pendant lequel la puiſſance des Anglois s'étoit trop augmentée en France. Prince de peu de vices & de peu de vertus, qui avoit le courage du cœur, alors commun, ſans celui de l'eſprit, toujours rare; d'ailleurs d'une dévotion plus propre au cloître qu'au trône. Sa jalouſie à l'égard de Henri II. fut juſte ſans être éclairée : elle fut active ſans rien produire. Il reconnoiſſoit la ſupériorité de ce rival & redoutoit ſa célérité. « Cet homme, diſoit-il, » *ſait voler & faire voler des armées* ». Louis eut des guerriers & des miniſtres; mais il ne les avoit pas choiſis: il les tenoit de ſon pere. Son regne eût pu être heureux, ſi Suger eût pu vivre plus long-tems; Suger eût vraiſemblablement toujours gouverné, non parce qu'il étoit homme d'état, mais parce qu'il étoit moine.

D'Orl. Révolut. d'Ang.

CHAPITRE VII.

Philippe Auguſte en France. Et encore Henri II. en Angleterre.

Depuis l'an 1180 juſqu'à l'an 1189.

LE reſte de la vie de Henri II. ne répond qu'aux premieres années du regne de Philippe II. dit *Auguſte*, c'eſt-à-dire à un tems qu'on peut conſidérer comme la minorité de ce prince. Le ſyſtême politique ne change point; la France eſt toujours l'aſyle & l'appui des princes Anglois, toujours révoltés contre leur pere. Henri, de ſon côté, tâche d'entretenir les troubles qu'il voit s'élever à la cour de France.

Philippe II. étoit neveu du comte de Champagne par Adélaïde ſa mere; il l'étoit du comte de Flandre par ſa femme Iſabelle de Haynault. Le comte de Champagne & le comte

de Flandre se disputoient le gouvernement du royaume. La reine-mere favorisoit le comte de Champagne son frere ; mais Louis VII. dont l'esprit gouvernoit encore, avoit laissé la régence au comte de Flandre, dont Philippe II. avoit épousé la niece. Il ne restoit à la reine-mere que la garde de la personne de son fils, & que le regret de s'être vainement opposée au mariage d'Isabelle de Haynault, niece du comte de Flandre, avec Philippe. Les intentions du feu roi firent triompher le parti du comte de Flandre, qui força la reine-mere de se retirer dans les terres du comte de Champagne son frere. C'étoit ouvrir le nouveau regne par un acte de violence éclatant. Adélaïde ainsi chassée implora la protection du roi d'Angleterre, qui crut avoir plus de droit de défendre une mere contre son fils, que Louis VII. n'en avoit eu de soulever des fils contre leur pere. Le jeune Philippe, dont la valeur annonçoit

déja les grandes deſtinées, marche, ſans s'étonner, contre ſa mere, contre ſes oncles (1), contre leur protecteur. Il écraſe en paſſant le comte de Sancerre, un des freres d'Adélaïde : il s'avance vers les frontieres de la Normandie ; Henri II. s'y trouve pour les défendre. Ici l'eſprit féodal produiſit encore ſon effet. Le vieil Henri ne voulut point combattre ſon jeune ſeigneur. On entama des négociations dont le fruit fut qu'on aſſura du moins à la reine-mere la jouiſſance paiſible des terres aſſignées pour ſon douaire.

Le jeune Henri, toujours inquiet, toujours impatient de régner, ſe retira encore à la cour de France avec ſa femme, & envoya ſommer ſon pere de lui abandonner entierement la Normandie. Sur le refus, qu'il étoit aiſé de prévoir, il menaça d'un voyage à la Terre-Sainte, perſuadé

(1) Adélaïde de Champagne avoit pluſieurs freres, qui tous prirent ſa défenſe.

que

que la tendreſſe d'un ſi bon pere s'alarmeroit à ce mot, & ne pourroit ſoutenir l'idée d'une ſi longue ſéparation; mais le roi d'Angleterre fatigué de tant de tracaſſeries, le laiſſa dire, & ne lui accorda rien. Quand il ceſſa de menacer, ſon pere le combla de nouveaux bienfaits, mais ſans ſatisfaire ſon ambition. Le jeune Henri trouvant ſon pere toujours tendre, mais inflexible, invincible d'ailleurs à la guerre, tourna d'un autre côté ſon inquiétude & ſes intrigues. Il lia une partie avec Geoffroy, comte de Bretagne, ſon troiſieme frere, pour dépouiller Richard, ſon ſecond frere, de la Guyenne, où ce jeune prince ſe rendoit odieux par ſes injuſtices à l'égard des hommes, & ſes inſolences à l'égard des femmes. Richard appella ſon pere à ſon ſecours, & ce pere auſſi infortuné qu'illuſtre, accourut pour réconcilier ſes enfans. Le jeune Henri vouloit & n'oſoit lui réſiſter. Il avoit d'abord réſolu

Hoveden. Chron. Gervaſ. Brompton.

de lui livrer bataille, dans l'infame eſpérance de pouvoir le joindre au fort de la mêlée & le tuer en traitre. Tel étoit le caractere de la jalouſie que Henri II. inſpiroit à ſon fils; mais avec aſſez de ſcélérateſſe pour concevoir un pareil projet, il jugea plus ſûr de tromper que d'attaquer. Il feignit de ſe ſoumettre & de vouloir réconcilier avec Richard ſon frere les barons de Guyenne qu'il avoit ſoulevés contre lui. On négocioit dans Limoges; le roi étoit maître de la ville, le jeune Henri l'étoit du château. Le roi n'avoit jamais oſé comprendre juſqu'à quel point il devoit ſe défier de ſes fils. Un jour qu'il ſe promenoit à cheval avec quelques-uns de ſes officiers ſous les murs du château, les ſoldats de la garniſon firent tout-à-coup pleuvoir ſur lui une grêle de fleches. Un de ſes chevaliers fut bleſſé à ſes côtés; il eût été tué lui-même, ſans un mouvement que la peur fit faire à ſon cheval; cet animal leva la tête

avec précipitation, & reçut au haut du front une fleche qui auroit percé le cœur au roi. Il fallut enfin qu'il connût ſes fils, & qu'il prît des précautions contre eux. Le jeune Henri voyant ſon projet manqué, prit la croix & partit pour la Terre-Sainte, du conſentement de ſon pere, qui ne pouvoit trop éloigner de lui un tel ennemi, puiſqu'il n'avoit pas la force de le punir. La vengeance divine ſembla frapper ce parricide, au défaut du bras paternel; une fievre maligne ſaiſit le jeune Henri à Martel dans la vicomté de Turenne. Les ſcélérats ont quelquefois un bon moment; mais c'eſt le dernier. Le jeune Henri ſentit que le ciel arrêtoit le cours de ſes crimes, il voulut voir ſon pere, il lui fit demander un entretien. La tendreſſe ramenoit toujours Henri à ſes fils, mais ſans l'aveugler, & ſans lui faire oublier la prudence. Il craignit que ce ne fût un nouveau piege; il ſe contenta d'envoyer un évêque examiner l'é-

tat de sa santé & les dispositions de son cœur. Le jeune Henri avoit mérité d'être, même au lit de la mort, l'objet des défiances d'un pere. L'évêque trouva le prince expirant; il lui remit l'anneau du roi son pere pour gage de réconciliation, & reçût ses dernieres volontés. Le prince le chargea de demander pardon pour lui au pere le plus injustement haï, au monarque le plus indignement outragé; il le pria d'attester son repentir, de recommander ses officiers aux bontés du roi & ses complices à sa clémence. Il mourut aux yeux de l'évêque, dans l'appareil de la pénitence, comme avoit voulu mourir Louis le Gros, qui n'avoit rien de pareil à expier. Il se fit revêtir d'un cilice, traîner de son lit sur un lit de cendres avec une corde, appuyer la tête sur une pierre; en cet état, il fit une confession publique, qui dut effrayer pour lui les auditeurs: il reçut le viatique, & expira. A cette nouvelle, Henri II.

Benedict. Abb. p. 392 & suiv. Hoveden, p. 620 & suiv. Brompton, p. 1143 & suiv. Chron. Gervas. p. 1463 & suiv. Heming. p. 507 & suiv.

ne fut plus que pere ; il s'évanouit jusqu'à trois fois. De la vie entiere du prince il ne vit plus que son dernier moment ; il le pleura, il pria pour lui, avec cette effusion de sentimens pieux que donnent l'affliction & la tendresse ; il se repentit de n'avoir pas été l'assurer de son pardon, le consoler & recueillir ses derniers soupirs. Sa douleur fut aussi vive que si elle eût été plus juste (1).

Le jeune Henri (dont la veuve épousa dans la suite Bela, roi de Hongrie) ne laissoit point d'enfans. Cette dissolution du nœud fatal qui avoit uni la France & l'Angleterre, ne fut pas sans orages. Marguerite, veuve du jeune Henri, étoit sœur de Philippe II. roi de France. On lui avoit constitué en dot Gisors & d'autres places du Vexin, qui étoient depuis long-tems un objet de contestation entre la France & les prin-

(1) Voir la lettre de consolation que lui écrivit Pierre de Blois.

ces Normands. C'étoient ces mêmes places qui, avant la concluſion du mariage, avoient été miſes en ſequeſtre entre les mains des Templiers, & que ces chevaliers avoient auſſi lâchement vendues au roi d'Angleterre, qu'il les avoit lâchement achetées. Le mariage, en réparant cette perfidie, avoit fait ceſſer toute conteſtation. Ces places étoient reſtées à l'Angleterre, moitié en vertu de ſes droits, moitié à titre de dot de la princeſſe Marguerite. Le beſoin de faire un traité, l'eſpérance qu'il naîtroit de ce mariage des enfans qui confondroient tous les droits, avoient empêché d'inſiſter ſur la valeur reſpective de ces droits, & de décider à qui appartiendroient ces places, dans le cas où le prince Henri mourroit ſans enfans; ainſi la politique tient toujours en réſerve des guerres & des calamités pour l'avenir.

Lorſque Philippe II. demanda la dot & le douaire de ſa ſœur, on lui

répondit que la dot prétendue de Marguerite avoit été fournie en domaines qui appartenoient à la famille de son mari, & dont par conséquent on n'avoit ni restitution à faire ni compte à rendre. A l'égard du douaire, on offrit de transiger. On transigea d'abord sur le tout, parce que de part ni d'autre on n'étoit prêt à faire la guerre. Philippe avoit quelques vassaux à soumettre; Henri avoit les troubles de l'Irlande à calmer.

Ces troubles, sans produire aucune révolution décisive, duroient depuis le tems de la grande guerre que Henri II. avoit soutenue à la fois contre trois de ses fils, contre le roi de France Louis le Jeune, & contre Guillaume roi d'Ecosse. L'Irlande connoissoit si peu ses voisins, & en étoit si peu connue, qu'elle ne put en tirer aucun secours. Ses habitans, réduits à leur courage, résistoient mal à des troupes disciplinées par Henri II. C'étoient des esclaves qui

alloient aggraver leur joug par les efforts mal concertés qu'ils faiſoient pour le briſer. Un exemple ſuffira pour donner une idée de la maniere dont ils faiſoient la guerre, des avantages qu'ils tiroient du terrein, & des moyens qui leur procuroient quelquefois de petits ſuccès paſſagers.

Un gentilhomme Normand, nommé Jean de Courcy, d'une taille giganteſque, d'une valeur héroïque, & d'une force qui répondoit à ces avantages, commandoit en Irlande pour le roi d'Angleterre, & battoit les Irlandois par-tout où il les rencontroit. Un jour il emmenoit une quantité immenſe de gros bétail qu'il leur avoit enlevé, & qui occupoit un eſpace de pluſieurs milles. Il avoit à paſſer à-travers des bois dans des chemins creux, bordés de fondrieres & d'abîmes. Les Irlandois, qui s'y étoient mis en embuſcade, ſortirent tout-à-coup des brouſſailles en pouſſant des cris affreux. Les troupeaux épouvantés ſe renverſerent ſur leurs

conducteurs, qu'ils frappoient de leurs cornes, quand ils se sentoient pressés. C'est par une manœuvre à-peu-près semblable, que, chez les anciens, on étoit parvenu à tourner les éléphans contre les armées qui les employoient. L'armée Angloise ne put soutenir ce poids : elle fut rompue, dispersée, taillée en pieces. Courcy avec une poignée de soldats qu'il avoit ralliés, combattit pendant deux jours de suite, & la hache à la main, s'ouvrit enfin un passage. Il prit sa revanche les jours suivans, & massacra des milliers d'Irlandois comme des troupeaux. Hibern. expugn.

Tout cela étoit du carnage inutile. Henri voulut tenter des voies plus douces; il espéra de soumettre les esprits des Irlandois, en leur envoyant un de ses fils pour les gouverner en son nom. Ce fils étoit le prince Jean, le dernier de tous, le seul qui n'eût point eu de partage, le seul aussi qui n'eût point fait la guerre à son pere. Il porta chez des

peuples un peu ſauvages & très-jaloux de leur liberté, l'eſprit deſpotique des cours & toute l'étourderie de la jeuneſſe. Ses jeunes favoris le divertiſſoient aux dépens de la nobleſſe du pays, qui avoit bien voulu ſe ſoumettre, mais qui ne ſavoit pas faire ſa cour. Le plus grand des ridicules, mais le moins ſenti, eſt de vouloir qu'il n'y ait pour tous les hommes qu'un uſage & qu'une maniere d'être : c'eſt l'erreur de tout peuple qui a quelque droit de ſe croire poli. Les chefs de la nobleſſe Irlandoiſe euſſent pu répondre du reſte de la nation ; mais il eût fallu les gagner, on les révolta. On déconcertoit leur gravité farouche par des railleries ſanglantes ; on les prenoit par leurs longues barbes, on leur prodiguoit en riant le mépris & l'inſulte ; on les força enfin de ſe joindre à ceux qu'on appelloit déja *les rebelles*. Ceux-ci alloient ſe rendre, lorſque l'indignation dont ils furent ſaiſis au récit de tant d'outra-

ges, les enflamma d'une nouvelle fureur. Les succès de Courcy furent perdus. Les territoires de Limmerick, de Corcke, de Connaught se remplirent de troubles. Le sage Henri rappella son fils, & remit ses intérêts entre les mains de Courcy, qui peu-à-peu dissipa l'orage.

Henri termina aussi avec Philippe les contestations nées au sujet de la dot de Marguerite, veuve du jeune Henri. On assigna un bon douaire à cette princesse, & l'on commença par le bien payer. On promit de nouveau que Richard épouseroit Alix, & il ne l'épousa point. Ce fut pourtant à ces conditions que Philippe consentit de laisser à l'Angleterre le comté de Gisors & les autres places du Vexin. Ce traité (il faut que les Anglois l'avouent) fut plus respecté par Philippe que par Henri.

Le comte de Toulouse avoit fait emprisonner quelques marchands de Guyenne. Henri, après en avoir vainement demandé raison, voulut

ſe la faire par les armes, & envoya ſon fils Richard faire une irruption dans le comté de Toulouſe. Le comte crut qu'il ſuffiſoit d'être en guerre avec l'Angleterre pour pouvoir compter ſur la protection de la France. Il ſe trompa ; Philippe allégua le traité, & reſta en paix.

Ce fut vers ce tems que les rapides conquêtes de Saladin dans la Paleſtine mirent de nouveau toute la Chrétienté en mouvement, & firent établir en Angleterre, auſſi bien qu'en France, l'impôt connu ſous le nom de *dixme Saladine*, impôt dont le clergé ne fut pas exempt, parce qu'il s'agiſſoit, pour ainſi dire, de ſa cauſe. Les affaires des Chrétiens étoient ruinées dans la Terre-Sainte, & pour comble d'infortune, leurs diviſions précipitoient leur chûte. Baudouin, roi de Jéruſalem, étoit lépreux ; ſon fils étoit mineur. Guy de Luſignan & Raimond, comte de Tripoly, ſe diſputoient une adminiſtration prête à leur échapper.

Guill. de Tyr, L. 22. c. 1. & 18.

Baudouin voulut se donner un successeur capable de tout rétablir. Henri étoit son proche parent, & les Européens avoient porté sa réputation en Asie. Henri & Baudouin étoient petits-fils l'un & l'autre de Foulques, comte d'Anjou, qui avoit possédé la couronne de Jérusalem; mais Foulques la tenoit de sa seconde femme, de laquelle Baudouin descendoit. Henri descendoit de la premiere, & par conséquent il étoit étranger au trône de la Palestine. Le patriarche de Jérusalem & le grand-maître des chevaliers hospitaliers de Saint Jean, vinrent en Angleterre lui apporter les clefs du saint sépulchre, & lui offrir la couronne de la part de Baudouin & du pape. Peu de souverains alors eussent rejetté cette offre. Henri ayant consulté son peuple, & s'étant consulté lui-même, la rejetta, & refusa au prince Jean la permission qu'il demandoit avec instance de porter dans la Terre-Sainte ses armes & son

inquiétude. Tel eſt du moins le récit de quelques hiſtoriens Anglois: mais, ſelon d'autres, la couronne de Jéruſalem ne fut pas offerte à Henri II. Ces derniers auteurs parlent ſeulement d'une ambaſſade ſolemnelle envoyée de Jéruſalem à tous les princes chrétiens pour leur demander du ſecours contre les infideles. Si l'on en croit Rigord, ce fut à Philippe Auguſte que les ambaſſadeurs préſenterent, non pas la couronne, dont il ne s'agiſſoit point, mais les clefs de la ville de Jéruſalem & de l'égliſe du ſaint ſépulchre, « comme » une eſpece d'inveſtiture, dit l'abbé » de Vertot, ou du moins comme » des gages du droit de protection, » qu'il devoit acquérir par ſes ar» mes ». Philippe s'enflamma d'une ardeur qui étoit de ſon âge : il voulut partir pour la Terre-Sainte ; ſon conſeil l'en empêcha. Henri que l'expérience préſervoit d'un tel enthouſiaſme, ſe refuſa aux inſtances que lui fit le patriarche de prendre la

croix pour remplir, disoit-il, une condition essentielle de son absolution. Henri s'excusa sur sa mauvaise santé : il offrit de l'argent. Le patriarche, homme d'un zele fougueux, plus violent que Becket, & moins juste, lui répondit en l'accablant de reproches & d'injures : *nous n'avons pas besoin d'argent, mais d'un chef plus digne que vous de nous défendre contre les Infideles.* Le roi rougit de colere, & les autres ambassadeurs de honte d'être associés à cet homme emporté. Le patriarche n'en devint que plus insolent : « *voilà ma tête,* » dit-il au roi, *vous pouvez me traiter* » (1) *comme vous avez traité mon frere* » *Thomas ; il m'est indifférent de mou-* » *rir ici par vos ordres, ou en Syrie de* » *la main des infideles ; aussi-bien* » *vous êtes plus méchant que tous les*

(1) *Fac de me quod de Thomâ feciſti, adeò libenter volo à te occidi in Angliâ, ſicut à Sarracenis in Syriâ, quia tu omni Sarraceno pejor es.*

» *Sarrasins* ». Henri se tut & respecta le droit des gens. Le nom de Thomas l'avoit averti de commander à sa colere. Au reste il n'abandonna point les Chrétiens d'Asie ; il voulut conférer sur leurs intérêts avec le roi de France. Grace à l'activité & à la simplicité de ces tems-là, les rois se visitoient presque aussi souvent que des particuliers. Henri & Philippe se virent au Vaudreuil, se firent confreres de croisade ; mais sans vouloir aller en personne dans la Terre-Sainte, ils se contenterent de régler le secours d'hommes & d'argent qu'ils y enverroient.

Il ne fut plus donné à Henri de revoir la paix dans sa maison. Après la mort de son fils aîné, Richard étant devenu l'héritier du trône, le roi voulut l'avoir à sa cour, & l'admettre à ses conseils. Il lui ordonna de remettre le gouvernement de la Guyenne au prince Jean, qui n'avoit toujours point de partage. Richard demanda du tems, & finit par refu-

ſer d'obéir. Auſſi-tôt Geoffroy & Jean ravagent la Guyenne ; & Richard, pour s'en venger, ravage la Bretagne. Leur pere les contient pour un moment. Il fait ſortir Eléonore de ſa priſon, ſe réconcilie avec elle, & moitié perſuaſion, moitié autorité, ils retirent enſemble la Guyenne des mains de Richard, mais ſans la donner à Jean, de peur d'exciter trop de jalouſie entre les deux freres.

Geoffroy, non content de la Bretagne, voulut encore avoir l'Anjou. Nouvelle oppoſition de la part de Richard. Le roi d'Angleterre n'approuva pas non plus cette demande. Geoffroy ſe retire à la cour de France, offre de remettre la Bretagne ſous la mouvance immédiate de cette couronne, pourvu que Philippe lui fourniſſe une armée pour faire la guerre à ſon pere & à ſon frere. Pendant qu'on délibéroit en France ſur ces offres, & que le conſeil de Philippe commençoit à juger que l'inexécution du traité de mariage

d'Alix avec Richard affranchiſſoit Philippe à ſon tour de toute obligation, un tournoi s'ouvre à Paris. Le prince Geoffroi ſaiſit l'occaſion de s'y diſtinguer : il eſt déſarçonné ; ſa chûte fut rude ; la fievre le ſaiſit ; il mourut en peu de jours, nullement regretté des bons ſujets & des vrais amis de ſon pere, qui le nommoient *l'enfant de perdition.* Son caractere étoit un mêlange d'orgueil & de perfidie, dont il ne pouvoit réſulter que des troubles. Fils toujours ingrat, ſujet toujours rebelle, plus comblé des bienfaits de Henri que les autres puînés, ou du moins de bienfaits plus ſolides (puiſque ſon mariage avec l'héritiere de Bretagne lui aſſuroit la propriété de cette province, au lieu que les autres princes n'avoient que le gouvernement des leurs), il ne ſe forma pas une cabale contre ſon pere, dont il ne fût l'inſtigateur ou le complice. Henri le pleura encore, il le pleura ſeul, il étoit pere.

Matt. Paris.

Geoffroy laiſſoit une fille. Phi-

lippe II. ſe jugeant quitte envers l'Angleterre, réclama la tutelle de cette princeſſe en qualité de ſeigneur ſuzerain. Les loix féodales, priſes à la rigueur, lui donnoient ce droit; mais nous avons déja remarqué que les grands vaſſaux bornoient extrêmement les droits féodaux, & n'en permettoient gueres l'exercice, quand ces droits leur étoient trop contraires. On ne ſauroit faire un pas dans l'hiſtoire, ſans y trouver la preuve que le ſyſtême féodal ne peut ſubſiſter que par la foibleſſe des vaſſaux. Conſtance de Bretagne, veuve de Geoffroy, étoit reſtée groſſe; elle accoucha d'un fils, qui fut nommé Arthur, & dont nous verrons dans la ſuite la deſtinée. La prétention de Philippe II. regardoit cet enfant auſſi-bien que ſa ſœur. Philippe ſe plaignoit d'ailleurs avec raiſon de l'inexécution de tant de traités concernant le mariage d'Alix avec Richard. Il demandoit qu'enfin ce mariage ſe fît, ou que Giſors & le Ve-

xin fussent restitués. C'étoit à cette alternative qu'il réduisoit toutes les négociations entre la France & l'Angleterre. Henri persistoit à fuir une alliance qui ne feroit que lui susciter des ennemis domestiques; mais pourquoi s'engageoit-il toujours à la contracter? Pourquoi dans le même tems écoutoit-il d'autres propositions? Cette duplicité étoit indigne de Henri. On l'accusa, comme nous l'avons dit, d'aimer trop Alix, & ce fut Eléonore elle-même qui l'en accusa. On prétend qu'il eut un enfant d'Alix, soit qu'il l'eût séduite, soit qu'il lui eût fait violence. On répandit même le bruit qu'il vouloit répudier Eléonore, épouser Alix, &, s'il en avoit des fils, les déclarer ses héritiers. Les chagrins que lui causoient sa femme & ses fils pouvoient lui avoir donné cette idée, ou l'avoir donnée au public. Quelques historiens croient que tous ces bruits étoient autant de calomnies de la jalouse Eléonore.

Quant aux places du Vexin, nous avons dit que Henri prétendoit en avoir la propriété, indépendamment de tous les traités nouveaux. Les légats interposerent vainement leur médiation; la guerre se fit. Philippe entra dans le Berry, surprit Issoudun, assiégea Château-Roux. Les légats parlerent d'excommunication. On fit une trêve : elle fut bien perfide pour Henri. Richard son fils accompagna Philippe II. à Paris. Ces deux princes, à-peu-près de même âge, & qui devoient un jour être rivaux de gloire autant que d'intérêts, commencerent par se lier d'une amitié assez étroite, comme avoient fait autrefois Louis le Gros & Henri I. Il en résulta tous les inconvéniens que Henri II. avoit prévus, & dont la crainte l'avoit rendu si contraire au mariage de Richard avec Alix. Richard devint ouvertement l'ennemi de son pere, & déclara qu'il vouloit être couronné, comme l'avoit été son frere aîné. C'étoit précisément

parce que le jeune Henri l'avoit été, que Richard ne devoit point l'être. Le roi avoit trop vu les prétendus droits attachés à ce couronnement ſervir de prétexte au jeune Henri dans toutes ſes révoltes ; il ne voulut plus s'entendre dire, qu'en couronnant ſon fils, il avoit renoncé à la royauté. Sur ſon refus, la guerre s'anima plus que jamais ; elle s'étendit dans le Berry, dans la Touraine, dans l'Auvergne, dans la Normandie, dans la Bretagne. Le jeune Philippe gouverna dans cette guerre l'impétuoſité de Richard avec la ſageſſe d'un vieux général, & conduiſit les intrigues politiques avec un art inconnu à Louis le Jeune. Quelques hiſtoriens Anglois ne tiennent pas la balance aſſez égale entre la vieilleſſe de Henri & la jeuneſſe de Philippe, ni même en général entre leur nation & la nôtre. Le P. d'Orléans a remarqué avec raiſon que, ſi l'on en croit Matthieu Paris, « Philippe Auguſte, qui conquit la Nor-

» mandie, l'Anjou, la Touraine, le » Maine, une partie du Berry & du » Poitou ſur la monarchie d'Angle- » terre, a toujours fui devant les An- » glois ». Mais ajoutons que vraiſemblablement il auroit eu de la peine à faire toutes ces conquêtes, s'il avoit toujours eu en tête un rival tel que Henri II. D'Orl. Révol. d'Angl.

Les hoſtilités étoient ſouvent interrompues par des conférences infructueuſes, & quelquefois très-orageuſes. Il y en eut une qui dura trois jours ſous un grand orme entre Giſors & Trie. On ne put y convenir de rien. Les Anglois même y prirent querelle avec les François, & il y eut entre eux quelques combats. Les comtes de Flandre & de Blois, & d'autres vaſſaux de Philippe parurent prononcer contre lui, en prenant l'engagement ſolemnel de ne plus porter les armes contre des Chrétiens, juſqu'à ce qu'ils euſſent repris Jéruſalem. Le vrai remede à de pareilles déſertions avoit été enſeigné par Henri II. c'étoit de pren-

dre à ſon ſervice des troupes réglées. On n'employa pas pour lors ce moyen en France.

Philippe, au ſortir des conférences, fit, peut-être ſans deſſein, une action bien peu importante, mais à laquelle il étoit aiſé de donner du ridicule. L'orme ſous lequel s'étoient tenues les conférences, étoit ſur les terres de France; il le fit abattre. Cet arbre que Guillaume le Breton a décrit dans ſa Philippide, couvroit, dit-on, trois arpens de ſon ombre. Les Anglois avoient pris plaiſir à l'entourer de gros cercles de fer, comme pour le défendre de la coignée. Ils publierent que Philippe avoit voulu faire diſparoître ce témoin muet de quelques affronts qu'il avoit reçus à la guerre & dans les conférences. Henri, dirent-ils, bat ſes ennemis & renverſe des murailles, Philippe abat des arbres.

Dans une autre conférence tenue en un lieu nommé Bon-Moulin, Richard, toujours l'allié de Philippe, goûta

goûta le plaisir si familier aux fils de Henri, de braver & d'outrager leur pere. Sur le refus que faisoit Henri d'accéder à de certaines propositions, il se jetta, en sa présence, aux pieds de Philippe, lui rendit hommage pour toutes les provinces Françoises appartenantes à l'Angleterre, desquelles il reçut à l'instant l'investiture. Aussi-tôt Philippe & Richard se retirerent, sans que le roi Anglois, immobile d'étonnement, ainsi que tous les spectateurs, & jugeant, comme eux, qu'une si étrange scene avoit été concertée, fît aucun effort pour les retenir. Les François regarderent cette conférence de Bon-Moulin comme la revanche de celles qui s'étoient tenues sous l'orme de Gisors.

Cependant les légats ne cessoient de représenter la nécessité de secourir les Chrétiens d'Asie, & de s'opposer aux progrès de Saladin. Il se tint encore de nouvelles conférences. On ne se lassoit pas plus de né-

gocier que de combattre. Le pape auroit voulu engager tous les princes chrétiens dans une nouvelle croisade. Richard s'étoit déja croisé sans daigner consulter son pere, & Philippe exigeoit que le prince Jean accompagnât son frere à la Terre-Sainte. Par-là Philippe donnoit lieu de penser qu'à la mort de Henri II. il vouloit profiter de l'absence de ces deux princes. Henri en fit la remarque, & voulut ouvrir les yeux à Richard sur le danger de ses liaisons avec un roi qui les jouoit ainsi tous les deux. Le légat qui préſidoit à cette nouvelle entrevue, sentit que, si les deux princes Anglois se croisoient à la fois, c'étoit en effet livrer la puissance Angloise à l'ambition de sa rivale. Il se déclara contre Philippe, & parla d'interdit. Philippe se tut; d'autres disent qu'il éclata, & qu'il eut raison, parce que Henri, pour éluder la proposition du mariage d'Alix avec Richard, offroit de la marier avec Jean, son dernier fils;

arrangement que le légat approuvoit fort, mais que Philippe devoit rejetter, parce qu'alors sa sœur n'épouseroit plus l'héritier du trône. Il est vrai que, quand le mariage avec Richard avoit été conclu sous Louis VII. Richard n'étoit pas l'héritier; mais Marguerite, sœur d'Alix, étoit femme de l'héritier. L'imprudent Richard, dont le légat défendoit les vrais intérêts, au préjudice même de la croisade, en ne voulant pas qu'il s'y engageât en même tems que son frere, s'emporta contre ce légat, & fondit sur lui l'épée à la main. On se jetta entre eux; la conférence fut rompue. On courut aux armes. Philippe & Richard surprirent Henri dans le Mans; il ne leur échappa qu'avec beaucoup de peine. Henri déclinoit sensiblement. Les fatigues, mais sur-tout les chagrins, le consumoient; il voyoit la gloire & la fortune passer à son jeune rival. Pour lui, tout l'abandonnoit ou le trahissoit. Richard alloit régner; les cour-

tisans tournoient leurs regards de ce côté. Les gouverneurs remettoient les places à celui qui devoit bientôt en être le maître. Le prince Jean, jusqu'alors fidele à Henri, se joignit à ses ennemis, & ce fut pour Henri le coup le plus sensible. Philippe profitoit de tout, & cependant il négocioit avec Henri. On dit que dans une conférence tenue à Coulomiers pour la paix, le tonnerre tomba entre les deux rois sans les blesser. Enfin Henri, malade & accablé, laissa faire le légat & les seigneurs des deux partis, qui dressèrent ensemble des articles de paix que Philippe approuva, & que Henri n'étoit plus en état de discuter. Les loix qu'on lui imposoit, étoient dures: il les subit. Il remit Alix entre les mains de cinq députés nommés par Richard, qui devoit épouser cette princesse à son retour de la Palestine. Pourquoi renvoyoit-on encore si loin ce mariage si long-tems différé? Richard avoit-il, pour le conclure,

Matt. Paris, p. 105. Hoveden, p. 653. & suiv.

moins d'empreſſement qu'il n'en témoignoit, ou les médiateurs avoient-ils voulu épargner au roi d'Angleterre qu'ils voyoient mourant, le ſpectacle d'un mariage pour lequel il avoit toujours eu tant de répugnance ? Les autres ſacrifices furent plus amers encore pour Henri II. Il fallut qu'il permît à tous ſes vaſſaux de prêter ſerment à Richard. D'autres rois, tant en France qu'en Angleterre, avoient eux-mêmes exigé ce ſerment pour leurs fils; mais ces fils n'étoient pas des rebelles, & n'avoient pas forcé leurs peres à les couronner. On exigea encore que Henri payât vingt mille marcs d'argent à la France pour les frais de la guerre. Philippe, de ſon côté, promit de rendre tout ce qu'il avoit pris dans le Berry, mais ſeulement lorſque Henri auroit exécuté tous les autres articles; & juſques-là Philippe (outre les places du Vexin qu'il avoit repriſes) devoit garder les villes du Mans & de Tours,

& quelques châteaux tombés entre ſes mains pendant la guerre.

Ce traité s'appella *la paix d'Aſay*, du nom du lieu où il avoit été conclu. Henri le ſigna, comme il eût ſigné ſon arrêt de mort, & alla mourir à Chinon, en maudiſſant ſa naiſſance, en dévouant ſes fils à la colere du Dieu qui venge les peres outragés, malédiction juſte & terrible, qu'il ne voulut jamais révoquer. Il expira dans les convulſions du déſeſpoir, dans le tourment de haïr ce qu'il avoit tant aimé.

Il lui reſtoit un fils encore fidele; mais c'étoit un fils de Roſemonde: car Eléonore ne lui en avoit donné aucun qui ne l'eût trahi. Ce fils, c'étoit Geoffroy, qu'il avoit fait archevêque d'Yorck & chancelier d'Angleterre. Il rendit ſeul les derniers devoirs à Henri; ſeul il accompagna ſon corps depuis Chinon juſqu'à Fontevrault, où ce corps fut expoſé à découvert dans l'égliſe. Richard ſe rendit à cette abbaye, ſoit pour bra-

ver ſon pere mort, ſoit pour lui rendre les apparences d'un dernier hommage, il ſe haſarda d'entrer dans l'égliſe. Il y fut ſaiſi d'effroi, & tous les aſſiſtans furent frappés d'horreur, en voyant le ſang, ſuite de l'apoplexie qui avoit terminé les jours du roi, ſortir avec violence de la bouche & du nez du cadavre, comme s'il ſe fût élancé d'indignation à l'aſpect du parricide. Richard ne put retenir ce cri du remords : *Ah ! c'eſt moi qui ai tué mon pere.* Il embraſſa en frémiſſant ce cadavre, qui ſembloit le condamner encore. Il fondit en larmes pendant toute la cérémonie de l'enterrement, & ces larmes lui concilierent les eſprits de la multitude, que la vue de ce ſang & la ſingularité de ce phénomene avoient animée contre lui d'une ſuperſtition vertueuſe. M. Paris.

L'Angleterre comptera toujours Henri II. parmi ſes plus grands rois. Prince admirable dans ſes vertus, excuſable dans ſes défauts, inté-

reſſant dans ſes malheurs, ſenſible, premiere qualité des hommes, juſte, premiere qualité des rois, aimable, qualité rare & néceſſaire. Sa vie eſt un tiſſu de contrariétés inexplicables, & un des plus ſinguliers exemples de ce qu'on appelle la fatalité. Au dehors, le plus brillant des rois, au dedans le plus affligé des hommes. Né pour la tendreſſe & pour l'indulgence, il fut forcé d'être ingrat envers ſa femme, & ſévere envers des enfans qu'il idolâtroit, qui l'aſſaſſinerent & le firent mourir de douleur. Généreux & clément, il parut implacable & fourbe envers Becket; Prince religieux, il parut le bourreau d'un martyr; ami de la paix, il fit toujours la guerre; juſte & humain, il fut conquérant. Il eſt vrai que cet amour de la paix, dont il eſt loué par les auteurs Anglois, étoit preſque toujours ſubordonné au principe d'exercer ſes droits dans toute leur étendue, principe auſſi funeſte que l'eſprit ambitieux. S'il

parut s'en écarter par le refus généreux qu'il fit, dit-on, du trône de Jérusalem, ce sacrifice, s'il est réel, fut l'ouvrage de la politique plus que de la modération. Les François l'accusent d'une ambition excessive, & lui attribuent ce mot, qui paroît répété d'après Alexandre : *que le monde est trop petit pour le cœur d'un roi.* Mais faisons attention à ce témoignage que l'histoire lui rend : *qu'il ne vit jamais sans émotion couler le sang d'un soldat.* Songeons qu'il donnoit aux pauvres le dixieme du revenu destiné à l'entretien de sa maison. Publions que pendant une famine qui désola l'Anjou & le Maine, il nourrit à ses dépens dix mille citoyens indigens. On a dit de lui qu'il avoit toujours pardonné ses injures personnelles, jamais celles de l'état. Il aimoit les lettres & il les connoissoit ; il protégeoit les talens; il n'est point de grand roi qui n'ait mérité cette louange. Plein d'esprit & d'agrément dans la vie privée, comme d'élo-

quence & de lumieres dans le conseil ; on vante sa prodigieuse mémoire. On dit qu'il n'a jamais oublié ni un fait ni un homme. Il est plus important de vanter sa justice, de dire que toutes ses loix eurent pour objet le bien public, & qu'il sut les faire exécuter sans distinction de riche ni de pauvre, de puissant ni de foible. Il plaignoit & punissoit les coupables, quels qu'ils fussent. Il eut les défauts qui tiennent à la sensibilité : l'impatience, la colere, l'amour des femmes, & toutes ses fautes partirent de ce principe ; mais toujours tempérant, toujours occupé, il s'étudioit à retrancher aux passions l'aliment & l'activité. La frugalité de sa table condamnoit hautement la somptuosité de celle du chancelier Becket ; elle eût pu servir de modele, même à des religieux. On raconte que des moines de Wincheſter vinrent un jour se plaindre à lui de ce que leur abbé ne leur donnoit que dix plats, au lieu de treize qu'on

avoit coutume de leur ſervir. *On ne m'en ſert que trois*, leur répondit froidement Henri.

Ce prince enfin eut, avec les vertus d'un particulier, la valeur d'un ſoldat, les talens d'un général, l'autorité d'un maître, l'habileté d'un politique, les vues d'un légiſlateur, la magnanimité d'un héros. C'eût été un grand ſpectacle dans l'hiſtoire, que Henri en ſon midi oppoſé à Philippe Auguſte dans le ſien, & le plus beau titre de gloire de celui-ci, eſt d'avoir preſque pour ſon coup d'eſſai vaincu Henri & abaiſſé cette grande puiſſance.

Henri, outre les cinq fils dont nous avons parlé, avoit eu d'Eléonore d'Aquitaine trois filles, dont l'établiſſement répondit à la puiſſance de leur pere. Mathilde fut mariée à Henri, dit le Lion, duc de Saxe & & de Baviere; Eléonore épouſa le roi de Caſtille, Alphonſe VIII; Jeanne épouſa Guillaume II. roi de Sicile, de la race des braves Normands,

fondateurs de ce royaume. Henri eut auſſi de Roſemonde, outre Geoffroy, archevêque d'Yorck, dont nous avons parlé, Guillaume, (1) connu, comme le fils de Rollon, par le ſurnom de *Longue Epée*, & que Henri fit comte de Salisburi. On prétend qu'il eut d'autres maîtreſſes & d'autres enfans.

Henri II. avoit eu le projet de ſéparer la Normandie de la France, par de profondes tranchées, croyant terminer par-là toute conteſtation ſur les limites.

(1) M. Hume l'appelle Richard.

CHAPITRE VIII.

Richard en Angleterre.
Et encore Philippe Auguſte en France.

Depuis l'an 1189 juſqu'à l'an 1199.

DÈS que Philippe avoit régné par lui-même, il avoit repris le ſyſtême de Louis le Gros, celui d'abaiſſer les grands vaſſaux, & d'affoiblir la puiſſance Angloiſe. Ce ne fut plus la politique flottante de Louis le Jeune. Philippe marchoit directement vers ſon but, & déployoit avec ſageſſe, mais avec force, l'autorité royale. Il prit de Henri II. l'uſage des troupes réglées, qui, ôtant au ſyſtême féodal tout ſon reſſort, étoit le plus propre à contenir les vaſſaux, en diminuant leur puiſſance, & à combattre les ennemis étrangers, en leur oppoſant des for-

ces toujours subsistantes. Mézerai observe avec raison que ces troupes réglées sont propres à faire des conquêtes, mais que les mauvais princes les emploient à opprimer les sujets, & à renverser les loix de l'état. Les mauvais princes sans doute abusent de tout; mais les sujets n'étoient pas moins opprimés sous le gouvernement féodal qu'ils eussent pu l'être sous un gouvernement militaire, & ce qu'on appelloit alors les loix de l'état, n'étoit gueres que de vieux abus. Il est pourtant certain que le nombre excessif des troupes réglées a détruit dans la suite toute liberté. On peut voir ce qu'en disoient en 1484 les états de Tours.

Abr. chronol.

Une autre précaution fort importante fût celle que prit encore Philippe Auguste, de fermer de murs & d'entourer de fossés toutes les villes & les terres de son domaine. Il paroît que jusques-là on avoit beaucoup négligé même les fortifications grossieres qu'on connoissoit

alors. Il fallut rétablir les unes, créer les autres, & oppoſer par-tout des barrieres à l'inſolence des vaſſaux plus encore qu'aux entrepriſes des ennemis. Paris même fut entouré de murailles flanquées de tours. L'art militaire faiſoit des progrès; il éprouvoit du moins des variations, & ces inventions nouvelles, quels qu'en fuſſent les avantages & les inconvéniens, étoient dûes pour la plûpart aux Anglois. Henri II. avoit introduit en Europe les troupes réglées. Richard fit un changement dans les armes. Il mit l'arbalête en uſage. Juſques-là on ne s'étoit ſervi que de la lance & de l'épée. « Nos aïeux, dit » Mézerai, abhorroient ces armes » traîtreſſes, avec quoi un coquin, » ſe tenant à couvert, peut tuer un » vaillant homme de loin & par un » trou ». Cependant ces armes traîtreſſes furent inventées par un homme qu'une valeur preſque incroyable fit ſurnommer *Cœur de Lion*. Violent par caractere, juſte par

Mézer. Abr. chronol.

caprice, avide & cruel, Richard, en montant sur le trône de son pere, fait mettre aux fers le sénéchal, qui avoit la garde du trésor, jusqu'à ce qu'il lui eût remis, non-seulement tout l'argent de Henri II. mais encore le sien propre, supposant sans doute qu'on ne gardoit point le trésor royal sans le piller; en même tems se souvenant que ce sénéchal avoit bien servi son pere, il continua de l'employer. Encore tout plein de la scene de Fontevrault, toutes ses démarches réfléchies tendirent à honorer la mémoire de Henri II. Il donna une grande leçon aux traîtres, en chassant avec mépris tous ceux qui l'avoient servi contre son pere, & en s'attachant tous ceux qui étoient restés fideles au roi. L'Angleterre vit avec respect ce trait de politique noble & juste. Mais quels sont donc ces hommes qui font les traîtres & qui les punissent? Richard lui-même consentit d'être traité en coupable; car avant d'être couronné

roi d'Angleterre, & de recevoir l'inveſtiture des provinces Françoiſes, il reçut publiquement l'abſolution des archevêques de Cantorberi & de Rouen, non pas préciſément pour avoir porté les armes contre ſon pere. Ce crime cédoit dans l'eſprit du tems au crime d'avoir combattu un croiſé, & Henri II. avoit pris la croix.

La politique faiſoit plus de progrès encore que l'art militaire. Les intérêts s'enchaînoient de plus en plus. Les vaſſaux révoltés s'uniſſoient plus que jamais entre eux & avec les puiſſances étrangeres. Les divers états avoient plus d'influence reſpective. L'Europe devenoit une famille, bien moins par l'union de ſes princes & par les alliances, que par l'aſſociation des querelles. Les croiſades contribuerent beaucoup à cette extenſion & à cette communication des intérêts. Les nations ſe connurent davantage; elles virent mieux ce qu'elles avoient à craindre

& à eſpérer les unes des autres. Les paſſions des princes éclaterent de plus près, & formerent ou des liaiſons ou des haines. Philippe & Richard s'aimoient; tous deux jeunes, vaillans, aimoient la guerre & la gloire. L'expédition de la Terre-Sainte étoit devenue pour la chevalerie un objet plus auguſte & plus ſacré depuis les malheurs des Chrétiens. Jéruſalem étoit priſe; Guy de Luſignan, qui avoit raſſemblé les débris de cette royauté détruite, étoit dans les fers. Ces revers avoient fait mourir de douleur le pape Urbain III. Les légats portoient leur zele & leurs cris douloureux dans toutes les cours; ils cherchoient à tranſporter encore en Aſie toutes les forces de l'Europe; mais leur principale eſpérance ſe fondoit ſur la généroſité de Philippe & ſur les intérêts de Richard. Ces deux princes en effet tournerent toutes leurs vues vers le rétabliſſement de la Cité ſainte.

Godefroy de Bouillon, premier

roi de Jéruſalem, élu par les Croiſés après la priſe de cette place en 1099, avoit eu pour ſucceſſeur Baudouin ſon frere, & celui-ci Baudouin du Bourg ou Baudouin II. leur couſin. Baudouin II. ne laiſſa que deux filles. L'aînée, nommée Meliſende, fut ſeule héritiere du royaume de Jéruſalem. Elle épouſa Foulques, comte d'Anjou, déja pere de Geoffroy Plantagenet & de pluſieurs autres enfans. Foulques tranſmit ce royaume à la branche cadette de ſa maiſon, iſſue de Meliſende. Cette branche finit auſſi dans deux femmes, Sibylle & Iſabelle. Sibylle (l'aînée) avoit épouſé Guy de Luſignan, qui fut détrôné par Saladin. Iſabelle avoit épouſé Conrad, Marquis de Montferrat. Sibylle étant morte ſans enfans, les droits au trône de Jéruſalem paſſoient à Iſabelle & au marquis de Montferrat ſon mari. Guy de Luſignan avoit le titre & vouloit le conſerver, ſoutenant que le caractere royal étoit ineffaçable; s'il

Guill. de Tyr.

ne vouloit que le titre, il étoit dur de le lui ôter ; s'il prétendoit en transmettre les droits à sa maison au préjudice d'Isabelle, sa prétention étoit insoutenable, & Richard, roi d'Angleterre, auroit été aussi en droit de réclamer cette couronne de Jérusalem, comme arriere-petit-fils de Foulques, qui l'avoit portée, & qui la tenoit aussi de sa femme. Richard eût pu d'ailleurs tirer quelque parti de l'offre faite de cette couronne à Henri II. son pere, s'il est vrai que cette offre ait été faite ; mais quelles que fussent ou que pussent être ses prétentions, il parut les oublier ; il ne vit d'abord, comme Philippe, que l'intérêt de la Chrétienté, & qu'une occasion de gloire ; tous deux ne songerent qu'à rétablir Guy de Lusignan sur le trône, dont il avoit été renversé par Saladin. Ils commencerent par régler en amis & en alliés leurs affaires d'Europe. Philippe remit généreusement à Richard les villes du Vexin & les autres pla-

ces dont le traité d'Asay le laissoit en possession ; il fit seulement d'un si beau présent la dot d'Alix sa sœur. Richard promettoit toujours d'épouser cette princesse, mais seulement après l'expédition de la Terre-Sainte, que son zele lui faisoit regarder comme l'affaire la plus pressée. On voit pourtant qu'elle n'auroit pas dû retarder ce mariage, pour peu qu'il eût été agréable à Richard.

Il falloit de l'argent aux deux princes pour la croisade, & cette expédition, qui ne pouvoit manquer d'être si funeste à leurs états par leur éloignement, le fut d'abord par les préparatifs. Tous deux accablerent leurs peuples d'impôts. En France, on pilla les Juifs, après les avoir laissé piller les François. Le roi d'Angleterre vendit les châteaux, les fiefs, les charges, les droits, les titres de la couronne ; il eût vendu, disoit-il, jusqu'à la ville de Londres, s'il eût trouvé des acheteurs (application un peu détournée, du mot de

Salluſte, Jugurtha.

Jugurtha au ſujet de Rome). Le grand juſticiaire s'étant inutilement oppoſé à ces aliénations, ſe démit de ſa place, qui fut auſſi-tôt vendue. Richard remit auſſi l'hommage de l'Ecoſſe au roi Guillaume pour une ſomme d'argent; il lui céda quelques places qui furent bien payées encore. Chaque ville, chaque abbaye, chaque terre ſeigneuriale relevante de la couronne, fut obligée de fournir un cheval de bataille & un cheval de ſomme. Toutes ces extorſions, toutes ces ventes, jointes à neuf cens mille livres, tant en argent qu'en pierreries, trouvées dans le tréſor de Henri II. à Wincheſter, ne ſuffiſoient pas encore. Richard eut recours à un petit artifice, bien indigne de lui & de la cauſe qu'il alloit défendre. Il feignit d'avoir perdu le grand ſceau, il en fit faire un nouveau, & ſous prétexte des ſurpriſes auxquelles la perte de l'ancien ſceau pourroit donner lieu, il déclara nuls tous les actes ſcellés de cet

ancien ſceau, & les ſoumit tous à la néceſſité de recevoir la ſanction du nouveau, moyennant de nouveaux droits de ſceau : ce qui produiſit des ſommes conſidérables au roi, en le deshonorant.

Les deux monarques ſe virent à Nonancourt, où ils firent, le 30 Décembre 1189, un traité pour la confirmation de la paix, & pour la défenſe mutuelle de leurs états. Ils ſe jurerent *bonne foi* & *bon amour*. Philippe jure *à ſon ami & à ſon fidele ;* Richard *à ſon ami & à ſon ſeigneur* (1) : différence qui tient évidemment au ſyſtême féodal. Ils conviennent de partager en freres les conquêtes qu'ils vont faire dans la Paleſtine, & ſi l'un des deux vient à mourir

(1) *Et uterque noſtrûm alteri bonam fidem & bonum amorem ſe ſervaturum promiſit : ego Philippus, rex Francorum, Richardo regi Anglorum, tanquam amico & fideli meo : & ego Richardus rex Anglorum, Philippo regi Francorum, tanquam domino meo & amico.* (*Rymer. page 20.*)

dans cette expédition, le commandement des troupes, tant Angloises que Françoises, doit appartenir à l'autre, & la caisse militaire lui sera remise pour le bien de la cause commune. Le rendez-vous des troupes est indiqué à Vezelay en Bourgogne. Les deux rois s'y trouvent, & vont ensemble jusqu'à Lyon, à la tête de cent mille hommes. Là, ils se séparent pour la facilité de la route, Philippe prend le chemin de Gênes, Richard celui de Marseille; ils devoient se rejoindre à Messine. Philippe y arriva le premier, après avoir essuyé une tempête, qui l'avoit forcé de jetter dans la mer une partie de ses chevaux & de son équipage. Philippe se logea dans la ville, Richard dans les fauxbourgs. Messine n'étoit pour eux qu'un lieu de rafraîchissement; mais bientôt il survint des incidens qui les y arrêterent, & qui penserent leur faire perdre de vue l'objet principal.

Hoveden.

1190.

La politique avoit formé des liaisons

ſons entre les Normands, qui régnoient alors en Sicile, & les autres ſouverains de l'Europe; & de ces liaiſons naiſſoient des intérêts & des droits. C'étoient peut-être de tels intérêts qui avoient engagé Richard à s'arrêter en Sicile, & c'étoit peut-être par complaiſance pour lui que Philippe avoit pris ce rendez-vous. Voici les raiſons qui pouvoient attirer Richard en Sicile.

Roger, roi de Sicile, avoit été marié trois fois. Il ne lui étoit reſté d'enfans que du premier & du troiſieme mariage : un fils du premier, une fille du troiſieme. Le fils fut Guillaume le Mauvais, qui eut un fils, nommé Guillaume le Bon : celui-ci avoit épouſé Jeanne d'Angleterre, ſœur de Richard, dont il n'avoit point eu d'enfans. La couronne ſembloit donc devoir appartenir à Conſtance, fille du troiſieme lit du roi Roger. Elle avoit porté les droits des princes Normands dans la maiſon de Suabe, en épouſant le prince

Henri, fils de Frédéric Barberousse, & qui fut depuis l'empereur Henri VI; mais Tancrede, bâtard de Roger, s'étoit emparé du royaume de Sicile, & c'étoit lui qui régnoit, lorsque Philippe & Richard aborderent à Messine. Il pouvoit être indifférent à Richard que ce fût cet usurpateur ou l'empereur Henri VI. qui régnât en Sicile. Mais quel que fût ce roi, Richard avoit à régler avec lui les actions dotales de Jeanne sa sœur, & Tancrede s'étoit emparé de tout. Un autre que Richard eût d'abord négocié; mais il falloit que Richard agît en maître. Il commença par fermer le phare de Messine, en s'emparant de deux châteaux qui le dominoient. Il donna l'un de ces châteaux à sa sœur pour sa sûreté; il fit de l'autre un magasin. Ces manieres hautaines révolterent les Messinois, qui prirent querelle avec les Anglois, & les traiterent en ennemis. Philippe essaya d'appaiser ces troubles, mais sans succès; & les choses furent

Bened. Abb. p. 608 & suiv. Hoveden, p. 674 & suiv.

pouſſées ſi loin, que Richard, ſans conſidérer que Philippe ſon ſeigneur étoit en perſonne dans Meſſine, ſe rendit maître de la ville en pourſuivant un corps de Meſſinois qui en étoient ſortis, & planta ſon étendart ſur les murs. Non-ſeulement par cette action téméraire il avoit inſulté Philippe, mais encore il en avoit triomphé; car Philippe n'avoit pas cru qu'il lui convînt d'être dans une place attaquée, ſans en prendre la défenſe; tout étranger qu'il étoit au fond de la querelle, il avoit combattu les Anglois, & avoit renverſé trois ſoldats à coups d'arbalête. Philippe voulut faire enlever l'étendard d'Angleterre de deſſus les murs de Meſſine. Richard lui fit dire qu'il étoit prêt à l'ôter lui-même, mais qu'il ne ſouffriroit pas qu'on l'ôtât; & Philippe qui pouvoit s'offenſer encore de cette ſoumiſſion menaçante, voulut bien s'en contenter. Richard uſa de toute la rigueur des droits de la guerre; il livra la ville

au pillage (1), en observant seulement de respecter les quartiers de Philippe. Ce pillage donna lieu, dit-on, à l'évasion de cent mille esclaves, qui se retirerent dans les montagnes, d'où ils porterent le ravage dans tout le pays; ainsi Richard, en paroissant dans cette île, y avoit mis tout en combustion. Cependant par la médiation de Philippe & des prélats, qui voyoient avec peine ces débats retarder l'expédition de la Terre-Sainte, il se fit un traité par lequel Tancrede, que Richard reconnoissoit pour roi de Sicile, convenoit de donner une de ses filles en mariage au jeune Arthur ou Artus, comte de Bretagne, neveu de Richard, & que Richard nommoit son successeur, s'il venoit à mourir sans enfans. En faveur de ce mariage,

Rymer, T. 1. p. 21.

(1) Les Anglois nient ce pillage; & sur tous ces faits, les Anglois & les François sont absolument contraires les uns aux autres.

Tancrede donnoit à ſa fille vingt mille onces d'or. Au moyen de ce traité, l'amitié, la confiance s'établirent entre Tancrede & Richard, & celui-ci n'eut plus de haine que pour Philippe. L'affaire de Meſſine avoit rendu Philippe & Richard ennemis; l'un jugeoit que ſon vaſſal lui avoit manqué de reſpect, l'autre que ſon ami l'avoit trahi. C'étoit le ſort de Richard de haïr tous ceux qui l'avoient ſervi contre ſon pere. D'ailleurs il étoit preſque impoſſible qu'un roi de France & un roi d'Angleterre fuſſent long-tems unis; trop d'intérêts les diviſoient, & la rivalité nationale s'irrita bientôt par la rivalité perſonnelle. La haine qui va préſider à toutes leurs démarches, préſide auſſi aux récits de leurs hiſtoriens, & de ce moment ce n'eſt plus que par un examen ſcrupuleux & une comparaiſon impartiale de ces récits, qu'on peut parvenir à la vérité, à-travers les contradictions des François & des Anglois.

Voici d'abord un fait assez important, sur lequel ils ne sont point d'accord. Tancrede, soit qu'il fût naturellement brouillon, soit qu'il crût avoir quelque intérêt à entretenir la division entre les deux rois, fit voir à Richard une lettre, par laquelle Philippe avertissoit Tancrede que Richard vouloit s'emparer du trône de Sicile. Philippe proposoit à Tancrede de prévenir Richard, & de fondre sur les Anglois, qu'il promettoit aussi d'attaquer avec toutes ses forces. La lettre étoit signée de Philippe. Tancrede soutenoit & offroit de prouver par témoins qu'il l'avoit reçue de la main du duc de Bourgogne, prince de la maison de France, & chef des troupes Françoises sous Philippe. Richard montra d'abord quelque doute. « Le roi » de France, dit-il à Tancrede, ne » peut vous avoir fait une pareille » proposition; il est mon seigneur, » & un serment solemnel nous lie » à l'expédition de la Terre-Sainte; »

mais il brûloit de le croire. Il voulut avoir cette lettre; Tancrede la lui remit, & Richard l'envoya sur le champ à Philippe, en lui déclarant que toute alliance étoit rompue entre eux, qu'il n'épouseroit point Alix, & qu'il alloit fiancer Berengelle ou Berengere, fille de Sanchez, roi de Navarre (1). Les auteurs Anglois disent qu'à la vue de la lettre, le roi de France fut couvert de confusion. Les François au contraire rapportent que, sans s'émouvoir, Philippe répondit: « le roi d'Angle-» terre est bien le maître de ne pas » épouser ma sœur; il n'avoit pas » besoin de recourir à un prétexte si » honteux; mais qu'il me rende donc » le Vexin & les autres places que » je lui ai données pour la dot d'A-» lix ».

(1) Mézerai nomme Garcias le pere de Berengelle: c'est une faute. Garcias ou Garcie-Ramir étoit le pere de Sanchez ou Sanche VI. pere de Berengelle.

L'hiſtoire de cette lettre eſt au nombre des problêmes hiſtoriques. Le caractere franc & ouvert de Philippe n'empêcheroit pas peut-être de croire que dans le moment de mécontentement qui ſuivit la priſe de Meſſine, il eût été diſpoſé à s'unir avec Tancrede contre la violence de Richard; mais ſa conduite précédente à l'égard de ce prince, la franchiſe généreuſe avec laquelle il lui avoit remis tant de places, ſans même le preſſer ſur le mariage d'Alix, dont ces places formoient la dot, la fraternité de croiſade qui les uniſſoit alors, & qui étoit un frein ſacré pour les haines les plus vives, le peu de fruit qu'il devoit ſe promettre d'une pareille perfidie dans un pays où il n'étoit pas le maître, & où la défaite de ſon rival n'eût rien changé à leurs intérêts politiques, le ſoin qu'il venoit de prendre de réconcilier Richard avec Tancrede; toutes ces conſidérations jointes aux dénégations de Philippe, au caractere artificieux &

injuſte de Tancrede, doivent faire penſer que la lettre n'étoit point de Philippe. D'un autre côté, comment penſer, ou que Richard eût ſuppoſé une pareille lettre, ſi elle ne lui eût point été remiſe; ou que Tancrede eût oſé la remettre, ſi elle eût été fauſſe?

Quoi qu'il en ſoit, Richard ne voulut point douter de la perfidie de Philippe, pour avoir le droit de s'en indigner, & Philippe s'indigna plus juſtement peut-être de l'atteinte qu'on portoit à ſon honneur. Il fit obſerver que Richard, en rompant avec Alix, avoit une autre femme toute prête: ce qui annonçant des meſures priſes de longue main & des projets conduits avec un grand ſecret, expliquoit le myſtere de tant de délais apportés au mariage d'Alix, & rejettoit ſur Richard tous les ſoupçons de fauſſeté dans cette affaire.

Cependant l'intérêt de la croiſade aſſoupit ces querelles naiſſantes; on

fit un traité. Richard fut déclaré libre de tout engagement avec Alix, qui épousa depuis le comte de Ponthieu. Le roi de France voulut bien laisser au roi d'Angleterre Gisors & le Vexin pour lui & pour sa descendance mâle, sous une double clause de réversion, l'une en faveur de la France, dans le cas de l'extinction de la race masculine de Richard : l'autre en faveur de l'Angleterre, si Philippe mouroit sans enfans, auquel cas le Vexin seroit réuni à la Normandie. Depuis le tems de Guillaume le Conquérant, les armes & les traités ne cessoient de donner, d'ôter, de rendre le Vexin, tantôt à la France, tantôt à l'Angleterre. Tous ces arrangemens ne faisoient que pallier le mal réel de cette incertitude de propriété ; mais un mal plus grand, & qu'une grande révolution pouvoit seule extirper, c'étoit qu'une puissance étrangere possédât tant de provinces en France, & sur-tout des provinces si voisines de la capi-

tale du royaume. On transigea encore dans ce même traité sur d'autres objets. Richard abandonna une partie du Berry & de l'Auvergne à Philippe, qui lui céda ce qu'il possédoit du Quercy, à l'exception des deux abbayes royales de Figeac & de Souillac, sur lesquelles il se réserva tous les droits d'un fondateur.

De petits traits peignent quelquefois le fond de l'ame. Richard développoit en toute occasion son caractere altier, téméraire & violent. Etant en Calabre, il entend crier un oiseau de proie; il veut le prendre; il se détache de son escorte avec un seul cavalier, comme s'il eût été dans ses états, entouré de sujets respectueux & soumis; des paysans le prennent pour un voleur & l'entourent, armés de bâtons; son épée se brise sur le premier qu'il veut frapper; il pensa être assommé. Bened. Abb.

A Messine il venoit de s'exercer hors de la ville à des jeux militaires avec des officiers tant Anglois que

François; il rencontre un payſan qui menoit un âne chargé de cannes de joncs; chacun en prit une. Le roi attaque un officier François, nommé Guillaume Desbarres, réputé le plus brave, le plus fort & le plus adroit à tous les exercices du cavalier. Ils briſent leurs cannes l'un contre l'autre au lieu de lances. Le coup porté par Desbarres déchira l'habit du roi, & peut-être le bleſſa; le roi s'irrite & pouſſe ſon cheval contre Desbarres pour le deſarçonner. Desbarres s'affermit ſur l'étrier. Le roi redouble; ſa ſelle tourne; il ſaute ſur un autre cheval, & pouſſe à Desbarres avec plus d'ardeur encore, & toujours ſans ſuccès. Le comte de Leiceſter veut aider le roi. « Qu'on me laiſſe faire, dit Richard, » & que perſonne ne ſe mêle de ce » combat ». Il ſe fait un point d'honneur de renverſer Desbarres, qui s'en fait un de ne point céder, & qui demeure inébranlable. Le roi enfin ne pouvant plus contenir ſa

colere, & craignant de s'emporter à quelque violence; « retirez-vous, » dit-il à Desbarres, & ne paroiſſez » jamais devant moi ». Desbarres avoit réſiſté au chevalier, il obéit au roi, & courut conter ſon aventure à Philippe Auguſte, qui voulut le réconcilier avec Richard, & qui ne put y réuſſir, que quand le tems eut fermé cette plaie.

Mézeray dit que dans un combat entre les François & les Anglois, livré du tems de Henri II. combat où Richard, contre ſa coutume, étoit uni avec ſon pere, il avoit fait Desbarres priſonnier, & que, charmé de ſa valeur, il l'avoit renvoyé ſans rançon. Richard étoit très-capable de ces procédés. Mézeray, grand. hiſt.

Mézeray dit auſſi que Desbarres, qu'il appelle l'Achille de ce tems-là, avoit repouſſé vigoureuſement Henri & Richard de devant Mantes. Richard étoit très-capable d'en avoir gardé du reſſentiment. Id. Abr. chronol.

Tous les traits de ſon caractere

éclatent dans l'hiſtoire de ſon combat avec Desbarres; témérité dans l'aggreſſion, & peut-être, comme nous l'avons inſinué, reſſentiment de l'échec de Mantes, violence dans l'acharnement avec lequel le combat continue, juſtice & généroſité dans le refus que fait Richard du ſecours du comte de Leiceſter, orgueil jaloux dans la maniere dont il termine le combat, long reſſentiment enfin de cette aventure.

Philippe partit pour la Terre-Sainte. Richard le conduiſit l'eſpace de quelques milles avec ſes galeres; ils paroiſſoient amis. Richard reſta encore quelque tems à Meſſine; l'aventure de la lettre l'avoit étroitement lié avec Tancrede, dont il eût dû peut-être ſe défier davantage depuis cette tracaſſerie, puiſqu'en tout événement, & en ſuppoſant même la lettre réelle, Tancrede étoit au moins coupable d'une infidélité. Richard ne voulut voir dans le procédé de Tancrede que le pur mouve-

ment d'une ame indignée d'une perfidie qu'on lui proposoit. Il combla Tancrede de bienfaits ; il ne prolongea son séjour à Messine que pour affermir ce bâtard sur son trône usurpé ; il en prit la défense contre tous ses ennemis, nommément contre l'empereur Henri VI. dont il se fit lui-même un ennemi irréconciliable. Il part enfin de Messine. Une tempête disperse sa flotte ; deux de ses plus gros vaisseaux échouent sur les côtes de Chypre ; son vice-chancelier & plusieurs gentilshommes de sa suite sont submergés ; ceux qui purent gagner le rivage, furent à l'instant mis aux fers par l'ordre d'un petit tyran Grec, nommé Isaac Comnene (1), qui se qualifioit empereur de Chypre. Cet Isaac refusoit l'entrée du port de Limerol ou Limisso à un troisieme vaisseau de Richard, qui

(1) Il n'étoit de la maison impériale des Comnenes que par sa mere.

portoit, avec Berengelle de Navarre, la reine de Sicile, femme de Tancrede & fille de l'empereur de Conſtantinople. Richard apprend l'embarras de ces femmes; il vole à leur ſecours. Il demande avec hauteur au tyran l'entrée du port & la liberté de ſes Anglois. Sur le refus d'Iſaac, il débarque, livre deux batailles aux troupes du pays, les défait, eſt reçu dans toutes les places de l'île, moitié en conquérant, moitié en libérateur, oblige Iſaac lui-même de ſe rendre à diſcrétion; voilà un royaume ajouté en paſſant à tant d'autres états. Iſaac demanda, pour toute grace, de n'être pas mis aux fers. « Vous ne ſerez point mis » aux fers, répondit Richard, avec » une ironie ſanglante, je ſais trop » ce qu'on doit à un empereur; on » vous fera des chaînes d'argent »; ce qui, dit-on, fut exécuté ponctuellement à la grande ſatisfaction d'Iſaac, qui en témoigna ſa reconnoiſſance au vainqueur. Richard

épouse Bérengelle dans ce même port de Limerol dont on avoit voulu l'écarter.

Bened. Abb. Trivet. Hemingf. Vinisauf.

Il arrive enfin dans la Palestine. Philippe & les Chrétiens faisoient alors le siege d'Acre, autrefois Ptolémaïs. Ici les auteurs Anglois ne voient plus dans Philippe qu'un rival jaloux de la gloire de Richard. Les François n'y montrent qu'un rival généreux, qui, malgré l'impatience des Chrétiens, avoit fait retarder l'assaut de la ville d'Acre jusqu'à l'arrivée du roi d'Angleterre, en disant qu'il étoit juste de réserver à ce héros cette part de la gloire commune. Il s'éleva entre eux quelques contestations sur le partage de la conquête & du butin que Richard venoit de faire. Richard prétendit que le partage devoit avoir lieu seulement pour les conquêtes de la Palestine, & non pour celles de la route. Philippe, après avoir un peu contesté, se rendit. Les deux princes renouvellerent leur traité de parta-

ge pour les conquêtes qu'ils alloient faire, & prirent les Templiers & les Hospitaliers pour arbitres de ce partage. Ces débats avoient fait perdre le moment favorable pour l'assaut. Rigord en accuse Richard, qui, selon lui, poussa la mauvaise volonté jusqu'à défendre à ses troupes de combattre, exemple qui fut suivi par d'autres corps de l'armée Chrétienne. Le siege dura cinq mois, & consuma une grande partie des forces des Chrétiens. Le roi de France y perdit deux de ses oncles, freres d'Adélaïde de Champagne sa mere, & son maréchal Albéric Clément, seigneur de Mez en Gâtinois ou en Beauce; Rotrou, comte du Perche, & plusieurs autres seigneurs qualifiés. La ville enfin se rendit à composition. Les Croisés exigerent que Saladin rendît les prisonniers qu'il avoit faits sur eux, & sur-tout la vraie croix qu'il avoit prise dans un combat. Les assiégés resterent entre les mains des vainqueurs pour servir d'ôtages de cette

convention. Saladin voulut conteſter ſur la délivrance des priſonniers, & la vraie croix ne ſe trouvoit point. Saladin qui n'y attachoit pas le même prix que les Chrétiens, ne ſavoit ce qu'elle étoit devenue. Richard, ſur cette réponſe, fit égorger plus de cinq mille de ces aſſiégés, qui s'étoient rendus à lui; il n'en réſerva qu'un petit nombre des principaux dont il eſpéroit une forte rançon. Il eût été plus chrétien de conſentir à ſe paſſer de la vraie croix. Philippe & toute l'armée des Croiſés déteſterent cette barbarie, qui en attira, ſelon l'uſage, une pareille aux Chrétiens de la part de Saladin.

Les maladies, plus redoutables que les Infideles, porterent le ravage dans l'armée victorieuſe. Le comte de Flandre en mourut. Philippe penſa en mourir; ſes ongles, ſes cheveux tomberent; tout ſon corps fut pelé; il ſe crut empoiſonné. Aux premiers rayons de la convaleſcence, il ſentit le beſoin de

reſpirer l'air natal, & l'abus d'aller chercher ſi loin la gloire & l'envie ; il annonça comme prochain ſon retour en Europe. Les Croiſés ſe plaignirent de ce qu'il les abandonnoit au fort de leurs opérations, & Richard publia que c'étoit un prétexte pour s'emparer, pendant ſon abſence, des provinces qu'il poſſédoit en France. Cette idée de prétexte eſt même adoptée par la plûpart des hiſtoriens Anglois, & les François n'y oppoſent que les maux ſoufferts par Philippe, que la nature de ſa maladie, qui ſembloit exiger ſon retour ; il vaudroit mieux qu'ils puſſent alléguer une inaction conſtante de Philippe pendant l'abſence de ſon rival. Il la lui promit en quittant la Terre-Sainte ; il jura publiquement ſur l'évangile de ne point attaquer les états de Richard, & de les défendre même contre quiconque les attaqueroit pendant l'abſence de ce prince ; mais les Anglois diſent qu'en paſſant à Rome, il pria le

pape d'annuller ce ſerment ; demande à laquelle le pape répondit par des menaces d'excommunication, s'il oſoit dépouiller un prince qui accompliſſoit ſeul dans la Paleſtine le vœu dont Philippe ſe diſpenſoit.

Il eſt certain qu'une même terre ne pouvoit plus contenir ces deux princes, devenus inſupportables l'un à l'autre. Leur préſence ne faiſoit que diviſer la croiſade en deux factions ennemies, ſelon que la modération de Philippe touchoit plus les uns, & que l'impétuoſité brillante de Richard entraînoit les autres, ou que les intérêts & les paſſions agiſſoient ſur les ames. Les Génois, beaucoup d'Allemands, les Templiers & le marquis de Montferrat, qui diſputoit à Guy de Luſignan la couronne de Jéruſalem, étoient dans le parti de la France ; les Piſans, beaucoup de Flamands, les chevaliers Hoſpitaliers de S. Jean de Jéruſalem, & Guy de Luſignan formoient le parti de l'Angleterre. On

peut croire que la cauſe commune ſouffroit de ces diviſions.

Le roi de France avoit été fidele aux conventions qui concernoient la croiſade. Il avoit, en partant, laiſſé à Richard les troupes Françoiſes & la caiſſe militaire; mais ces troupes Françoiſes reſtoient ſous la conduite du duc de Bourgogne, qui avoit, dit-on, des ordres ſecrets du roi de France pour traverſer toutes les opérations du roi d'Angleterre. Celui-ci ſembla redoubler de valeur, quand il ſe vit ſeul chargé de la cauſe commune. Il battit deux fois Saladin: l'une auprès de Céſarée, l'autre dans les plaines de Rama. Il prit Céſarée, Joppé, Aſcalon; il enleva un convoi de ſept mille chameaux, qui portoient à Jéruſalem des vivres & des marchandiſes; & Philippe, tranquille à Paris, put en effet alors envier tant d'exploits. Richard avoit ſurpris Emaüs; il vouloit courir à Jéruſalem; la conſternation y étoit ſi grande, que les portes, dit-on,

Bened. Abb. G. de Neubr.

ſe fuſſent ouvertes à la premiere ſommation ; mais le duc de Bourgogne refuſa obſtinément de le ſuivre. On accuſa ce duc de jalouſie, on l'accuſa de corruption ; mais les Anglois, qui en vouloient à Philippe, n'accuſerent que lui ; peut-être après tout, le parti que prit le duc de Bourgogne de ramener les troupes du côté d'Acre, n'étoit-il pas ſi déraiſonnable ; on en pourroit juger par la facilité qu'il eut à ſe faire ſuivre de l'armée & du roi d'Angleterre lui-même, qui devoit avoir plus d'autorité que lui. On dit pourtant que ce roi pleura de dépit de ce qu'on laiſſoit Jéruſalem au pouvoir des Infideles, & que quelqu'un ayant voulu la lui montrer du haut d'une montagne, il s'étoit couvert le viſage d'un pan de ſa cotte d'armes, en s'écriant : *on eſt indigne de voir la Cité Sainte, quand on eſt hors d'état de la délivrer.*

Les Infideles, enhardis par l'inaction des Chrétiens, allerent mettre

le siege devant Joppé. Le roi d'Angleterre fit les plus vives instances au duc de Bourgogne pour l'engager à venir avec lui secourir cette place ; il ne put rien obtenir. Le duc voulut absolument se retirer à Tyr, où il mourut quelque tems après, dévoré de remords, dit-on, & l'esprit égaré. D'après son refus, Richard voyant qu'il ne falloit compter que sur lui-même, étoit parti avec sept hommes d'armes & quatre cens arbalêtriers ; il avoit percé une armée de soixante mille hommes, s'étoit jetté dans Joppé, & en avoit fait lever le siege. L'histoire avoue que de tels faits tiennent de la fable ; mais telle étoit la valeur de Richard : elle eût embelli les tems héroïques ; & si la conduite y eût toujours répondu, il faudroit mettre Richard au rang des généraux les plus illustres. Son grand défaut, très-estimé alors, étoit de trop s'exposer. Il pensa être enlevé à la chasse par un parti de Sarrasins. Il fut sauvé par la

la préſence d'eſprit & la généroſité d'un gentilhomme Provençal de la maiſon des Pourcelets, ou, ſelon d'autres, d'un gentilhomme Normand, nommé Guillaume de Préau, qui cria : *je ſuis le roi*, comme s'il eût voulu s'attirer un traitement plus favorable. A ce mot on l'entoure, il eſt pris, le roi échappe. Les Sarraſins conduiſent leur priſonnier vers Saladin, qui, déja prévenu de la priſe que ſes ſoldats avoient faite, attendoit Richard, & fut fort ſurpris de ne le pas reconnoître dans le priſonnier qui s'offrit à ſa vue. Ce priſonnier ſe vanta de ſon ſtratagême; & Saladin, qui n'avoit rien de barbare, lui accorda ſon eſtime. Richard renvoya dix émirs ſans rançon pour racheter ſon libérateur.

Les idées de Richard paroiſſoient alors s'étendre; on le voyoit s'affermir de jour en jour dans la réſolution de fonder en Aſie un grand royaume, dont Jéruſalem eût été la capitale. Pour réunir tous les

droits il acheta de Guy de Luſignan le titre de roi de Jéruſalem, & lui donna en échange le royaume de Chypre qu'il avoit conquis, & qui eſt reſté dans la maiſon de Luſignan juſqu'en 1473. Mais bientôt mille obſtacles imprévus, ſans compter ceux qu'il étoit aiſé de prévoir, le forcerent d'abandonner cette entrepriſe; la peſte ſe mit dans ſon armée, les troupes Françoiſes, après la mort du duc de Bourgogne, voulurent abſolument retourner en France; l'argent & les hommes commençoient à manquer également au roi d'Angleterre, & la facilité que Philippe avoit de lui nuire en Europe, le tenoit dans des défiances continuelles. Il entreprenoit avec hardieſſe, & exécutoit avec vigueur; mais la patience lui manquoit, & les obſtacles le rebutoient aiſément: il abandonna tout, fit une treve de trois ans avec Saladin, & montra autant d'empreſſement de revoir ſes états, qu'il en avoit eu de les quit-

ter. Ses ennemis, tâchant d'oublier ſes exploits, en prirent occaſion de l'accuſer d'intelligence avec Saladin. Des François attribuent même à Richard le refus d'aſſiéger Jéruſalem, & diſent que ce fut le duc de Bourgogne avec ſes François, & le duc d'Autriche avec ſes Allemands, qui inſiſterent pour qu'on fît ce ſiege.

Quant au projet de ſe faire roi de Jéruſalem, tout oppoſé qu'il eſt aux prétendues intelligences avec Saladin, il n'eſt pourtant attribué à Richard que par les auteurs François; les Anglois donnent un motif bien plus généreux à la ceſſion que fit ce prince du royaume de Chypre à Guy de Luſignan. Ils diſent qu'il la fit pour terminer les conteſtations qui s'étoient élevées entre Guy de Luſignan & le marquis de Montferrat, au ſujet de la couronne de Jéruſalem, que ni l'un ni l'autre ne portoit. Ils font entendre qu'au moyen de cette ceſſion Luſignan

cédoit à ſon tour au marquis de Montferrat, le royaume de Jéruſalem, lorſqu'on l'auroit conquis, & que Richard faiſoit ſeul les frais de cet accommodement, dont il ne tiroit aucun avantage; mais il paroît que leur zele pour Richard les entraîne trop loin. Rigord dit expreſſément que Richard avoit d'abord vendu l'île de Chypre aux Templiers, il ſpécifie même la ſomme, c'eſt vingt-cinq mille marcs d'argent; & il ajoute qu'il la revendit depuis à Luſignan. D'après ſon récit, quelques hiſtoriens François, (entre autres l'abbé Velly) ont ſuppoſé que Richard avoit pris de l'argent des deux côtés; & ils n'ont vu qu'un ſtellionat, où les auteurs Anglois avoient vu un don généreux: les François ont été trop loin auſſi. Rigord ne dit point que Richard eût touché l'argent des Templiers; mais on voit que ſa ceſſion tant vantée de l'île de Chypre à Luſignan, fut une véritable vente, & vraiſembla-

Rigord, vie de Phil. Aug.

blement on fit entrer dans le prix de cette vente les droits de Luſignan au trône de Jéruſalem, droits qui par conſéquent paſſoient à Richard.

D'après ce traité avec Luſignan, le roi d'Angleterre devoit être plus que jamais ennemi du marquis de Montferrat. Au milieu de tous ces mouvemens, Conrad (c'eſt le nom de ce Marquis) fut poignardé dans les rues de Tyr par deux aſſaſſins qui s'étoient mis à ſon ſervice dans cette intention; ils avouerent & leur crime & leurs motifs, ils en firent gloire; ils ſubirent la torture & le ſupplice, non-ſeulement avec courage, mais avec joie. On reconnoît à ce fanatiſme les diſciples du vieux (1)

(1) On donnoit toujours au chef ou prince des aſſaſſins ce titre de *vieux* ou *ſeigneur* de la Montagne, *vetus de monte*, *vetulus de montanis*, *vetulus de montibus*, *ſenex de montanis*, *ſexmontius* ou *ſenex montis*, *ſenior montis*. C'eſt de ce mot de *ſenieur* qu'on a fait celui de *ſeigneur*. Quant au mot *aſſaſſins*, qui déſigne aujourd'hui des meur-

de la Montagne, ce souverain dont l'histoire ressemble tant à la fable,

---

triers, c'étoit le nom de ce peuple qui habitoit les montagnes de la Phénicie, & ce nom d'assassins vient d'*hassisin*, mot Persan, qui signifie *poignard*, arme ordinaire de ces montagnards; ou du mot Arabe *hassa*, qui signifie tuer. Quant au *vieux* ou *senieur* de la montagne, on sait que jamais despote héréditaire n'eut sur ses esclaves l'empire qu'avoit sur ses compagnons ce chef électif. C'est que son empire étoit fondé sur le fanatisme. L'idée seule que s'ils mouroient en exécutant les ordres de leur maître, ils alloient prendre les premieres places dans un paradis délicieux, les faisoit courir à la mort. On raconte qu'un soudan de Damas ayant voulu forcer le senieur de la montagne de lui payer tribut, le senieur, sans répondre à l'envoyé du soudan, ordonna en sa présence à un de ses sujets de se précipiter du haut d'une tour, à un autre de s'enfoncer un poignard dans le cœur. Tous deux obéirent avec joie; l'envoyé frémissoit. « *Va dire à* » *ton maître*, lui dit le senieur, *qu'un prince* » *qui a soixante mille hommes aussi soumis à* » *ses ordres, que les deux que tu viens de voir,* » *ne paye tribut à personne* ».

& qui, trop foible pour combattre les rois, prenoit le parti de les aſſaſſiner. L'ivreſſe de la ſuperſtition & celle de la volupté, lui fourniſſoient des bourreaux aſſurés & contens d'être victimes à leur tour. Ce chef ſingulier d'un peuple très-ſingulier, faiſoit trembler les rois, qui n'avoient pourtant rien à craindre de lui, s'ils étoient juſtes; mais il ne leur pardonnoit rien, & à la premiere violence qui leur échappoit ils ſe voyoient entourés de poignards. Un de ſes ſujets, jetté par la tempête dans le port de Tyr, avoit été tué & dépouillé par les ordres du marquis de Montferrat; le vieillard avoit demandé une réparation, & avoit reçu de nouveaux outrages. Il ſe vengea, &, ſelon ſon uſage, il inſtruiſit l'Aſie de ſes raiſons par un manifeſte. Les auteurs Anglois diſent que, malgré la notoriété de ce fait, Philippe accuſa publiquement Richard de l'aſſaſſinat de Conrad, qu'il feignit d'en craindre

autant pour lui-même, & qu'il établit à cette occasion les sergens d'armes, monument de ses calomnies contre Richard. C'étoit une compagnie de gardes armés de masses d'airain. Parmi les auteurs François, les uns jugent qu'en effet l'établissement des sergens d'armes fut une précaution que prit Philippe Auguste contre les attentats de Richard, & que cette précaution étoit nécessaire; les autres ne voient point de liaison entre cet établissement & l'assassinat du marquis de Montferrat : ils ne conviennent pas que Philippe soit descendu jusqu'à l'indignité de la calomnie. Ce qu'il y a de certain, repliquent les Anglois les plus modérés, c'est que Richard étoit innocent du meurtre de Conrad, & qu'il en fut accusé. L'un & l'autre fait est prouvé par le manifeste du vieux de la Montagne, adressé à Léopold, duc d'Autriche. « Plusieurs rois & princes, » dit-il, ont injustement accusé de la » mort de Conrad, Richard, roi d'An-

» gleterre (1). C'eſt moi qui ai fait » tuer Conrad publiquement dans les » rues de Tyr, en préſence de tout » le peuple ». Il dit ſes raiſons, nous venons de les dire; puis il ajoute un mot remarquable, qui peint toute la politique de ce chef des aſſaſſins : « Sachez que nous ne faiſons mourir » perſonne qui ne nous ait offenſés.

Mais des critiques François ont trouvé dans cette lettre des caracteres de ſuppoſition qui auroient dû,

(1) *Cùm plurimi reges & principes ultrà mare Ricardum regem Angliæ & dominum de Morte Marchiſi* (*de Monteferrato*) *inculpant .... benè dicimus vobis in veritate, quòd dominus Ricardus, rex Angliæ, in hâc Marchiſi Morte nullam culpam habuit : & qui, propter hoc, domino regi Angliæ malum fecerunt, injuſtè fecerunt & ſine cauſâ .... Nos Marchiſum deſideravimus occidere .... Duos fratres miſimus ad Tyrum, qui eum apertè & ferè coram omni populo Tyri occiderunt .... Sciatis pro certo quòd nullum hominem hujus mundi pro mercede aliquâ vel pecuniâ occidimus, niſi priùs malum nobis fecerit. Rymer*, T. 1. p. 71.

ſelon eux, la faire rejetter. 1°. Eſt-il vraiſemblable que le chef des aſſaſſins ſe fût avoué publiquement le meurtrier de Conrad, dans un pays où Conrad laiſſoit tant de vengeurs? ſe ſeroit-il adreſſé, pour ſe vanter de ce meurtre, à Léopold, duc d'Autriche, parent & ami de Conrad? Quel intérêt ce deſpote Mahométan avoit-il à juſtifier un roi chrétien tel que Richard? ne devoit-il pas plutôt laiſſer le ſoupçon & la haine diviſer tous ces princes Européens qui s'étoient ligués pour attaquer l'Aſie?

Ne pourroit-on pas répondre qu'il appartenoit à la politique ſinguliere du vieux de la Montagne de ſe vanter de ſes aſſaſſinats pour ſe rendre plus redoutable? Or, ce principe ſuffiſoit, même ſans les motifs de probité, pour l'engager à juſtifier ceux qu'on ſoupçonnoit injuſtement de ces crimes.

Mais on obſerve 2°. que la lettre eſt datée du mois de Septembre, mois inconnu aux Orientaux. Qu'elle

eſt d'ailleurs écrite en Latin, & que la langue du vieux de la Montagne étoit l'Arabe.

Ne pourroit-on pas répondre encore, qu'au moyen des Croiſades les Orientaux avoient eu aſſez de commerce avec les Européens pour connoître leur maniere de dater, & que le vieux de la Montagne aura cru devoir s'y conformer en écrivant à un prince Européen ?

Quant à la langue, Trivet ou Treveth, qui rapporte cette lettre, peut l'avoir traduite ou fait traduire.

Dans Treveth au moins la lettre eſt datée de l'an 1505 d'Alexandre, c'eſt-à-dire, de l'ere des Séleucides : cet an 1505 répond à l'an 1193 de notre ere, la date eſt juſte. Mais dans Rymer cette lettre eſt datée de la cinquieme année du pontificat d'Alexandre : *Anno ab Alexandro papâ quinto.* Un Mahométan pouvoit abſolument dater du mois de Septembre, date indifférente ; mais pouvoit-il dater par les années des

papes ? d'ailleurs, c'étoit Céleſtin III. qui ſiégoit alors, Alexandre III. étoit mort douze ans auparavant.

De toutes ces difficultés, quelques critiques ont conclu que la lettre avoit été fabriquée par les Anglois : leur conjecture eſt appuyée ſur diverſes circonſtances dont nous aurons bientôt occaſion de parler.

Obſervons ici qu'un ancien hiſtorien-poëte nommé Guiart, rapporte une particularité qui ne ſe trouve dans aucun autre auteur : il prétend que Richard, à l'exemple du vieux de la Montagne, avoit inſtitué une eſpece d'école meurtriere, où il formoit des fanatiques qui devoient un jour aſſaſſiner Philippe Auguſte, & que pour s'en garantir, Philippe inſtitua les ſergens d'armes.

Que le roi Richard d'Angleterre
Faiſoit enfans endoctriner
Pour lui ocire & afiner (1) . . . .

(1) Mettre à fin, tuer.

Par ceux avoit Richard béance (1)
De mettre à mort le roi de France...
Puis que le roi dire l'oï,
Ne fu il qu'il ne ſe feiſt
Eſchangaitier (2) *en toutes places,*
Nuit & jour des ſergens à maces.

Remarquons que Guiart ne parle point de l'aſſaſſinat du marquis de Montferrat. Remarquons de plus que cette autorité unique ne prouve pas plus contre Richard que contre Philippe Auguſte. Si le fait rapporté par Guiart eſt vrai dans toutes ces circonſtances, Richard aura voulu aſſaſſiner Philippe Auguſte ; ajoutons même, ſi l'on veut, qu'il peut avoir fait aſſaſſiner Conrad ; mais ſi le fait eſt faux, le paſſage de Guiart prouve que les François ont calomnié le roi d'Angleterre. La chronique d'Albéric des trois Fontaines, auteur François preſque contempo-

(1) Eſperance.
(2) Veiller, garder.

rain, accuſe expreſſément Richard du meurtre de Conrad. M. Falconet (ſecond Mémoire ſur les aſſaſſins) dit que la meilleure juſtification de Richard ſe tire de la généroſité de ſon caractere ; & nous penſons à cet égard comme M. Falconet.

C'eſt ſur Humfroi, ou Onfroi du Thoron, qu'il fait tomber le ſoupçon de l'aſſaſſinat de Conrad. Onfroi avoit été le premier mari d'Iſabelle, héritiere du royaume de Jéruſalem ; ce mariage ayant été caſſé, Iſabelle avoit épouſé Conrad, entre les mains duquel Onfroi voyoit avec regret ſa femme & ſa couronne.

Par cette conjecture très-naturelle, M. Falconet d'un côté juſtifie Richard, de l'autre rejette comme ſuppoſée, la lettre du vieux de la Montagne à Léopold, duc d'Autriche (1).

(1) Voir le ſeizieme tome des Mém. de l'Acad. des Inſcriptions & Belles-Lettres,

M. Falconet préſume qu'Onfroi, pour l'aſſaſſinat de Conrad, put ſe ſervir du miniſtere des aſſaſſins ; en effet, divers traits de leur hiſtoire prouvent qu'ils ne ſe bornoient pas toujours à exercer les vengeances particulieres de leur chef, & qu'ils ſe vendoient quelquefois au reſſentiment des autres princes.

Si les hiſtoriens François juſtifient le leur ſur la calomnie à l'égard du roi d'Angleterre, ils ne peuvent s'empêcher de convenir qu'il fut infidele à la promeſſe ſi ſolemnellement faite à Richard, de ne point lui nuire pendant ſon abſence, & de ne point attaquer ſes terres que tout au-moins quarante jours après qu'il le ſauroit de retour dans ſes Etats. Philippe ſuppoſa que l'inaction qu'il avoit promiſe, n'ayant d'autre cauſe que les opérations de

---

pag. 155 & ſuivantes de l'hiſtoire ; & les deux mémoires de M. Falconet ſur les aſſaſſins, Tome XVII.

Richard dans la Terre-Sainte, pouvoit finir avec ces opérations, & dès qu'il le fut parti pour revenir en Europe, il commença les hostilités. Ce n'étoit-là ni la lettre ni l'esprit des conventions, & certainement Richard ne se seroit point engagé dans la croisade, sous la condition de pouvoir être attaqué avant son retour.

Il s'étoit élevé en Angleterre & dans les autres états de Richard, quelques troubles que Philippe avoit sinon excités, du-moins nourris, & dont il alloit profiter. Richard, en partant pour la Terre-Sainte, avoit confié l'administration de son royaume à deux évêques, Guillaume Lonchamp, évêque d'Ely, Normand sans naissance & sans mérite, & l'évêque de Durham. L'évêque d'Ely, pour régner seul, fit emprisonner l'évêque de Durham & l'archevêque d'York, frere naturel du roi. Après ces traits de violence, on peut juger qu'il s'en permit quelques autres. Il chassoit à main armée les

Hoveden. Knyghton. M. Paris. Bromptton. Bened. Abb.

prélats de leurs siéges, les seigneurs de leurs terres, qu'il prenoit pour lui, ou qu'il donnoit à ses créatures. Le soulevement général apprit à Richard la conduite de son ministre; il voulut lui ôter l'administration, l'évêque d'Ely ne voulut point la quitter : il étoit légat, & cette autorité l'aidoit à garder l'autre. Becket s'étoit borné à défendre les immunités de l'église, celui-ci employoit les armes spirituelles à conserver les dignités temporelles malgré le roi & l'état; aux vertus inflexibles de Becket il substituoit l'insolence & le crime; il réunissoit tous les emplois que Becket avoit jugé incompatibles; il étoit évêque, légat, régent & chancelier. Ce faste que Becket avoit étalé lorsqu'il étoit chancelier, & qu'il avoit déposé aux pieds de la croix en acceptant la primatie, l'évêque d'Ely ne cessoit de le prodiguer aux yeux du clergé indigné, il en faisoit une source de vexations; il traînoit par-tout à sa

ſuite, même au milieu des fonctions épiſcopales, & dans la viſite des monaſteres, quinze cens hommes de cavalerie, & une ſuite ſi nombreuſe de chevaliers, de prêtres, de valets, de muſiciens, de chaſſeurs, de chiens & de chevaux, que les plus riches couvents où il logeoit, avoient peine à réparer en trois ans d'économie, le ravage d'une ſeule nuit. Sa marche reſſembloit à une expédition militaire, & en étoit ſouvent une. Le prince Jean avoit été honorablement écarté de l'adminiſtration par le roi ſon frere, qui l'avoit comblé de bienfaits, lui avoit donné le comté de Mortagne & pluſieurs autres domaines, mais qui n'avoit pas même voulu d'abord qu'il mît le pied dans l'Angleterre pendant ſon abſence : depuis, ayant peut-être penſé que ce prince intriguant & ambitieux ſeroit plus à craindre pour lui en France & dans le voiſinage de Philippe, qu'en Angleterre, où ſa conduite ſeroit plus éclairée par

la régence, il avoit trouvé bon que Jean revînt dans ce royaume. L'évêque d'Ely, sous prétexte des ordres que le roi lui avoit donnés de mettre un frein à l'ambition & à la puissance de ce prince, le bravoit & l'outrageoit tous les jours dans les choses les plus indifférentes.

L'indignation du prince étoit au comble, tous les ordres de l'état la partageoient & la secondoient. Heureusement la mort du pape fit cesser dans la personne de l'évêque d'Ely l'autorité légatoriale. Sa personne, en devenant moins sacrée, devint moins à craindre; tout éclata contre lui, on le déposa, on l'excommunia, on l'empriſonna; il se déguisa en femme pour s'échapper & passer dans le continent: il fut découvert, livré aux insultes de la populace, & resserré plus étroitement. L'archevêque de Rouen Walter, prélat vertueux & humain, avoit été fait chancelier à sa place; avant son élévation il avoit eu sa part des outrages que

l'évêque d'Ely prodiguoit également aux bons & aux méchans : il fut pourtant touché de son sort, & le mit en liberté, en lui enjoignant de sortir du royaume. C'étoit lâcher un tigre qu'il eût fallu laisser mourir dans sa chaîne. Les méchans se connoissent ; l'évêque d'Ely avoit apperçu dans le cœur du prince Jean la même perversité qui le distinguoit lui-même : il gagna sa confiance en lui proposant la révolte & l'infidélité ; il eut soin en même tems de faire renouveller sa légation par le nouveau pape Célestin III. & reparut insolemment à Douvres, d'où il envoya signifier ses nouveaux pouvoirs au conseil de régence. On prit le parti d'appeller de cette légation au pape, qui la révoqua en connoissance de cause. On ordonna encore au turbulent évêque de sortir du royaume, & il eut la confusion de n'avoir plus d'autre moyen de nuire que de mettre son diocese d'Ely en interdit. Il passa en France, où, de

concert avec le prince Jean, il engagea Philippe à la guerre.

Philippe n'y étoit déja que trop porté. Les hiſtoriens Anglois veulent abſolument trouver dans ſa conduite un ſyſtême lié de perfidie. Après avoir inſinué que ſa maladie dans la Paleſtine n'avoit été qu'un prétexte à ſon impatience de revenir en France uſurper un triomphe facile ſur Richard abſent, ils diſent qu'auſſi-tôt après ſon retour il avoit cherché à tromper les prélats & la nobleſſe de Normandie, en leur perſuadant que par le traité fait à Meſſine, Richard lui avoit cédé les places du Vexin & quelques autres domaines qu'il redemandoit. On lui avoit répondu que Richard n'ayant donné aucun ordre à ce ſujet, on ne pouvoit prendre aucun parti ſans l'avoir conſulté. Sur cette réponſe Philippe voulut, dit-on, entrer en Normandie; mais ſa nobleſſe rougiſſant pour lui d'un ſi lâche parjure, avoit refuſé d'en être l'inſtrument.

Philippe alors se tourna du côté du prince Jean, des mécontentemens duquel il espéra une révolution qu'il ne pouvoit opérer par les armes.

Il faut avouer que si ce récit a des lueurs de vraisemblance, il est un peu destitué de preuves. Nous ne pouvons adopter un système qui répugne si fort à la franchise, à la valeur, à la probité de Philippe Auguste. Ceux qui connoissent la foiblesse des princes, lorsqu'attaqués par les intérêts politiques, ils ne sont défendus que par l'honneur, comprendront sans peine qu'après avoir résisté aux tentations prévues, on succombe aux tentations inattendues & à une certaine fatalité de conjonctures. Nous croyons donc que la maladie de Philippe dans la Palestine, fut réelle, que son retour en France n'eut point pour motif le vil projet de nuire à son rival absent; que son serment de respecter l'absence de Richard, & de ne l'attaquer que quand Richard seroit en état de se défen-

dre, fut sincere; qu'en conséquence Philippe resta long-tems dans l'inaction, & qu'il eût continué d'y rester sans les intrigues de l'évêque d'Ely & celles du prince Jean, & sans les événemens nouveaux qui arrivèrent à Richard.

Ce prince, qui, par son impétuosité se faisoit par-tout des ennemis, s'en étoit fait deux irréconciliables; l'un pendant son séjour à Messine, l'autre pendant son expédition dans la Palestine. Le premier étoit l'empereur Henri VI. au préjudice duquel il avoit affermi Tancrede sur le trône de Sicile; le second étoit Léopold, duc d'Autriche, auquel il avoit fait un affront sanglant, en renversant son étendart du haut d'un ouvrage que Léopold avoit emporté. Richard en revenant de la Terre-Sainte, prit sa route par l'Allemagne dans l'intention peut-être de voir en passant le duc de Saxe, l'un de ses beaux-freres, & dans l'intention surtout d'éviter la France. Il voyageoit

inconnu, de nuit seulement, & par des chemins détournés, de peur de quelque rencontre funeste; il en fit une; il fut, dit-on, reconnu en tournant la broche dans la cuisine d'une auberge; on le conduisit au duc d'Autriche, qui justifia bien par l'indignité de son procédé, l'outrage que Richard lui avoit fait. Ce traître avoit fait épier Richard sur sa route, il le fit charger de fers, garder à vue, & à chaque mouvement suspect ses gardes lui portoient sur le cœur la pointe de leurs épées. Quand Léopold eut assouvi sa lâche vengeance sur son prisonnier, il le vendit, lié & garoté, à la vengeance de l'empereur: il en reçut soixante mille marcs d'argent; & l'empereur, après avoir sans le moindre prétexte retenu Richard quatorze mois en prison, lui vendit sa liberté cent (1) cinquante mille marcs d'argent, regagnant

Hoveden. M. Paris. Brompton.

(1) Les historiens varient sur la somme, mais non sur l'action.

ainsi

ainſi près du double ſur l'infame marché de Léopold. Voilà de ces atrocités que la politique extérieure, devenue plus active & plus étendue, a fait diſparoître. Dans des tems poſtérieurs l'Europe entiere eût demandé compte à l'empereur de ſa conduite envers Richard. On trouve dans le recueil de Rymer un indigne reſcript (1) par lequel Henri VI. annonce à Philippe Auguſte, avec une joie criminelle, la détention du roi d'Angleterre; il ſe complaît dans l'énumération des pieges qu'il a fait tendre à Richard ſur ſa route, de concert avec le duc d'Autriche. Il appelle Richard *l'ennemi de l'Empire & le perturbateur du repos de la France* (2). Richard n'avoit encore été ni l'un ni l'autre, & Philippe Auguſte méritoit mieux

T. 1. p. 70.

(1) Du 28 Décembre 1192.

(2) *Inimicus imperii noſtri & turbator regni tui.*

alors ce dernier titre à l'égard de l'Angleterre.

Cependant des commissaires Anglois que la régence avoit envoyés pour prendre les ordres de Richard, & l'instruire de l'état des affaires de l'Angleterre, couroient par toute l'Allemagne sans pouvoir apprendre de ses nouvelles, lorsqu'en arrivant dans un village ils le virent passer entouré de gardes & lié comme un criminel : c'étoit au moment où le duc d'Autriche l'envoyoit à l'empepeur. Saisis de douleur à ce spectacle, ils tombent à ses pieds, fondans en larmes & sans pouvoir parler. Richard parut consolé en les voyant, la sérénité se rétablit sur son visage ; il demanda des nouvelles de ses sujets, & du roi d'Ecosse, qu'il regardoit comme son meilleur ami. On lui apprit que Philippe menaçoit la Normandie : « *Je n'en suis pas sur-* » *pris*, dit-il, *mais il faut se défen-* » *dre* ». On lui dit que Jean son frere paroissoit vouloir remuer en Angle-

terre. « *Oh ! pour celui-là*, dit-il, *je* » *dois le connoître, il n'eſt pas homme* » *à conquérir un royaume, pour peu* » *qu'on lui réſiſte* ». Après cette conférence, qui avoit fait du bien à ſon ame, & qui en fit à ſes affaires par les ordres qu'il donna, il pourſuivit ſa route vers l'empereur.

Ce fut pendant la détention de Richard chez Léopold, qu'on publia la prétendue lettre du vieux de la Montagne, adreſſée à ce duc d'Autriche, au ſujet du meurtre du marquis de Montferrat. En même tems on en publia une autre du même chef des aſſaſſins, adreſſée à Philippe Auguſte, & qui eſt rapportée par Guillaume de Neubridge. L'objet des deux lettres eſt le même ; celui de juſtifier Richard, & d'imputer au vieux de la Montagne l'aſſaſſinat de Conrad. M. Falconet attribue les deux lettres aux Anglois, qui avoient un intérêt viſible de les fabriquer ; l'une pour appaiſer Léopold, qui tenoit entre ſes mains la vie de Ri-

chard ; l'autre pour désarmer Philippe Auguste, qu'ils voyoient prêt à se jetter sur les terres de Richard pendant son absence. Répétons cependant que M. Falconet ne croit point Richard coupable du meurtre de Conrad; il présume seulement que les Anglois opposerent une justification fausse à une accusation calomnieuse.

Philippe regarda sans doute la détention de Richard, d'abord chez Léopold, ensuite chez Henri VI. comme un nouvel ordre de choses qui rendoit nuls les engagemens précédens, & le faisoit rentrer dans l'ordre commun de la politique malfaisante : il crut apparemment qu'ayant promis l'inaction jusqu'à un terme à-peu-près fixe, (celui du retour de Richard après la croisade) l'événement qui retardoit ce retour, & qui le rendoit même incertain, le délioit d'un serment qu'il eût pu ne pas faire s'il eût prévu ces délais & cette incertitude ; son serment d'ail-

leurs, tenoit au respect qu'inspiroit la croisade ; mais la haine de Léopold & de Henri VI. pour Richard, étoit étrangere à la croisade. Si Philippe raisonna ainsi, il raisonna trop subtilement & trop peu généreusement sans doute ; aussi ne s'agit-il point de le justifier, mais de détruire l'idée d'un système de perfidie combiné dès son séjour dans la Terre-Sainte. La croisade étoit finie, Richard étoit absent & dans les fers, Richard étoit essentiellement ennemi de Philippe ; le Prince Jean, furieux de ce que Richard dans son traité avec Tancréde, & depuis encore dans ses lettres à l'évêque d'Ely, avoit désigné le prince Arthur son neveu, pour son successeur, pressoit Philippe de se déclarer, & lui offroit de le servir ; l'Evêque d'Ely lui offroit aussi le secours de ses intrigues. Un prince qui refuse de pareilles offres n'est que juste, & passe pour généreux ; celui qui les accepte passe pour habile. Philippe fut donc ha-

bile; si sa conduite révolte les cœurs droits, c'est moins à lui qu'il faut s'en prendre, qu'aux principes reçus dans la politique.

Observons d'ailleurs que Richard, quoique marié avec Berengelle, retenoit toujours Alix, peut-être comme ôtage de la parole de Philippe; mais quel droit avoit-il de la retenir, Philippe n'ayant pas consenti à la lui laisser?

Rymer, vol. 1. p. 85.

Philippe conclut donc avec le prince Jean un traité, en vertu duquel il se jetta sur la Normandie, reprit les places du Vexin, s'empara des comtés d'Eu & d'Aumale, & alla faire le siege de Rouen, qu'il fut obligé de lever après plusieurs assauts, tandis que le prince Jean s'efforçoit de soumettre & de tromper l'Angleterre, en publiant la mort de Richard, & en demandant sa couronne (c'étoit pendant le tems que les commissaires de la régence cherchoient le roi en Allemagne). On ne voulut ni croire le roi mort sur la parole de ce prince sans foi, ni peut-être lui

donner la couronne, en supposant la mort du roi. D'un autre côté, le pape vint au secours de ce roi absent & prisonnier qu'on dépouilloit; il menaça de mettre la France en interdit, si Philippe ne retiroit ses troupes. Jean qui s'étant enfin démasqué, avoit hazardé quelques hostilités, fut trop heureux que la régence voulût bien lui accorder une treve; & Philippe fut obligé d'en accorder une, ou, si l'on veut, il la vendit moyennant vingt mille marcs d'argent, dont il étoit aisé de prévoir que le payement ne se feroit point, puisqu'il ne devoit se faire que quand Richard seroit en liberté.

Ce prince languissoit toujours dans la tour de Wormes (1), où il étoit

(1) J'ignore jusqu'à quel point ces faits rapportés par tous les historiens peuvent se concilier avec une anecdote qui se trouve dans un livre nouveau. L'empereur, suivant cette anecdote, tenoit Richard enfermé dans une prison *inconnue à tout l'univers.*

plus étroitement resserré, plus indignement traité qu'il ne l'avoit été chez le duc d'Autriche. L'empereur venoit insulter à sa disgrace, & jouir de ses douleurs. On dit que ce barbare poussoit la férocité jusqu'à me-

---

Richard étoit poëte & musicien, avoit la voix très-belle, & chantoit souvent des chansons dont il avoit fait les airs & les paroles. Blondel, maître de sa chapelle, étoit allé le chercher dans la Terre-Sainte, déguisé en pélerin; ne l'y ayant pas trouvé, il traversoit l'Allemagne en le cherchant. Il arrive au village *de Loſemſten* où l'empereur avoit un château; il apprend qu'on y gardoit un prisonnier. Diverses circonstances firent juger à Blondel que ce pouvoit être Richard. Pour s'en éclaircir, sans donner aucun soupçon, il se mit à chanter au pied d'une tour grillée de la prison, les premiers couplets d'une chanson de Richard. Du fond de la tour, une voix que Blondel reconnut aisément pour être celle de Richard, chanta les couplets suivans. Blondel assuré par-là de sa découverte, passe en Angleterre, où, sur son rapport, on entama bientôt avec l'empereur les négociations qui rendirent Richard à son royaume.

nacer ce grand roi de la torture. Il falloit que les états de l'Europe fussent encore bien peu liés par les rapports mutuels, puisqu'on laissoit un monstre se jouer ainsi des droits du trône & de ceux de l'humanité. Le généreux Richard, non moins inébranlable dans la tour de Wormes, que vaillant dans les plaines de la Judée, craignit que les maux n'abattissent son courage; & voulant prévenir les effets de sa propre foiblesse, il écrivit à l'archevêque de Rouen qu'il défendoit à la régence d'avoir égard aux ordres qui pourroient lui échapper, pour peu qu'elle les jugeât contraires à l'honneur de la couronne & au bien de l'état. Cela est fort différent de ce que dit un annaliste Anglois cité par le P. d'Orléans; savoir, que Richard se soumit à recevoir de l'empereur l'investiture de l'Angleterre, moyennant un tribut annuel de cinq mille livres sterling.

Eléonore, mere de Richard, s'in-

dignoit de l'indifférence avec laquelle toute l'Europe & le pape lui-même, laiſſoient opprimer le héros de la Chrétienté qui venoit de la ſervir avec tant de gloire, & qui avoit été pris la croix ſur l'épaule (1) au retour d'une croiſade. Elle joignit à l'amertume des plaintes la hauteur des reproches & la violence des injures (2) ſans pouvoir rien obtenir.

---

(1) Les Croiſés portoient une croix rouge ſur l'épaule droite.

(2) Elle écrivoit au pape : « *Si Eccleſia* » *Romana compoſis manibus ad tantas injurias* » *Chriſti ſilet, & exurgat Deus, & judicet* » *cauſam noſtram, reſpiciat in faciem* » *Chriſti ſui. Ubi eſt zelus Eliæ in Achab?* » *zelus Joannis in Herodem? zelus Ambroſii* » *in Valentem? zelus Alexandri tertii, qui,* » *ſicut audivimus & vidimus, patrem iſtius* » *principis Fredericum auctoritate apoſtolicæ* » *ſedis ſolemniter & terribiliter à fidelium* » *communione præcidit?* ...

Dans une ſeconde lettre, voyant que ſes prieres n'ont rien obtenu, elle s'écrie avec toute la douleur d'une mere : « *Bone* » *Jeſu! quis mihi tribuat ut in inferno prote-*

Le Pape, qui avoit plus à craindre de l'empereur que de tous les autres Souverains, refuſoit de ſe commet-

---

» *gas me, donec pertranſeat furor tuus....*
» *Mors in voto mihi eſt & vita in tædio, &....*
» *vivere compellor invita, ut vita mihi ſit pa-*
» *bulum mortis & materia cruciatûs. O*
» *felices, qui inexperti ludibria vitæ hujus &*
» *inopinatos eventus conditionis incertæ beatæ*
» *prævenerunt aborſu! Quid facio? cur ſub-*
» *ſiſto? quare moror miſera & non vado ut vi-*
» *deam quem diligit anima mea, vinctum in*
» *mendicitate & ferro? Ut quid enim tanto*
» *tempore mater potuit obliviſci filii uteri ſui?*
» *Tigres ergà fœtus ſuos, & lamias etiam fœ-*
» *viores emollit affectio.*

On ne peut s'empêcher de reconnoître ici les mouvemens de la nature. Eléonore ſe plaint des troubles que Jean, ſon autre fils, excitoit dans le royaume:

« *Filii mei pugnant inter ſe; ſi tamen pugnæ*
» *eſt, ubi unus vinculis artatus affligitur,*
» *alius addens dolorem ſuper dolorem ipſius,*
» *crudeli tyrannide ſibi regnum exulis uſur-*
» *pare molitur.... avulſa ſunt à me viſceræ*
» *mea, generatio mea ablata eſt & convoluta*
» *eſt à me. Rex junior & comes Britanniæ in*
» *pulvere dormiunt.... Duo filii mei ſupere-*

tre avec Henri VI. le fléau du Saint Siége, & aucun cardinal ne vouloit se charger de cette périlleuse légation.

Enfin les princes de l'Empire, qui admiroient la valeur de Richard, dont plusieurs d'entre eux avoient été les témoins, forcerent l'empereur à le relâcher. Ce fut alors que Henri VI. conclut cet infame marché dont nous avons parlé. Eléonore eut

---

» *rant ad solatium, qui hodie mihi, miseræ &* » *damnatæ, supersunt ad supplicium. Rex Ri-* » *chardus tenetur in vinculis : Joannes frater* » *ipsius regnum captivi depopulatur ferro &* » *vastat incendiis* ».

Dans une troisieme lettre, elle ajoute : « *Tu autem domine Deus Sabaoth, qui judicas* » *juste, vide quia vim patior, judica causam* » *meam, & quia in terris judicem non invenio,* » *ego misera & nulli miserabilis terrenum judi-* » *cem ad tuum terribile tribunal appello* ».

On voit par ces traits que l'éloquence de la douleur est de tous les tems ; elle éclate par-tout ici à-travers quelques jeux de mots & à-travers l'application continuelle de passages de l'Ecriture.

bien de la peine à trouver de quoi fournir au premier payement de la rançon du roi son fils, parmi les troubles que Jean excitoit en Angleterre, ainsi que Philippe en Normandie. Cependant l'état & l'Eglise servirent bien Richard en cette occasion, & les loix féodales lui furent favorables par l'obligation qu'elles imposoient aux vassaux de contribuer à la rançon de leur seigneur prisonnier. Le droit qu'elles exigeoient dans ce cas, fut levé à la rigueur. Villes, bourgs & terres, tout fut taxé; mais les contributions volontaires allerent encore au-delà. Tous les décimateurs donnerent le dixième de leurs dixmes; les évêques, les abbés, la noblesse sacrifierent le quart de leurs revenus; les moines de Cîteaux céderent toutes leurs laines d'une année; les paroisses firent fondre leurs calices; les cathédrales, les monasteres livrerent leurs trésors.

Cependant Philippe ne cessoit de

négocier avec l'empereur, pour obtenir, ou qu'il lui remît Richard entre les mains, ou qu'il éternisât sa captivité. Enfin dans une entrevue qu'il eut avec Henri VI. à Vaucouleurs, parmi d'autres propositions avantageuses, il lui offrit la même somme qu'il avoit demandée pour la rançon de Richard, s'il vouloit le retenir encore une année en prison, puisque les princes de l'Empire ne permettoient pas qu'on l'y retînt à perpétuité. Cette offre tenta fort la cupidité de l'empereur, qui par ce moyen eût touché deux fois la même somme; mais les princes de l'Empire devinrent pressans; il fallut céder, & Richard fut libre, en faisant le premier payement, & en donnant des ôtages pour le reste. A peine étoit-il parti, que l'empereur, plus tenté par les offres de Philippe, fit courir après Richard, qui, pour échapper à ce brigand, fut obligé de précipiter son embarquement, malgré les vents contraires. Ses vaisseaux l'at-

tendoient à l'embouchure de l'Escaut, & le porterent à Sandwick, où il fut reçu de ses peuples avec les acclamations dûes à ses exploits & à ses malheurs. L'empereur se vengea sur les ôtages, qu'il emprisonna & maltraita, comme si c'eût été Richard qui eût manqué au traité.

Quand le roi de France sut que Richard étoit en liberté, il écrivit à son allié Jean sans terre : « *Prenez* » *garde à vous, le diable a brisé sa* » *chaîne* ». Jean imagina un étrange moyen de faire sa paix avec son frere.

Philippe avoit pris la ville d'Evreux, & l'avoit donnée au prince Jean; mais toujours forcé à quelque défiance dans ses liaisons avec un prince qui avoit contribué à faire mourir son pere de douleur, & qui faisoit son frere mort pour le dépouiller, il avoit gardé le château. C'étoit un assez grand malheur de la situation de Philippe d'avoir toujours pour alliés des fils & des freres dé-

naturés, qu'il aidoit à outrager la nature ; mais ces alliés n'étoient pas de son choix, ils étoient donnés par les conjonctures. Jean sans terre invite à dîner tous les François qui étoient dans Evreux ; ils viennent sans défiance & sans armes chez l'allié de leur maître. Au milieu du dîner, les Anglois du prince Jean entrent bien armés dans la salle du festin ; ils massacrent les convives au nombre de plus de trois cens, & exposent leurs têtes sanglantes sur les murailles de la ville. Cette aventure est exactement la même que celle de Hangest, ce conquérant Saxon dont nous avons parlé dans le premier chapitre de l'Introduction ; & on la retrouve encore dans d'autres momens de l'histoire. Il seroit singulier qu'un fait de cette nature fût arrivé si souvent, & toujours avec les mêmes circonstances. Ce sont quelquefois les mauvais historiens qui multiplient les faits célebres en les répétant sous différens

noms; mais le doute ne peut tomber sur la perfidie de Jean : elle est trop attestée, même par les historiens Anglois : elle l'est sur-tout par la vengeance que le roi de France en tira. Il assiégeoit Verneuil, quand il apprit cette nouvelle. Il leva le siege ; & renonçant avec joie à toute alliance avec cet homme pervers, il accourut à Evreux pour sauver le château. Il prit la ville d'emblée & la mit en cendres, espérant y brûler le prince Jean lui-même ; mais cet assassin s'étoit enfui aussi-tôt après son crime. Richard reçut son frere comme un lâche qui avoit expié la révolte par l'infamie, & comme un méchant dont il falloit se défier, mais qu'il ne falloit pas pousser à bout. « *Je lui pardonne*, dit-il à Eléonore » sa mere, qui le lui présentoit, & » *j'espere oublier aussi aisément ses* » *torts, qu'il oubliera ses devoirs & ma* » *clémence* ».

Philippe chercha d'autres alliés. Il étoit resté veuf à vingt-six ans. Ses

ſujets le preſſoient de ſe remarier ; il voulut former des nœuds politiques. Il ſe reſſouvint des droits que le Dannemarck pouvoit prétendre à la couronne d'Angleterre, & dont le Dannemarck ne ſe ſouvenoit plus. Il eſt pourtant vrai que, ſi la conquête peut donner des droits légitimes, celle des Danois étoit antérieure à celle des Normands. Philippe demanda en mariage Iſemburge ou Ingeburge, ſœur de Canut IV. à condition que le Dannemarck céderoit à la France ſes droits ſur l'Angleterre, & que pour aider la France à faire valoir ces droits, il équipperoit une puiſſante flotte, & feroit une irruption dans cette île. La marine aſſez cultivée en Dannemarck & en Angleterre, étoit toujours trop négligée en France ; & vraiſemblablement ſans les guerres continuelles contre les Anglois, elle l'auroit encore été long-tems. Canut, en faveur d'une alliance ſi honorable, conſentit à tout. Le mariage ſe

1193.

fit à Amiens, au mois d'Août 1193. Isemburge étoit belle & vertueuse; mais Philippe s'en dégoûta dès la premiere nuit; il fit même casser son mariage, sur la dépositon de quelques seigneurs, qui assurerent qu'il y avoit de la parenté entre elle & le roi, ou entre elle & la premiere femme du roi. Cet affront refroidit pour le moins les Danois sur les intérêts de la France, & l'expédition d'Angleterre n'eut point lieu. Ces grandes entreprises devenoient d'ailleurs plus difficiles par la délivrance de Richard. Ce prince, dont la vigilance égaloit la valeur, mit d'abord l'Angleterre en sûreté; il passa ensuite dans le Continent, & bientôt les deux rivaux furent en présence. La haine & le desir de la vengeance avoient fait disparoître toutes les petites considérations féodales. La guerre se fit avec fureur dans la Normandie, dans l'Anjou, dans la Touraine, dans la Guyenne. Ce ne fut qu'une longue suite de massacres &

d'incendies. Il n'y eut d'un peu décisif que le fameux combat de Fretteval, du côté de Blois. Philippe, dont les forces n'étoient point alors rassemblées, vouloit éviter une affaire. Son rival le coupa & le surprit. Les Anglois s'étant mis en embuscade dans des bois & le long de haies très-épaisses, tomberent tout-à-coup sur les François, qu'ils mirent aisément en désordre. Philippe, dans cette bataille, courut risque de la vie. Les ennemis prirent tout le bagage, dans lequel, suivant un usage qui s'est conservé chez les Turcs, mais qui n'en paroît pas meilleur, le roi de France faisoit porter les titres de sa couronne. Ils furent dissipés pour la plûpart, ou portés à Londres. Philippe en fit recueillir des copies partout où il put s'en trouver, & rétablit insensiblement le trésor de ses chartes, qu'on n'exposa plus dans la suite à ces inutiles dangers. Les Anglois trouverent aussi parmi ces titres les originaux des traités par lesquels

les barons rebelles, soit d'Angleterre, soit des provinces Angloises en France, s'engageoient à servir Philippe Auguste & le prince Jean contre Richard.

Dans une guerre si animée, il falloit que la chevalerie jouât un rôle; il falloit que le duel fût au moins proposé. L'humanité seroit trop heureuse, si les combats singuliers, si ces jeux d'adresse ou de hasard pouvoient décider du sort des empires, si toutes les querelles publiques pouvoient se terminer comme celle d'Albe & de Rome. Philippe voulut terminer ainsi la sienne avec Richard. « Epargnons, lui dit-» il, le sang des hommes & la terre » qui les nourrit; que cinq chevaliers choisis de part & d'autre dé-» cident par leur combat de toutes » nos prétentions ». Mais quelles étoient ces prétentions, & comment pouvoit-on les réduire à un objet fixe? D'après nos systêmes de guerre & de politique malfaisante, il ne pouvoit y avoir de paix so-

lide entre la France & l'Angleterre, tant que celle-ci auroit des poſſeſſions en France. Etoient-ce donc toutes les provinces du continent que l'Angleterre conſentoit à mettre ainſi en compromis ? Mais quel équivalent la France conſentoit-elle à mettre dans la balance ; & en ſuppoſant même que cet équivalent ſe fût trouvé, croit-on que la nation dont les chevaliers auroient été vaincus, eût conſenti à un tel ſacrifice, tandis qu'il lui reſtoit toutes les reſſources de la guerre & de la politique ? Ce ſont ces difficultés inſolubles qui ont toujours fait manquer tous ces duels ſi ſouvent projettés, propres tout au plus à ſatisfaire & à irriter la haine de deux rivaux, mais incapables de régler aucun point litigieux. Richard répondit qu'il acceptoit avec plaiſir le duel propoſé ; qu'il y mettoit ſeulement une condition, ſous-entendue ſans doute par Philippe, c'eſt que les deux parties principales ſeroient à la tête des combattans. Philippe y con-

ſentit, mais la France n'y conſentit pas; elle vit toute l'inutilité d'un pareil combat, & ne voulut pas expoſer un roi qu'elle aimoit à ces hazards ſtériles. Les idées féodales ſe joignirent auſſi aux motifs de la nation; on jugea trop contraire au ſyſtême féodal qu'un ſeigneur ſe commît avec ſon vaſſal dans un combat ſingulier. Cette différence, que la poſſeſſion de telle ou telle terre mettoit pour ainſi dire dans la nature des perſonnes, paroît d'abord une idée un peu biſarre; elle avoit pourtant quelque choſe de décent & de vertueux, elle rappelloit la reconnoiſſance que toute la poſtérité du vaſſal devoit à toute la poſtérité du ſeigneur, qui avoit été le bienfaiteur du premier vaſſal. Ainſi les deux princes eurent l'honneur, l'un d'avoir propoſé, l'autre d'avoir accepté le défi; mais le combat n'eut point lieu. *Ainſi une ſi belle partie fut rompue*, dit avec regret Mézeray, grand ami des combats, tant généraux que particuliers.

La guerre a beau être animée, il faut toujours que l'épuiſement ramene la paix. Les conférences s'ouvrirent en divers lieux, & les deux rois y aſſiſterent; une de ces conférences manqua par un mal entendu. Les deux rois, avant de conférer enſemble, conſultoient chacun ſéparément leur conſeil. Philippe avoit donné rendez-vous à Richard pour une heure fixe, Richard arriva une heure plutôt; on lui dit que Philippe étoit au conſeil, & ne pouvoit lui parler. Richard retourna chez lui, & fit attendre à ſon tour. Philippe s'en offenſa, & lui envoya dire que, puiſqu'il manquoit au rendez-vous, il ne vouloit point la paix; ſur cela on courut aux hoſtilités. Dans une autre conférence il y eut un mal entendu encore plus ſingulier. Les deux rois conféroient à la tête de leurs armées, ils s'éloignerent un peu pour ſe mettre ſous un arbre; il en ſortit un ſerpent qui parut vouloir s'élancer ſur eux; les deux rois mirent

mirent l'épée à la main pour le tuer. Les armées qui apperçurent ce mouvement, crurent qu'ils avoient pris querelle, & qu'ils se battoient; elles s'ébranlerent pour aller de part & d'autre à leur secours. Il fallut que chacun des deux rois courût à son armée pour la contenir & la désabuser. Une autre de ces conférences se tenoit en Normandie dans un tems où Philippe faisoit démanteler quelques places qu'il avoit prises dans cette province, on entendit tout d'un coup tomber avec un grand fracas les fortifications du Vaudreiiil : le fougueux Richard prit cette démolition pour une insulte ou pour une fourberie de la part de Philippe. Les armées n'étoient pas éloignées, il courut se mettre à la tête de la sienne, & attaqua brusquement Philippe, qui fut obligé de se retirer, même avec quelque précipitation. Richard le poursuivit jusque sur ses frontieres, qu'il ravagea; cependant malgré cette irruption & malgré la dé-

faite de Philippe à Fretteval, il falloit que l'avantage général de la guerre eût été plutôt pour lui que pour Richard, puisque par la paix qui fut enfin conclue entre Issoudun & Charost en Berry, & ratifiée à Louviers en Normandie, les places du Vexin resterent à Philippe, qui ne fut obligé de rendre que les comtés d'Eu & d'Aumale avec quelques châteaux de peu de conséquence, tandis que Richard renonçoit encore en sa faveur à toute prétention sur l'Auvergne. La France crut gagner beaucoup en se trouvant moins resserrée du côté de la Normandie, où les limites respectives furent marquées par une ligne tirée de la riviere d'Eure à la Seine.

Les jeux militaires & tout ce qui retrace l'image des combats paroissoient si nécessaires dans ce siecle guerrier, que Richard se crut obligé de rétablir l'usage des tournois qui avoit été aboli à l'occasion du comte de Bretagne Geoffroy, frere de Ri-

chard, mort à Paris des suites d'un tournoi. Ces exercices, outre le danger naturel des accidens, avoient encore l'inconvénient de fournir aux animosités particulieres une occasion de s'assouvir impunément par les combats à outrance, pour lesquels il ne pouvoit être infligé aucune peine, la loi attribuant toujours la mort des combattans aux accidens ordinaires des tournois. On vit encore périr dans ces jeux une victime bien coupable, ce Léopold, duc d'Autriche, qui recevoit des affronts en lâche, & qui s'en vengeoit en traître : il eut celui d'être desarçonné dans un tournoi ; il resta engagé dans l'étrier & eut le pied cassé. La cangrene s'y mit ; il fallut le lui couper ; mais ce fut sans pouvoir lui sauver la vie. La mort qu'il vit s'avancer lentement à-travers des douleurs cruelles, lui rappella combien il avoit été injuste & barbare envers le roi d'Angleterre. Il sentit ce repentir tardif qui trouble la mort des

méchans ; il ordonna, en mourant, à son fils de rendre l'indigne prix qu'il avoit reçu de la vente qu'il avoit faite de Richard à l'empereur. Le fils refusa d'obéir, & le clergé refusa d'enterrer le duc, jusqu'à ce que le fils eût juré d'exécuter ses dernieres dispositions. Le corps du duc resta une semaine entiere sans sépulture ; enfin pour faire cesser cette horrible scene, le nouveau duc prit tous les engagemens qu'on voulut, & les remplit comme il voulut. Ce refus d'enterrer les morts jusqu'à ce que l'héritier eût juré l'exécution de leurs dernieres volontés, tenoit sans doute aux usages du tems ; car nous voyons que le comte d'Anjou Geoffroy Plantagenet fit promettre aux évêques de ne point l'enterrer jusqu'à ce que Henri II. son fils eût juré d'exécuter son testament (1).

(1) M. Hume rejette ce dernier fait, rapporté par Guillaume de Newbridge, p. 383, & après lui par beaucoup d'autres historiens.

La paix n'étoit pas un état qui pût convenir à Philippe & à Richard. La haine plus vive, plus personnelle entre eux qu'elle ne l'avoit été entre tous leurs prédécesseurs, les rappelloit toujours aux armes. La guerre ne tarda pas plus de deux mois à renaître par les précautions même que Richard crut devoir prendre pour empêcher les irruptions des François. Il faisoit, dans cette vue, construire un fort à Andely sur la Seine. Philippe le trouva mauvais; mais Richard éprouva encore bien plus de contradictions à ce sujet de la part d'un nouvel archevêque de Rouen, nommé Gautier de Coutances, parce que les terres sur lesquelles on bâtissoit ce fort nécessaire à la défense de la Normandie, appartenoient à son siege. Richard lui offroit un échange avantageux; l'archevêque ne vouloit rien entendre. L'exemple de Becket égaroit ces prélats, qui tous l'imitoient bien plus aisément dans son inflexibilité

que dans ses vertus. Gautier mit la Normandie entiere en interdit; plus de service divin, plus de sépulture. Il est vraisemblable que les intrigues de la France irritoient & soutenoient l'opiniâtreté du prélat. L'affaire fut portée à Rome; le pape obligea l'archevêque d'accepter l'échange que Richard lui offroit. Ce fort d'Andely & celui de Château-Gaillard construit dans le même tems, servirent de boulevard à la Normandie, du côté où elle s'étoit vue le plus souvent entamée par les François.

A ce sujet de guerre, qui n'auroit pas dû en être un, à moins qu'Andely ne fût sur les terres de France, il s'en joignit un autre, qui intéressoit la justice souveraine du roi de France. Le roi d'Angleterre avoit condamné dans sa cour subalterne le seigneur de Vierzon en Berry sur des objets dont la connoissance appartenoit en dernier ressort au roi de France, suzerain de tous les deux; & pendant que le seigneur de Vier-

zon étoit à Paris à suivre son appel, Richard s'étoit jetté sur ses terres, avoit pris & démoli son château. Philippe embrassa la défense de son vassal.

Dans cette nouvelle guerre on voit les intérêts s'étendre. Nous avons dit que Philippe avoit épousé en premieres nôces, suivant les intentions de son pere, Isabelle, fille de Baudouin, comte de Haynault, niece du comte de Flandre. Le comte de Flandre, qui n'avoit point d'autres héritiers que la comtesse de Haynault, sa sœur, mere d'Isabelle, avoit promis, en faveur de ce mariage, d'assurer au roi de France le comté d'Artois. Isabelle à la vérité étoit morte avant le comte de Flandre; mais les nœuds n'étoient pas rompus entre la maison de France & celle de Flandre; car du mariage d'Isabelle avec Philippe étoit né un fils (Louis VIII.) que nous verrons succéder à son pere. Philippe, à la mort du comte de Flandre, demanda

donc à Baudouin de Haynault, nouveau comte de Flandre, le comté d'Artois & quelques autres portions de la ſucceſſion du comte de Flandre mort, ſucceſſion qui, ſelon la rigueur des loix féodales, pouvoit même être toute entiere dans le cas de la réunion. C'étoit ſur les terres du comte de Flandre, & les armes à la main, que Philippe formoit cette demande; c'étoit d'ailleurs pendant l'abſence du roi d'Angleterre, qui eût pu prêter ſon ſecours à Baudouin. Il fallut tout accorder. Philippe eut le comté d'Artois; Baudouin lui céda de plus l'hommage de Boulogne, de Guines & de Saint-Pol, ſacrifice forcé, qui fut le principe de haines mortelles & de guerres ſanglantes entre les François & les Flamands, ſous ce regne & ſous les ſuivans. Auſſi-tôt que la guerre ſe ralluma entre la France & l'Angleterre, Baudouin ne manqua pas de ſe liguer avec Richard, & pluſieurs ſeigneurs François très-puiſſans ſuivirent ſon exemple.

Cette guerre embraſſa encore dans la ſuite de plus vaſtes intérêts. Le gendre de Henri II, le beau-frere de Richard, Henri, dit le *Lion*, duc de Saxe, de Baviere, de Weſtphalie, de Brunſwick, ce prince dont les états s'étendoient depuis le golphe Adriatique juſqu'à la mer Baltique, en avoit été dépouillé par l'empereur Frédéric Barberouſſe; & de toutes ſes poſſeſſions, il ne lui étoit reſté que le duché de Brunſwick. Henri VI. fils de Frédéric & ſon ſucceſſeur dans la dignité impériale, mourut en 1198, laiſſant une mémoire odieuſe à l'Europe, & ſurtout au Saint Siege, qui s'efforça d'ôter l'Empire à cette maiſon de Suabe. Philippe de Suabe, frere de Henri VI. fut pourtant élu; mais cette élection fut traverſée & réprouvée par Innocent III. L'Empire avoit ſouvent élevé des ſchiſmes dans l'Egliſe; l'Egliſe à ſon tour en éleva un dans l'Empire. Par les intrigues d'Innocent, il ſe fit une autre

élection en faveur d'Othon, fils de Henri, duc de Saxe, ennemi naturel de la maison de Suabe. Othon fut couronné à Aix-la-Chapelle. L'Europe se partagea; Richard prit le parti de son neveu: le roi de France par conséquent se déclara pour l'empereur Philippe.

Nous avons dit que le roi de France, en vertu du droit féodal, avoit réclamé la tutelle du fils & de la fille du comte de Bretagne Geoffroy, frere de Richard; mais la Bretagne ne relevoit plus de la France qu'en arriere-fief, depuis la cession qui avoit été faite au premier duc de Normandie Rollon de l'hommage de la Bretagne. C'étoit donc Richard qui en étoit le seigneur immédiat, & à ce titre il réclamoit cette même tutelle. Constance, mere du jeune prince & de sa sœur, en vouloit garder la tutelle en son propre nom; elle prenoit soin d'entretenir la division entre les deux rois, & se mettoit tour-à-tour sous la protection

de l'un & de l'autre. Comme c'étoit Richard qui l'incommodoit le plus, & de qui elle avoit le plus à craindre, ce fut le parti de Philippe qu'elle embrassa dans cette guerre, mais foiblement, & sans aucun avantage pour lui.

On se remit donc à brûler & à tuer comme auparavant. Tous les arrangemens nouveaux que la politique voulut faire, aboutirent à des pertes réciproques. On augmenta de part & d'autre les troupes réglées ; on augmenta aussi les impôts & les vexations. Richard redoubla de tyrannie. Philippe devint avare ; il amassa des trésors ; il rappella les Juifs, « *qui sont*, dit Mézeray, *les originaux* » *de l'usure & de la maltôte ;* mais au » moins, ajoute le même auteur, il » usa d'une grande épargne, & se » retrancha tout autant qu'il put, » sachant qu'un roi qui a de grands » desseins, ne doit point consumer » la substance de ses sujets en de » vaines & fastueuses dépenses ».

1197. Ce fut dans cette guerre qu'on vit paroître un prêtre guerrier dont l'aventure est restée célebre ; c'étoit Philippe de Dreux, évêque de Beauvais, petit-fils de Louis le Gros & cousin-germain de Philippe Auguste. Cet évêque ayant été pris les armes à la main par les troupes de Richard, fut enfermé à Rouen. Il s'adressa au pape Célestin III. qui siégeoit alors, & le pria d'intercéder pour lui auprès du roi d'Angleterre, du ton dont les papes étoient depuis longtems accoutumés à intercéder. « J'é-» cris pour vous au roi d'Angleterre, lui répondit le modéré Célestin, » & j'intercede en effet de tout mon » pouvoir ; mais dans une telle aven-» ture, les termes de commande-» ment & d'autorité seroient peu de » saison. Je supplie, c'est tout ce que » je puis & tout ce que je dois faire » (1) ».

(1) *Regi Anglorum pro te litteras dirigimus supplicatorias. In tali casu non possumus, nec*

Ce pape, dans sa lettre à Richard, appelloit l'évêque de Beauvais, *son très-cher fils.* Le roi d'Angleterre lui envoya pour toute réponse la cuirasse de l'évêque, avec ces mots des enfans de Jacob : *Reconnoissez-vous la robe de votre fils?* Le pape n'insista point, il condamna l'évêque. « Ainsi, » dit-il, doit être traité tout prélat » qui abandonne la milice de Jesus-» Christ pour celle du siecle ». Quelques historiens Anglois disent que Richard vengeoit sur l'évêque de Beauvais ses injures personnelles, & qu'il répondit à ceux qui lui parloient pour l'évêque : « *c'est par ses* » *conseils que l'empereur m'a chargé* » *de plus de fers qu'un cheval n'eût pu* » *en porter; il ne sortira pas des miens* » *qu'il n'ait payé sa rançon* ». L'on

---

debemus imperare, sed tantùm supplicare. Innocent III. qui succéda l'année suivante à Célestin, & qui débuta par introduire le schisme dans l'Empire, ne connut jamais ce ton modéré.

conçoit que l'évêque de Beauvais pouvoit avoir offensé le roi d'Angleterre dans la Palestine; mais il est difficile de comprendre qu'il gouvernât l'empereur en Allemagne.

Le sort des armes fut peu favorable à Philippe dans cette guerre; obligé de faire face à la fois au roi d'Angleterre & au comte de Flandre, sans compter la foule des ennemis subalternes, il essuya quelques échecs. Le comte de Flandre avoit repris Arras: Philippe en fit le siege; le comte vint au secours. Les armées étant en présence, le comte se retira, même avec quelque apparence de désordre. Philippe le poursuivit & s'engagea dans des chemins étroits & couverts entre des marécages, situation désespérée, où il ne pouvoit ni avancer, ni reculer, ni combattre; il avoit négligé de s'assurer des ponts pour la retraite, & l'ennemi les avoit fait rompre. Philippe eut besoin alors de tous ces égards que la féodalité inspiroit toujours au

vaſſal pour ſon ſeigneur. Le comte de Flandre, qui pouvoit l'écraſer, l'épargna moyennant l'engagement que prit le roi, de rendre l'Artois & toutes les places dont il s'étoit emparé, ſoit dans les états du comte de Flandre, ſoit dans ceux du roi d'Angleterre; mais quand il fut à Paris, dit Mézerai, il ne trouva que trop de gens qui l'aſſurerent qu'une promeſſe faite par force, n'engageoit à rien, & qu'un ſeigneur ne pouvoit s'obliger valablement envers un vaſſal rebelle.

Richard, de ſon côté, avoit eſſuyé devant Aumale un petit échec. Un ſeigneur Breton, nommé Allain de Dinant, l'avoit renverſé de cheval, & avoit penſé le prendre. Richard avoit auſſi été bleſſé au genou d'un coup de fleche, en allant reconnoître Gaillon. Mais il y eut près de Courcelles & de Giſors un combat très-vif entre les deux rois, où Philippe fut mis en fuite. Le pont de Giſors fondit ſous lui; il tomba tout

armé dans l'Epte. Une foule de chevaliers qui l'entouroient, se jetta aussi-tôt dans la riviere, & eut bien de la peine à le sauver. *Il a bu dans la riviere*, écrivoit Richard à un évêque d'Angleterre, en lui marquant les particularités de ce combat, où Matthieu de Montmorenci, Matthieu de Mailly, & près de cent seigneurs de cette importance furent faits prisonniers, mais où Philippe avoit signalé sa valeur.

Peu de tems auparavant, Philippe avoit encore été battu par le même Richard, entre Gamaches & Vernon. Ces échecs, de la plûpart desquels il prit sa revanche en différentes occasions, étoient bien moins flétrissans, que la cruauté avec laquelle, à l'expiration d'une trêve, il fit créver les yeux à tous les prisonniers qui se trouvoient entre ses mains, exemple qu'il prit de Richard, ou qu'il lui donna. Les Anglois disent qu'il le donna, & que Richard ne fit qu'user de représail-

les. Les François disent qu'on reconnoît bien mieux Richard que Philippe à cette violence. Les juges humains & sages disent qu'un tel exemple est horrible & à donner & à suivre.

Quant à la maniere de faire la guerre, il paroît que cet art, presque le seul cultivé alors, étoit toujours dans son enfance. Philippe & Richard furent sans doute les deux plus grands généraux de leur siecle. Ils introduisirent quelques changemens & dans les troupes & dans les armes; mais les progrès de l'art, s'il y en eut, furent peu sensibles. On voit des hostilités, point d'opérations, nul plan de campagne, rien de préparé, rien de suivi, rien de prévu, rien de prévenu; tout naît de la circonstance; tout aboutit à des ravages; les ruses les plus usées, les plus grossieres, trompent toujours; la leçon du malheur & celle de l'expérience sont perdues; la victoire est sans fruit, non par les

reſſources du vaincu, mais par la mal-adreſſe du vainqueur. C'eſt une affaire d'honneur, un vain triomphe de chevalerie, non un avantage politique.

Si les ſuccès de Richard & de ſes alliés étoient infructueux, ils étoient fréquens, ils étoient ſoutenus; Philippe s'en allarma : il crut voir dans Richard un moment d'aſcendant marqué; il ne voulut point lutter contre la mauvaiſe fortune; il deſira une trêve, & même la paix. Le pape Innocent III. s'en rendit médiateur. Elle fut faite à des conditions qui n'annoncent pas que les ſuccès de Richard euſſent paru bien déciſifs. On convint d'un mariage entre Louis, fils de Philippe Auguſte, & la fameuſe Blanche de Caſtille, niece de Richard, dont les places du Vexin & vingt mille marcs d'argent formeroient la dot. Philippe céda au roi d'Angleterre le petit droit honorifique de nommer à l'archevêché de Tours, droit dont ce poſſeſſeur de

la Touraine ne jouiſſoit pas; & en faveur de ce mariage qui alloit unir les deux maiſons rivales, Philippe Auguſte promit d'abandonner l'empereur Philippe de Suabe, & d'embraſſer contre lui les intérêts d'Othon.

Quelques écrivains Anglois nous repréſentent le roi de France comme forcé à cette paix & indigné de la faire, troublant à tout moment les négociations par quelques tentatives malheureuſes, par quelque intrigue perfide, irritant la franchiſe altiere de Richard par des fourberies & l'appaiſant par des baſſeſſes, ne cédant enfin qu'à la néceſſité, & ſignant des conventions qu'il ſe promettoit de violer. Les allégations les plus graves, les conjectures les plus téméraires ne leur coûtent rien. Nous leur accordons que Richard fut un héros, ſuivant la ſignification commune de ce mot; qu'ils nous accordent que Philippe mérita ſon ſurnom d'*Auguſte*. Ils le peignent com-

me il faudroit peindre Louis XI. & Richard comme Charles le Téméraire. Richard eut beaucoup de reſſemblance avec ce dernier; mais les François ne trouveront jamais d'autre trait de conformité entre Philippe Auguſte & Louis XI. que la prudence, qui ſe renfermoit chez Philippe Auguſte dans ſes bornes légitimes, & qui, chez Louis XI. dégénéroit trop ſouvent en fourberie.

Ces mêmes Anglois veulent que Philippe Auguſte ait fait dans cette occaſion à l'égard du prince Jean ſans terre, ce que Tancrede avoit fait à Meſſine à l'égard de Philippe Auguſte lui-même. Ils veulent que Philippe ait communiqué à Richard des lettres par leſquelles le prince Jean lui offroit de mettre le trouble dans les états de ſon frere. Le fait fût-il vrai, Philippe qui avoit éprouvé dans l'affaire d'Evreux la ſcélérateſſe monſtrueuſe de Jean, avoit raiſon peut-être d'avertir Richard, ſon nouvel allié, de ſe défier d'un tel frere;

mais Tancrede n'avoit eu que des obligations à Philippe, lorſqu'il le calomnia, ſuivant toutes les apparences, par l'imputation d'une lettre aſſez généralement réputée fauſſe. Les mêmes Anglois inſinuent à la vérité, que pour brouiller les deux freres, Philippe annonçoit ces lettres comme récentes & poſtérieures au pardon qu'il avoit obtenu. Ils ajoutent que Richard qui s'enflammoit ſans examen, fit ſaiſir, ſur cette accuſation, les terres de Jean, qui prouva aiſément que ces lettres étoient du tems de la révolte pardonnée, & qui d'ailleurs flatta la haine de Richard, en affectant de braver Philippe. En effet le prince Jean fit partir pour la cour de France deux chevaliers chargés d'offrir le combat pour ſoutenir ſon innocence contre ſes accuſateurs, quels qu'ils fuſſent. Philippe ne répondit rien à cette bravade; mais elle produiſit ſon effet ſur Richard; ſon frere lui étoit encore ſuſpect: il lui devint

cher : il obtint sa confiance & ses bienfaits. Un roi qui laisse éclater une passion dominante, est à la merci du fourbe, même le moins adroit.

Richard mourut, comme mourut depuis Charles le Téméraire, & comme devroient mourir tous ces héros funestes, d'une mort violente & conforme à son caractere. Ce fut son avidité qui le perdit. Un paysan Limosin, en creusant la terre, avoit trouvé un trésor; on le sut, le vicomte de Limoges, sur les terres duquel étoit ce trésor, s'en empara, & le fit garder dans le château de Chalus. Richard prétendit y avoir part, ou avoir le tout en qualité de seigneur suzerain. Il courut assiéger Chalus. Dès qu'il parut, la garnison voulut se rendre; mais ce guerrier forcené, cet homme de sang répondit : que puisqu'il avoit pris la peine de venir jusques-là, il vouloit avoir le plaisir de prendre la place d'assaut, & de faire pendre toute la garnison sur la brêche. Il fallut se défen-

dre contre l'ennemi de l'humanité. Le quatrieme jour du ſiege le roi d'Angleterre faiſant le tour de la place avec Marquadé, chef de ſes troupes mercénaires, pour reconnoître un endroit où il vouloit donner l'aſſaut, un coup de flêche, tiré des murs du château par un arbalêtrier, nommé Bertrand de Gourdon, l'atteignit à l'épaule. Un chirurgien mal-adroit rendit mortelle cette bleſſure d'abord légere. Le ſang naturellement enflammé de ce monarque furieux, s'aigrit, ſe corrompit, la cangrene s'y mit; le roi vit qu'il alloit mourir. Cependant Marquadé avoit pris le château & le tréſor, & avoit fait pendre la garniſon, ſelon les menaces du roi d'Angleterre; il ne reſtoit que Gourdon, réſervé à un plus cruel ſupplice. Le roi voulut le voir. « Malheureux, lui dit-il, » que t'avois-je fait pour attenter à » ma vie? Les rois, répondit froidement Gourdon, comptent pour » rien le ſang verſé, les fortunes dé-

» truites, le genre humain foulé aux » pieds; ils ravagent la terre, & ils » demandent ce qu'ils ont fait. Ty- » ran! mon pere, mon frere, mes » compagnons ont péri par tes » coups; tu me menaçois moi-mê- » me d'un ſupplice honteux, & tu » demandes ce que tu m'as fait! mais » tu meurs, je ſuis content; les ſup- » plices m'attendent, je les brave- » rai: j'ai délivré la terre de ſon plus » cruel fléau ».

Richard avoit de la grandeur, il eſtimoit la franchiſe, il ſentit la vérité, il pardonna ſur le champ à Gourdon, & lui fit donner cent ſchellings; mais Richard mourut; « & le barbare Marquadé, dit un hiſtorien moderne, fit écorcher vif » Gourdon pour avoir fait ſon de- » voir ». Un François ſage & eſtimable a cru voir dans cette phraſe une leçon de régicide; ſon zele s'eſt échauffé, comme il le devoit d'après cette idée, & il faut lui ſavoir gré de ce zele; mais il nous ſemble qu'il

ne

ne s'agit nullement ici de l'infame doctrine du régicide. Les meurtres de la guerre ne ſont point ſur le compte des ſoldats qui les commettent; le haſard les dirige, & ceux qui les ordonnent, ſont ſeuls coupables. Si les rois veulent empêcher les traits de la guerre d'arriver juſqu'à eux, il faut qu'ils renoncent à la faire, du moins en perſonne. Quant aux motifs de la guerre, ce n'eſt point aux ſujets à en juger. Il eſt difficile de décider ſi les loix féodales donnoient le tréſor en queſtion au roi d'Angleterre ou au vicomte de Limoges; mais vraiſemblablement elles obligeoient Gourdon à défendre le vicomte de Limoges ſon ſeigneur, dont on aſſiégeoit le château; en un mot, nous trouvons Marquadé bien plus coupable d'avoir déſobéi au roi pour le venger ainſi, que Gourdon de l'avoir tué ſelon les loix de la guerre, auxquelles Richard ſe ſoumettoit dans ce moment. Obſervons qu'il eſt incer-

tain que Gourdon eût reconnu Richard ; la bravade même de Gourdon laisse la question indécise. S'il dédaigna d'alléguer cette excuse, c'est peut-être qu'il crut qu'une défaite si facile à trouver, ne le sauveroit pas. On ne manqua pas de remarquer que Richard avoit péri par une arme qu'il avoit lui-même introduite à la guerre.

Ce prince conserva dans ses derniers momens une gaieté peut-être affectée. L'archevêque de Rouen, ou, selon d'autres, Foulques, curé de Neuilly, le plus grand apôtre des croisades depuis S. Bernard, l'aidoit à faire son examen de conscience, & lui disoit : « *Vous avez trois filles* » *favorites, auxquelles il faut sur-* » *tout renoncer : la superbe, l'avarice* » *& l'impudicité. Eh bien*, dit le roi, » *s'il faut que j'y renonce, je veux du* » *moins en disposer. Je laisse la superbe* » *aux Templiers, l'avarice aux moi-* » *nes de Cîteaux, l'impudicité aux* » *prélats* ».

Des dispositions plus sérieuses annoncerent sa parfaite réconciliation avec son frere. Il lui laissa par son testament le royaume d'Angleterre & tous ses états du Continent, au préjudice du jeune Arthur son neveu, que les droits de représentation & de primogéniture appelloient seul à sa succession, puisqu'il étoit fils de Geoffroy, frere aîné de Jean. On soupçonna la reine Eléonore d'avoir influé sur cette disposition. Elle avoit conservé beaucoup d'ascendant sur Richard & une grande part au gouvernement pendant les longues & fréquentes absences de ce prince. La continuation de son pouvoir lui paroissoit plus assurée sous Jean son fils que sous Arthur son petit-fils. Ce dernier avoit pour mere Constance, non moins ambitieuse qu'Eléonore, non moins accoutumée qu'elle à commander sous le nom de son fils, & qui vraisemblablement n'eût pas moins régné en Angleterre qu'en

Bretagne, si Arthur eût succédé à Richard. Le roi d'Angleterre laissa encore à Jean les trois quarts de son trésor; il partagea l'autre quart entre ses domestiques & les pauvres; il légua ses joyaux à l'empereur Othon, son neveu.

Il disposa aussi de ses restes : il voulut que son corps fût enterré dans l'abbaye de Fontevrauld, à côté de son pere qui l'avoit fondée; que son cerveau & ses entrailles fussent déposés dans l'abbaye de saint Sauveur de Charroux en Poitou, & son cœur dans la cathédrale de Rouen. Ce cœur, dit-on, fut trouvé d'une grosseur prodigieuse.

Il laissa un fils naturel, nommé Philippe, auquel il donna le château de Cognac en Angoûmois, & qui vengea sa mort en tuant de sa main le vicomte de Limoges, vengeance plus digne de Richard que celle de Marquadé.

La valeur de Richard eut plus d'éclat que celle d'aucun prince de

la race Normande ou Angevine, ſans en excepter même Henri II. ſon pere, & parmi tous les héros du tems, Philippe Auguſte, ſupérieur à Richard par beaucoup d'autres qualités, doit peut-être lui céder le prix de la valeur. Cette qualité dont un bon roi pourroit ſe paſſer, & que tant de mauvais princes ont eue en partage, éblouit toujours le vulgaire; elle charma le cœur des Anglois, qui comptent encore Richard parmi leurs plus grands rois. On remarqua pourtant que dans un regne de dix ans, à peine paſſa-t-il quatre mois en Angleterre; ce ſeul mot le raye de la liſte des rois, & le relegue dans la claſſe des guerriers & des aventuriers illuſtres. C'eſt-là que ſes talens, ſes exploits, ſes deſſeins le font briller de toute ſa gloire. Si nous le conſidérons ſur le trône, qu'a-t-il fait? quelles loix bienfaiſantes & humaines, quels établiſſemens utiles le recommandent à la poſtérité? quels

abus a-t-il réformés? quel citoyen a été heureux par ſon adminiſtration? Il régla cependant les poids & les meſures dans toute l'étendue de ſon royaume : ce fut une inſtitution utile, ce fut la ſeule ſous ſon regne. D'ailleurs qu'importoit à ſes ſujets Européens que Saladin, vaincu deux fois par lui dans les plaines de la Paleſtine, Saladin, bon juge ſans doute du courage & des talens militaires, avouât la ſupériorité de Richard, & fuyant devant ce vainqueur, lui témoignât encore ſon eſtime par des préſens? Que leur importoit que Richard fût la terreur des Sarafins, & que les meres effrayaſſent leurs enfans, en prononçant ſeulement ſon nom? Richard, pour tout bienfait, donna aux hommes un nouveau moyen de ſe détruire. L'humanité admire & deſavoue cet homme qui ne ſut que combattre. Que la Paleſtine publie ſes triomphes, la Paleſtine où ſon cœur héroïque le rappelloit ſans ceſſe. Il avoit eſpéré d'y

retourner avant l'expiration de la trêve qu'il avoit faite avec Saladin ; retenu plus long-tems en Europe par un ennemi tel que Philippe Auguſte, il conſervoit toujours le deſir de fonder, d'étendre & de remplir le trône de Jéruſalem. L'Angleterre & ſes provinces du continent François ne lui paroiſſoient bonnes qu'à s'épuiſer pour cette vaſte entrepriſe ; il les ſacrifioit ſans pitié à ſes chimeres d'Aſie. Il eut du lion, dont le nom lui fut donné, le courage, la fierté, la colere, la cruauté, la fievre ardente, la ſoif du ſang, & cette eſpece de magnanimité capricieuſe & farouche qu'on attribue au lion. Tout ce qui étoit grand, ſublime, un peu giganteſque, plaiſoit à ſon ame altiere. Gourdon n'obtint de lui ſa grace qu'en l'étonnant. Terrible dans ſa vie privée, comme dans ſa vie publique, il fut & il devoit être le tyran de ſa femme qu'il aimoit & qu'il avoit choiſie ; on vantoit la pénétration de ſon eſprit, la vigueur

de ſon éloquence, l'agrément de ſa converſation, la vivacité de ſes réparties, petits avantages, en comparaiſon de la ſageſſe qui lui manqua. Il avoit des traits de ſenſibilité : il eut pour ſa mere une tendreſſe qui mérita d'être remarquée ; mais comment oublier que la violence de Richard concourut avec la perfidie de Jean à faire mourir de douleur un pere tendre qui les avoit tous comblés de biens ? Comment oublier ces cinq mille priſonniers égorgés de ſang froid devant la ville d'Acre, & ces autres priſonniers privés de la vue en France ? Comment oublier tant d'outrages faits à la nature ? Comment oublier enfin qu'il dut la mort à la fureur qu'il avoit eue de forcer une place qui ouvroit ſes portes, & d'exterminer des malheureux qui ſe rendoient, barbarie atroce, qui tourna contre lui tous les droits de l'humanité, comme toutes les loix de la guerre ? Nous avouerons que Richard fut redou-

table, mais après les idées saines que la philosophie nous a données de la grandeur, nous ne saurions avouer qu'il fut grand.

CHAPITRE IX.

Jean ſans terre en Angleterre. Et encore Philippe Auguſte en France.

Depuis l'an 1199 juſqu'à l'an 1216.

NOUS ne regarderons point Jean ſans terre comme le rival de Philippe Auguſte : ce ſeroit trop rabaiſſer un des plus grands rois de la France. Jean ſans terre fut un vil aſſaſſin ; Philippe Auguſte fut ſon juge, & ſut faire exécuter ſon jugement. Voilà tout le rapport que nous pouvons trouver entre eux.

Jean auroit dû être exclu du trône par ſon neveu Arthur, fils de Geoffroy, frere aîné de Jean ; ainſi ce roi Jean eſt encore un exemple d'irrégularité dans l'ordre ſucceſſif des rois d'Angleterre, & il eſt à remar-

quer que, dans toute la race tant Normande qu'Angevine, il n'y avoit eu que Richard qui n'eût pas été un uſurpateur, à moins qu'on ne veuille le regarder comme tel, parce qu'il avoit abrégé les jours de ſon pere par ſes révoltes. Des hiſtoriens ont prétendu qu'en France, à la mort de Charles VIII. on avoit agité cette importante queſtion: *ſi l'héritier préſomptif du trône ne perdoit pas ſes droits à la ſucceſſion, en portant les armes contre le roi & l'état.* Une pareille loi établie en France nous eût épargné Louis XI; mais elle nous eût coûté Louis XII. & Henri IV. La même loi, établie en Angleterre, eût écarté du trône tous les fils de Henri II. Heureuſement elle n'eſt établie nulle part, & il eſt à préſumer que les exemples de rebellion de la part des héritiers du trône, ſur-tout de la part des fils contre leurs peres, ne ſeront jamais aſſez fréquens pour rendre une telle loi néceſſaire. Machiavel.

Richard étoit l'aîné des fils que Henri II. laiſſa en mourant ; mais Henri II. lui-même ne pouvoit pas être regardé comme un héritier légitime ; car il ne ſuccédoit point à Mathilde ſa mere, mais au roi Etienne, dont il n'étoit pas l'héritier naturel, & qui ne l'étoit pas de Henri I. auquel il avoit ſuccédé. Henri I. ne l'étoit pas non plus de Guillaume le Roux ſon frere, ni celui-ci de Guillaume le Conquérant ſon pere, puiſque Robert, fils aîné de Guillaume le Conquérant, vivoit à la mort & de Guillaume ſon pere & de Guillaume ſon frere, & qu'il laiſſa un fils (Criton) qui eût dû lui ſuccéder. Jean n'avoit d'autre droit à la couronne d'Angleterre que le teſtament de Richard ſon frere ; & comment le teſtament d'un collatéral ſur-tout, peut-il renverſer l'ordre naturel & légitime ? C'eſt qu'en effet l'ordre ſucceſſif n'étoit point réglé en Angleterre ; c'eſt qu'à cet égard l'Angleterre étoit encore bar-

bare. Le nom de Richard en imposoit trop à ses sujets pour qu'ils n'obéissent pas à ses dernieres dispositions; la présence de Jean fit le reste, il parut, & il fut reconnu. Il ne resta au jeune Arthur, quoique Richard l'eût précédemment désigné pour son successeur dans tous les états, que la Bretagne, qu'il ne tenoit point de Richard, mais de Constance sa mere.

Jean étoit conduit par sa mere, Arthur l'étoit par la sienne; deux femmes telles qu'Eléonore & Constance, préparoient un spectacle aux politiques & des troubles à l'Europe.

Le premier soin de tous les usurpateurs qui avoient régné en Angleterre, avoit été de s'emparer du trésor de leurs prédécesseurs, & de le dissiper pour se faire des créatures. Ce fut par-là que Jean crut devoir commencer. Mais les trésors s'épuisent, & l'avidité est insatiable. Ceux qui n'avoient point assez profité, à

leur gré, des profusions de Jean, se tournerent du côté de Constance & d'Arthur, & tout parut tendre à un partage, qui auroit donné l'Angleterre à Jean, & les provinces Françoises au jeune Arthur. Ce n'est pas qu'Eléonore & Jean eussent la modération de consentir à ce partage; mais il eût pu être l'effet des intrigues de Constance, & de l'intérêt qu'inspiroit son fils. La France n'auroit rien négligé pour procurer ce partage, qui lui eût donné un vassal privé des prérogatives & des ressources d'une couronne étrangere. Philippe sentoit bien qu'il n'avoit pas d'autre parti à prendre que d'embrasser la cause d'Arthur; cette cause étoit juste, & il étoit utile de la défendre. Seulement la politique ordinaire n'eût pas voulu suivre la justice jusqu'où elle devoit aller. Arthur n'avoit pas moins de droit à l'Angleterre qu'aux provinces Françoises, & la justice seule eût pu vouloir lui procurer la succession

entiere de Richard ; mais l'intérêt politique de la France demandoit que cette succeſſion fût partagée entre les deux princes, & c'eſt à quoi Philippe ſe ſeroit attaché, ſi les affaires perſonnelles qui l'occupoient alors, le lui euſſent permis.

Celle du divorce d'Iſemburge étoit devenue importante. Le roi de Dannemarck avoit demandé juſtice au Saint Siege, qui avoit nommé des légats pour examiner les raiſons des parties. Iſemburge avoit de fortes plaintes à porter à ce tribunal. Philippe, parce qu'il s'étoit dégoûté d'elle, la tenoit enfermée dans un couvent à Soiſſons, rigueur qui tenoit aux mœurs encore dures de ce tems-là, plus qu'au caractere de Philippe Auguſte. Ce ne fut pas ainſi qu'en uſa Henri IV. avec Marguerite de Valois, en ſe ſéparant d'elle ; mais Marguerite conſentoit à la ſéparation, & Iſemburge, qui n'avoit aucun reproche à ſe faire, défendoit ſes droits. Philippe, pour lui ôter

Mézerai ; Abr. chronol.

toute espérance, avoit épousé Agnès de Méranie, fille de Bertol, duc de Dalmatie, de laquelle il eut des enfans. Les légats assemblerent un concile à Paris pour juger cette affaire. Les prélats qui composoient ce concile, dépendoient de Philippe, prince absolu, comme l'est tout grand prince ; les uns étoient intimidés, les autres corrompus. Ils n'oserent rien prononcer ; les légats même furent soupçonnés d'avoir favorisé la cause d'Agnès. Le Saint Siege croyoit avoir plus de besoin du roi de France que du roi de Dannemarck. Cependant le roi de Dannemarck menaça, & le Saint Siege fit attention à ses demandes. Il y eut d'autres légats & un autre concile assemblés à Dijon (1). Philippe, ayant sondé leurs dispositions, prit

(1) M. Smollett dit à Vienne en Dauphiné, ce qui est peu vraisemblable, puisqu'alors le Dauphiné n'appartenoit point à la couronne.

le parti, pour gagner du tems, d'appeller au pape de tout ce qu'ils pourroient décider. Il étoit naturel que les papes préféraſſent leur autorité perſonnelle à l'autorité générale de l'Egliſe, & que par conſéquent ils autoriſaſſent ces ſortes d'appels, favorables, il eſt vrai, à la partie qui avoit tort, mais favorables auſſi à la négociation & aux accommodemens, favorables même à l'autorité de l'Egliſe, qui a ſouvent intérêt de ſuſpendre ſes coups. Elle ne les ſuſpendit pas cette fois. Les légats ne voyant dans cet appel qu'un deſſein d'échapper à la juſtice, mirent le royaume en interdit, & s'enfuirent après ce coup téméraire. La ſentence qu'ils avoient rendue, ne fut publiée qu'après leur départ. Elle ne fut que trop bien exécutée, ſur-tout par les évêques de Sens, de Paris, d'Orléans & de Soiſſons. De tous les ſecours ſpirituels, l'Egliſe n'accordoit plus que le baptême aux enfans & l'abſolution aux mourans;

les Croisés seuls recevoient la sépulture. Mézeray dit que cette affaire pouvoit aller jusqu'à ôter la couronne au roi, & il a raison, vu les erreurs du tems. Ce désordre dura sept mois. Les violences que le roi exerçoit par représailles sur le clergé, aigrissoient encore les esprits. Le pape les appaisa en levant l'interdit par provision, mais sous la condition expresse que le roi commenceroit par reprendre Ismburge, & que dans six mois, six semaines, six jours & six heures, il feroit juger de nouveau cette grande cause par les mêmes légats, joints aux prélats du royaume. Le pape exigea encore que pour procéder & avec plus d'ordre & avec plus d'éclat, au jugement d'une telle affaire, tous les parens d'Ismburge fussent invités à la défendre. Le roi ne reprit point alors Ismburge; mais l'affaire s'entama. L'assemblée se tint à Soissons, sous les yeux d'Ismburge & par son choix. Le roi Canut y envoya les

Abr. chronol.

plus habiles canoniſtes de ſon royaume, pour plaider la cauſe de ſa ſœur. Philippe ſuivoit de l'œil ces conteſtations; & voyant qu'elles s'animoient de plus en plus, & que les diſpoſitions des juges ne paroiſſoient pas lui être favorables, il alla un jour prendre Iſemburge chez elle, l'emmena en croupe ſur ſon cheval, & fit dire aux légats qu'ils ne ſe donnaſſent point la peine de juger l'affaire du divorce, qu'Iſemburge étoit ſa femme, & qu'il la reconnoiſſoit pour telle. Tout cela ne ſe paſſa point ſans de violentes agitations. D'un côté, Iſemburge ne fut gueres mieux traitée; de l'autre, Agnès de Méranie mourut de douleur. Philippe reſta malheureux & ennuyé. Le pape Innocent III. pour le conſoler, voulut bien légitimer un fils & une fille que Philippe avoit eus d'Agnès.

Rigord, p. 37 & ſuiv.

Philippe eut encore une autre querelle avec le Saint Siege. Les haines entre les François & les Fla-

mands devenoient plus vives de jour en jour. Le traité forcé que Philippe avoit fait avec le comte de Flandre, lors de l'embuſcade d'Arras, étoit reſté ſans exécution ; l'Artois étoit toujours entre les mains du roi, & les Flamands continuoient la guerre pour le reprendre. Ils ſoumirent Aire & Saint-Omer ; mais Philippe, comte de Namur, frere du comte de Flandre, tomba entre les mains des François, ainſi que Pierre de Corbeil, nommé à l'évêché de Cambray. Ce prélat, qui avoit été précepteur du pape Innocent III. fut pris en allant prendre poſſeſſion de ſon ſiege ; il n'avoit commis aucune hoſtilité. Le pape redemanda l'évêque, avec cette hauteur qu'il aimoit à déployer en traitant avec les rois, & qui eſt un ſûr moyen d'avoir tort lorſqu'on a raiſon. Philippe réſiſta. Un légat mit encore ſon royaume en interdit. Philippe fut obligé de céder : il relâcha l'évêque au bout de trois mois ; mais il fit avec le

comte de Flandre un traité par lequel l'Artois fut réuni à la France. Philippe Auguſte l'érigea en comté; ſon fils aîné en eut le titre.

Toutes ces affaires avoient empêché Philippe de fournir des ſecours efficaces au jeune Arthur; il lui accorda du moins ſa protection, & cette protection ne fut point infructueuſe. Arthur ſe vit un moment poſſeſſeur de l'Anjou, du Maine & de la Touraine. Jean ou plutôt Eléonore les lui enleva promptement. Il y eut entre les rois de France & d'Angleterre pluſieurs conférences où il ne fut rien conclu, parce que Jean exigeoit que Philippe abandonnât Arthur, clauſe que Philippe rejettoit comme honteuſe. Il avoit eu de l'avantage ſur Jean: il lui avoit pris quelques places: il avoit ſoulevé quelques-uns de ſes barons. Les légats, qui étoient toujours en mouvement pour exciter des troubles ou pour en appaiſer, ménagerent une paix entre les deux rois;

elle fut conclue entre Gaillon & Andely, & fut entierement à l'avantage de la France. Le Vexin lui reſta, Evreux lui fut donné, la Normandie perdit quelques barrieres. On confirma & l'on étendit le dernier traité conclu entre Philippe & Richard. Le mariage de Louis, fils de Philippe, avec Blanche de Caſtille, niece de Richard & de Jean, avoit été la baſe de ce traité; il le fut encore de celui-ci. Projetté ſeulement ſous Richard, il fut exécuté ſous Jean. Il étoit devenu alors plus avantageux à la France. Blanche portoit en dot à Louis quelques places du Berry (1), telles qu'Iſſoudun, Graſſay, Château-Roux. Arthur fut compris dans le traité. Philippe reçut l'hommage de Jean pour toutes les provinces Angloiſes du Continent; Jean reçut celui d'Arthur pour la Bretagne. Philippe fut cenſé aban-

Actes de Rymer. Hoveden, p. 814.

(1) C'eſt-à-dire que le roi d'Angleterre ſon oncle lui donna ces places en dot.

donner Arthur, s'il arrivoit que ce prince voulût dans la ſuite exciter de nouveaux troubles; & pour donner un contrepoids à cette clauſe tacite, on convint que Jean ne pourroit donner de ſecours à l'empereur Othon ſon neveu contre Philippe de Suabe, que du conſentement de Philippe Auguſte, qui ne prenoit aucun intérêt véritable à ce ſchiſme de l'Empire.

Peu de tems après, Othon demanda le legs que Richard lui avoit fait. L'uſurpateur, en s'emparant des tréſors de Richard, n'en avoit pas diſtrait la portion léguée à Othon, pour la lui remettre; il voulut éluder la reſtitution. Il allégua ſon traité avec la France, & la défenſe qui lui étoit faite par ce traité de fournir aucun ſecours à l'empereur; mais ce n'étoit pas des ſecours qu'Othon lui demandoit, & aucun traité ne pouvoit défendre au roi d'Angleterre de reſtituer le bien d'autrui. Quelques hiſtoriens An-

glois, forcés de condamner un tel ſubterfuge, ont oſé l'attribuer à Philippe Auguſte, qui l'avoit, diſent-ils, ſuggéré au roi Jean. C'eſt la moins vraiſemblable de toutes les imputations. Philippe eût plutôt ſuggéré à Othon l'idée de demander ſon legs. Quiconque faiſoit au roi Jean une demande embarraſſante, pouvoit être ſoupçonné d'intelligence avec Philippe, & devoit en général compter ſur ſon appui, ſauf les cas particuliers.

Cependant l'union des deux rois paroiſſoit ſincere. Jean vint à Paris, où Philippe ſe piqua de le recevoir avec cette magnificence que les rois de France affectoient ſur-tout, lorſqu'ils recevoient chez eux les rois d'Angleterre leurs rivaux. Ce fut alors principalement que le malheureux Arthur parut abandonné. Ses droits ſur l'Anjou, diſcutés pour la forme à la cour des pairs, y furent proſcrits, & l'Anjou adjugé au roi Jean. Il eſt clair que cet arrêt fut dicté

dicté par la politique du moment; on ne conçoit pas de quel prétexte la juſtice put le colorer. Si l'on conſultoit les droits héréditaires, tels qu'ils paroiſſent réglés entre ſouverains par un conſentement univerſel, ils étoient en faveur du fils de l'aîné; ſi l'on conſidéroit les diſpoſitions particulieres de la coutume d'Anjou, il n'en eſt point de plus favorable à la repréſentation, puiſqu'elle l'admet à l'infini, en ligne collatérale auſſi-bien qu'en ligne directe. Or, quoique les coutumes ne fuſſent point encore rédigées, leur eſprit exiſtoit & ſervoit de loi (1).

Aux avantages paſſagers que Philippe avoit ſu tirer de la guerre & de la politique par ſa bonne conduite, la fatalité des conjonctures en ajouta encore de nouveaux. C'étoit dans

(1) Nous verrons dans la ſuite un comte d'Artois exclu de la ſucceſſion de ſon aïeul, ſelon l'eſprit de la coutume d'Artois, dans un tems antérieur à la rédaction des coutumes.

l'intention de former une nouvelle croisade, & de procurer des secours à la Terre-Sainte, que les papes & les légats s'étoient montrés si ardens à réconcilier les deux rois. Cette intention fut remplie : la croisade eut lieu, mais tout autrement & pour un tout autre objet qu'ils n'avoient prétendu. Les deux rois envoyerent des secours, & virent avec joie leurs turbulens vassaux courir à cette expédition ; mais ils ne jugerent pas à propos d'y aller eux-mêmes. Jean étoit instruit par l'exemple de Richard son frere ; Philippe l'étoit par le sien propre. Les Croisés partirent ; mais la plûpart n'allerent pas jusqu'à la Terre-Sainte. Ils s'arrêterent d'abord à faire rentrer des villes de l'Esclavonie sous la puissance des Vénitiens (qui sans cela ne vouloient point fournir de vaisseaux pour la Terre-Sainte), ensuite à bouleverser l'empire de Constantinople, & à fonder cet empire des Latins, qui, au bout de

cinquante-huit ans, fut détruit par de nouvelles révolutions. Le premier de ces empereurs Latins, élu par les Croisés, fut ce Baudouin, comte de Flandre de la maison de Haynault, l'allié naturel des Anglois, & après eux le plus redoutable ennemi de la France. Les devoirs de sa nouvelle dignité lui firent entierement perdre de vue les intérêts de ses états patrimoniaux. Il s'engagea dans des guerres contre Joannitze ou Calo-Jean, roi des Bulgares, qui l'attirant dans le piege où Baudouin lui-même avoit surpris Philippe Auguste, c'est-à-dire le faisant tomber dans une embuscade, le fit prisonnier. Depuis ce moment, on ignore la destinée du comte de Flandre. Les uns disent que son barbare vainqueur lui fit couper les bras & les jambes, & le fit jetter en cet état dans un précipice, où il mourut après trois jours de langueur; les autres croient qu'il se sauva de sa prison, réservé à une plus étrange catastrophe dont

nous rendrons compte dans la ſuite. Il laiſſa deux filles : Jeanne, qui épouſa Ferrand, prince de Portugal : Marguerite, qui épouſa d'abord Bouchard d'Aveſnes, enſuite Guillaume de Dampierre, & par qui le comté de Flandre paſſa dans la maiſon de Dampierre (1), après que ſa ſœur fut morte ſans enfans ; mais tous ces changemens ne ſe firent pas ſans donner à Philippe Auguſte une grande influence ſur les affaires de la Flandre.

Ce prince conſervoit quelque reſſentiment contre le clergé, qui lui avoit été ſi contraire dans l'affaire d'Iſemburge & dans celle de Pierre de Corbeil. Les affaires de la Chrétienté, les croiſades l'avoient accoutumé à taxer ce corps un peu arbitrairement. Il lui demanda de l'argent pour quelques beſoins de l'état, ou de la cour, qui a toujours plus

(1) C'étoit une branche de la maiſon de Bourbon l'Archambaud.

de besoins que l'état. Le clergé offrit des prieres : Philippe ne repliqua rien, & parut avoir abandonné son entreprise ; mais les seigneurs de Coucy, de Rhétel, de Rosoy & plusieurs autres se mirent à piller les terres du clergé, qui demanda du secours au roi. Le roi, à son tour, offrit ses bons offices auprès de ces seigneurs, qui se mirent à piller un peu plus fortement. Le clergé redoubla ses instances auprès du roi, & lui rappella que son devoir étoit de défendre l'Eglise. « C'est mon » devoir, il est vrai, dit Philippe ; » mais pour le remplir, il faut de » l'argent ». Le clergé en donna ; les pillages cesserent. Voilà les seuls artifices dont Philippe Auguste étoit capable. Ceux qui ont voulu lui en attribuer de plus noirs, soit à l'égard de ses ennemis, soit à l'égard de ses sujets, l'ont calomnié ; mais il eût été plus grand de ne s'en permettre aucun, & de n'en avoir pas besoin.

Jean se permettoit bien d'autres

injuſtices & d'autres déſordres; il ſe rendoit odieux par ſon avidité, mépriſable par ſa molleſſe. Auſſi imprudent que vicieux, il répudioit ſans raiſon Havoiſe ſa femme, héritiere de Gloceſtre, & enlevoit Iſabelle d'Angoulême au comte de la Marche Hugues de Luſignan, qui l'aimoit éperduement & qui l'avoit fiancée. On a voulu inſinuer que c'étoit Philippe Auguſte qui avoit conſeillé au roi Jean cette injuſtice; mais, outre qu'on ne reconnoît point Philippe à un pareil conſeil, par où ces deux princes avoient-ils mérité la confiance l'un de l'autre, pour que l'un des deux gouvernât l'autre juſques dans ſes paſſions ? « S'il eſt vrai, dit Mézeray, » que Philippe inſpira ce » mariage au roi Jean, ce fut un » grand coup de politique, ou au » moins de bonheur, d'avoir, ſous » couleur d'amitié, donné à ſon en» nemi l'inſtrument de ſa ruine ».

Mézeray, grande hiſt.

Voilà les jugemens Machiavelliſtes que l'hiſtoire a trop ſouvent por-

tés. Si Philippe eût réellement formé le dessein de rendre Jean coupable pour le rendre malheureux, ce seroit une horreur. Mais Jean, pour être injuste, ne consultoit que lui-même. Au reste ce mariage n'entraîna point sa ruine, & n'eut sur ses malheurs qu'une influence éloignée & foible; des crimes plus récens & plus forts le perdirent.

Son incapacité accroissoit le désordre que causoient ses violences. Haï de ses sujets, & près d'en être abandonné, il négligeoit la ressource des troupes mercenaires, qui avoient été si utiles à son pere & à son frere. Cependant la Guyenne attaquée dans ses privileges, se détachoit de lui; le comte de la Marche fomentoit cette révolte. Un frere de ce furieux ennemi possédoit le comté d'Eu, & cherchoit à exciter les mêmes troubles dans la Normandie. Le roi d'Angleterre voulut faire passer les Anglois dans le Continent pour combattre les rebelles; les Anglois

refuserent leurs services. Les barons de Guyenne, maltraités par les officiers de Jean, demanderent justice à Philippe, comme à leur suzerain. Philippe exhorta Jean à les satisfaire. Jean promit tout, ne tint parole sur rien, opprima ses sujets desarmés, s'enfuit devant ceux qui avoient pris les armes. Philippe, sur de nouvelles plaintes, lui fit de nouvelles remontrances, & Jean fit de nouvelles promesses, puis il envoya en Guyenne des especes de gladiateurs à gages, offrir le duel aux seigneurs mécontens. Ceux-ci se plaignirent encore à Philippe de ce nouvel outrage. Philippe alors menaça, & Jean trembla. Cependant de nouveaux parjures le tirerent d'embarras pour un moment.

1202. Constance, mere d'Arthur, mourut dans le tems où elle alloit prendre avantage de ces conjonctures pour faire valoir les droits de son fils. Arthur, privé d'un tel appui, se remit plus que jamais sous la pro-

tection du roi de France. On proposa de nouveau le partage, sinon de la succession entiere de Richard, au moins des provinces Françoises, dont on vouloit donner à-peu-près la moitié à l'un & la moitié à l'autre. Mais Jean crut pouvoir détacher Philippe des grands intérêts par de petits. Il offrit de lui remettre deux nouvelles barrieres de la Normandie, les châteaux de Tillieres & de Boutavant. Philippe accepta l'offre; quand il voulut prendre possession de ces deux places, les gouverneurs fermerent les portes, & déclarerent qu'ils n'avoient point d'ordres de les lui remettre. Philippe indigné cita Jean à la cour des pairs, & voulut, ou qu'il cédât une partie des provinces Françoises à son neveu Arthur, ou qu'il se soumît au jugement qui seroit prononcé. Jean prétendit alors prendre le langage d'un roi; mais il n'en eut point la conduite. Son indolence livra ses états en proie à l'activité de Philippe, qui

prit les châteaux de Tillieres, de Boutavant & pluſieurs autres places, inonda Gournay ſur Epte, en rompant les levées d'un grand étang plus haut que la ville, fit d'autorité le partage auquel Jean n'avoit point voulu conſentir, inveſtit le prince Arthur des provinces de Bretagne, d'Anjou, de Guyenne, & lui promit ſa fille Marie, l'un des enfans qu'il avoit eus d'Agnès de Méranie. Arthur, impatient de faire valoir ſa nouvelle inveſtiture, & d'employer les ſecours que le roi lui avoit donnés, courut attaquer la Guyenne. En traverſant le Poitou, il apprend que ſon aïeule Eléonore, toujours ſon ennemie, étoit dans le château de Mirebeau, il l'aſſiege & l'emporte d'aſſaut; mais Eléonore eut le tems de ſe réfugier dans une tour, d'où elle trouva le moyen de faire ſavoir ſon danger au roi Jean, qui étoit alors à Rouen. Ce prince ſortit un moment de ſon ſommeil, & cet eſſai qu'il fit de l'activité, fut heureux.

Arthur tomba entre ſes mains, Arthur qui brûloit de ſuivre les traces de Henri II. & de Richard, ſurpris par Jean ſon oncle, de qui l'on n'attendoit rien de ſemblable, s'imagina qu'entouré de l'élite de la nobleſſe Françoiſe, il n'avoit rien à craindre. Il ne conſidéra ni le nombre, ni la diſcipline des troupes mercenaires que Jean avoit raſſemblées. Aſſiégé par des forces trop ſupérieures dans le même château où il avoit penſé prendre Eléonore, il fit des ſorties; il fut enveloppé. Son courage ne put le ſauver; il fut pris avec la plûpart des ſeigneurs François qui l'accompagnoient. A cette nouvelle, Philippe, qui pourſuivant ſes conquêtes en Normandie, faiſoit alors le ſiege d'Arques, le leva, & courut vers les bords de la Loire, ſoit pour recueillir les foibles reſtes du parti diſſipé d'Arthur, ſoit pour arracher ce prince des mains de Jean, ſi celui-ci oſoit l'attendre; mais Jean s'enfuit avec ſa proie à Rouen, où il ſe re-

Guill. le Brer. Rigord. Matt. Paris.

plongea dans toute sa mollesse, tandis que Philippe prenoit & brûloit Tours & en démanteloit le château. Le prince Arthur fut d'abord conduit à Falaise; il fut depuis ramené à Rouen. Le reste de sa destinée est ignoré; on sait seulement qu'il disparut deux ou trois jours après la mort d'Eléonore, qui n'avoit pas cessé d'être son ennemie, mais qui n'eût jamais souffert que son fils eût été le bourreau de son petit-fils.

22 Novembre 1202.

On raconte un peu au hasard les circonstances de cet horrible événement. Voici celles qui ont paru les plus certaines.

Les seigneurs Bretons demandoient avec instance la liberté de leur comte. Le roi de France pressoit & menaçoit. Jean étoit inébranlable, & paroissoit rouler dans son esprit quelque grand & sinistre projet. La défiance & la crainte étoient dans toutes les ames. Jean redoutoit les droits, la vengeance & la gloire naissante de ce jeune Arthur; les

amis d'Arthur trembloient en voyant dans quelles mains la fortune avoit livré leur prince. Jean avoit fait ses preuves; l'Europe attendoit un crime. Jean n'osa pas d'abord faire périr son neveu; il se contenta de vouloir lui ôter, avec la vue, le pouvoir de se reproduire, & il crut être modéré, parce qu'il ne faisoit pas tout le mal qu'il auroit desiré de faire. Il donna ses ordres pour cette cruelle exécution à Hubert de Burgh ou du Bourg, gouverneur du château de Falaise. Celui-ci, pour se dispenser de les accomplir, proposa au roi de prendre un autre parti, celui de sonder la disposition des esprits, en répandant un faux bruit de la mort d'Arthur. Jean approuva cet expédient. Le son funebre des cloches annonça dans toute la Normandie la mort du prince. La fureur des Bretons à cette nouvelle, leurs sermens de venger leur comte, le soulevement ou le murmure de toutes les provinces du Continent, ap-

prirent au tyran combien il étoit haï, combien Arthur étoit aimé, combien c'étoit risquer que d'attenter à sa vie. Hubert de Burgh, pour prévenir les effets de cette fermentation générale, fut obligé de montrer Arthur au peuple ; mais cet homme qui servoit à la fois le roi & le prince, devint suspect ou odieux à Jean, qui frémissoit de rage de n'oser consommer son crime. Plus ce crime étoit dangereux, plus il le jugeoit nécessaire. Il fit transporter le prince à Rouen, & chercha par-tout des assassins : il n'en trouva point ; on le connoissoit capable d'immoler le bourreau après la victime, pour désarmer la haine publique ; l'honneur inspiroit les uns, la crainte arrêtoit les autres. Guillaume de Bray, auquel Jean proposa d'assassiner Arthur, répondit qu'un chevalier n'entendoit rien à un pareil métier ; d'autres en dirent autant. Le roi enfin vit qu'il ne pouvoit compter que sur lui-même. Il se rendit par eau

pendant la nuit au pied de la tour de Rouen, il fit amener le prince dans sa barque; & avant de le jetter dans la riviere une grosse pierre au cou, il lui passa plusieurs fois son épée au-travers du corps, dans la crainte qu'on ne le repêchât vivant. On ajoute qu'en effet le corps d'Arthur fut tiré sur le rivage par les filets d'un pêcheur, & enterré à l'insçu de Jean dans le prieuré de Notre-Dame du Pré.

Dans le tems qu'Arthur étoit encore gardé au château de Falaise, Jean s'y étoit rendu pour conférer avec lui, & soit qu'il n'eût point encore pris de résolution funeste, soit qu'il voulût seulement s'instruire dans cette conférence de diverses choses qu'il pouvoit lui importer de savoir, il essaya de détacher Arthur des intérêts de la France, en lui offrant à ce prix la vie & la liberté. Arthur, dit-on, répondit qu'il n'abandonneroit point son bienfaiteur pour son tyran, & redemanda son

trône d'Angleterre & ſes provinces de France que Jean lui retenoit injuſtement. Ce fut, ajoute-t-on, cette hauteur inflexible qui acheva de déterminer Jean à le perdre.

La fuite étoit toujours la reſſource de Jean, quand il avoit commis un grand crime; après celui-ci, il s'enfuit en Angleterre, & s'y fit couronner de nouveau, démarche dont l'objet étoit ſans doute de s'aſſurer par de nouveaux ſermens des cœurs qui lui échappoient: mais par cette même démarche il paroiſſoit reconnoître qu'il ne tenoit ſes droits que de la mort d'Arthur; or s'il les tenoit de la mort d'Arthur, il les tenoit du crime, & quels droits le crime peut-il donner?

C'eſt à Philippe Auguſte que le crime de Jean donnoit des droits. Les loix générales de la féodalité rendoient Philippe juge du meurtre d'un de ſes vaſſaux, commis ſur les terres de France par un autre de ſes vaſſaux, & les loix particulieres de

la pairie l'autoriſoient à citer Jean au tribunal des pairs; mais les loix des fiefs & de la pairie ne donnant par elles-mêmes aucune force, comme nous avons eu plus d'une fois occaſion de le remarquer, l'exercice de ces droits n'eût été que dangereux ou ridicule ſans la diſpoſition des eſprits, aliénés par les crimes de Jean. A la faveur de cette diſpoſition, Philippe Auguſte citant le roi Jean à la cour des pairs, l'y condamnant par contumace, confiſquant les provinces du Continent par une ſentence, & les ſoumettant par les armes, parut bien moins un conquérant qui profitât de l'embarras d'un roi voiſin, qu'un juge qui puniſſoit un coupable, qu'un héros qui vengeoit la querelle des rois & de l'humanité. Jamais l'intérêt politique ne put ſe couvrir d'un plus beau prétexte. Le moment étoit venu de chaſſer de la France cette puiſſance étrangere qui la troubloit depuis tant de ſiecles, & qui, depuis la

conquête de l'Angleterre & le mariage de Henri II. étoit même en état de faire la loi. Toutes les imprudences passées pouvoient être réparées; le crime de l'ennemi les avoit toutes effacées; il avoit fait revivre tous les anciens droits. Le massacre de la S. Brice, ce crime public du lâche Ethelred (1), avoit mis l'Angleterre sous le joug des Danois; le crime de Jean devoit faire perdre à cette couronne au moins ce qu'elle possédoit en France, & c'est l'honneur d'avoir exécuté une partie de ce grand ouvrage qui a valu à Philippe le titre d'*Auguste*. Il faut recueillir avec soin dans l'histoire ces traits de moralité, ces leçons dont elle est trop avare, & dont on profite trop mal, lorsqu'elle daigne les donner. On voudroit toujours y voir le crime puni; on peut s'assurer du moins qu'il est toujours haï.

(1) Voir tome I. chap. 2 de l'Introduction.

Ceux qui croient pouvoir tout, doivent savoir qu'il ne faut pas tout oser, & qu'il est toujours dangereux d'être coupable. L'arrêt de Jean peut les instruire. Le voici.

« Jean, duc de Normandie, ayant » violé son serment envers le roi » Philippe son seigneur, tué le fils » de son frere aîné, vassal de la cou» ronne de France, cousin du roi, » & commis ce crime dans l'étendue » de la seigneurie de France, il est » déclaré coupable de félonie & de » trahison ; toutes les terres qu'il » tient à hommage seront confis» quées ».

Philippe déploya dans cette affaire la franchise d'un chevalier, l'autorité d'un souverain, l'intégrité d'un juge. Il n'examina point si son rival étoit puissant, il suffisoit qu'il fût coupable. Philippe ne voulut jamais entrer en composition avec lui. Jean, cité par des sergens-d'armes à la cour des pairs, envoie demander un sauf-conduit. « *Qu'il vienne*, ré-

» pond Philippe, *ma parole suffit.* — » *Mais y aura-t-il sûreté pour le re-* » *tour?* — *Oui, si le jugement des* » *pairs le permet* ». Il ne voulut rien promettre de plus. Jean s'avoua criminel, en ne comparoissant point.

Arthur laissoit une sœur aînée, nommée Eléonore, comme son aïeule, & surnommée *la Brette* ou *la Demoiselle de Bretagne*, parce que, par la mort de son frere, elle étoit devenue héritiere de Bretagne. Jean qui redoutoit ses droits, & qui avoit tout à craindre, l'avoit emmenée avec lui en Angleterre, & la faisoit garder à vue dans Bristol, de peur que, par un mariage ou public ou clandestin, elle ne lui suscitât quelque puissant ennemi.

Trivet, p. 145.

Les Bretons s'étoient soulevés les premiers contre le meurtrier de leur comte & le tyran de leur princesse, c'étoient eux qui l'avoient accusé à la cour des pairs. L'Anjou, le Maine, la Touraine, le Poitou, suivirent l'exemple de la Bretagne. Nul baron,

nul chevalier ne voulut plus ſervir ſous un maître infame ; tous ſe mirent ſous la protection du roi de France, qui joignant aux motifs politiques un deſir ardent de venger un prince qu'il avoit aimé, parcourut toutes ces provinces en pere, en ſouverain, & les réduiſit toutes ſous ſon obéiſſance. Le lâche Jean ne ſavoit plus qu'égorger. Avant de commettre ſon crime, il en avoit prévu les ſuites ; & pour les prévenir, il s'étoit fait donner par ſes provinces du Continent des ôtages de leur fidélité. Quand il ſe vit abandonné, il ſe donna le plaiſir de maſſacrer ces ôtages, ſans conſidérer qu'il devenoit plus vil, plus odieux, & qu'il ne devenoit pas plus redoutable. Philippe avançoit ; une foible réſiſtance arrêtoit à peine ſa courſe. Il attaque la Normandie ; Jean veut ſe ranimer : il paſſe dans le Continent à la tête d'une nombreuſe armée de Mercenaires. Il ſe trouve en préſence de Philippe avec des forces

1204. égales; il tremble & il fuit, comme un criminel à l'aſpect du juge. Philippe force preſque à ſa vue Château-Gaillard & les autres barrieres de la Normandie; il prend Rouen, ſoumet toute cette province, & la réunit à la couronne en 1204. Epoque mémorable qui changea la deſtinée de la France, en lui reſtituant ſa plus riche province. Rouen ſe fit confirmer ſes privileges par des lettres en bonne forme, *précaution*, dit en paſſant Mézeray, *auſſi foible contre la puiſſance abſolue que le papier l'eſt contre le fer.*

Mézeray, Abr. chronol. an. 1204.

Il faut que la guerre entraîne des horreurs. La réſiſtance de Château-Gaillard avoit été bien funeſte à ſes habitans. On avoit fait ſortir de la place tous ceux qu'un mépris trop ordinaire de l'humanité comprend ſous le nom de *bouches inutiles*. Ces malheureux reſterent long-tems enfermés entre la place & le camp des aſſiégeans, ſans aucune reſſource. Enfin le roi, touché de compaſſion,

les reçut dans son camp, & leur fournit des vivres; mais ils avoient trop long-tems souffert la faim: ils moururent presque tous, après avoir mangé.

Avant qu'ils fussent reçus dans le camp, une femme étoit accouchée parmi eux. Ces forcenés s'étoient jettés sur l'enfant, & l'avoient dévoré.

La garnison n'ayant plus ni munitions ni vivres, sortit l'épée à la main, tous résolus de vendre cher leur vie. Philippe s'empressa de sauver ces braves gens de leur propre fureur. Des procédés humains & généreux leur firent aimer la vie & les François, connoître les bornes du devoir, & abjurer cet abus de la valeur.

Pendant que Philippe forçoit Château-Gaillard, & prenoit Rouen, Jean donnoit des bals à Caen; & lorsqu'on lui parloit des progrès de Philippe, « laissez-le faire, disoit-il, » j'en reprendrai plus en un jour qu'il

» n'en aura pris en un an ». Des députés de Rouen, venus pour lui demander du secours pendant le siege, le trouverent jouant aux échecs ; il prit leur requête d'un air distrait : « *nous verrons*, dit-il, *quand j'aurai* » *fini ma partie* ». Sa réponse, qu'il fit beaucoup attendre, fut qu'ils se défendissent comme ils pourroient. *Voilà pour qui nous mourons !* disoient les députés en s'en allant. Rouen se rendit. Lorsque Jean vit approcher le péril, il s'enfuit en Angleterre.

Matt. Paris, p. 146.

La Normandie avoit eu douze ducs de la race tant Normande qu'Angevine, pendant l'espace de deux cens quatre-vingt-douze ans (non de trois cens seize, comme le dit Mézeray, & comme le répete l'abbé Velly), depuis le traité de S. Clair sur Epte en 912. On ne compte parmi ces ducs, ni Etienne, ni quelques autres princes, qui avoient reçu l'investiture de la Normandie, mais seulement ceux qui régnerent en

en effet sur cette province. « Rollon, dit Mézeray, pour s'être de bar- » bare fait chrétien & vertueux, fut » le premier de ces ducs, & Jean, » pour être de chrétien devenu plus » méchant que les Payens & les » Barbares, fut le dernier ». Mézeray, gr. hist.

On souhaiteroit du moins que de tels effets ne pussent être attribués qu'à de telles causes, & que Rollon n'eût pas été le premier de ces ducs pour avoir été le plus fort, & Jean, le dernier, pour avoir été le plus foible; mais cette moralité n'est pas entierement perdue; il en reste au moins que Jean fut dépouillé pour avoir été un scélérat & un lâche.

Le grand objet de la politique Françoise devoit être l'expulsion entiere des Anglois. L'ouvrage étoit assez avancé pour qu'on s'attachât à le consommer. Il ne restoit plus à réduire que la Guyenne & quelques provinces adjacentes. Le mécontentement général des barons de ces provinces y promettoit des conquê-

tes faciles. Les seigneurs François exhortoient le roi à délivrer pour jamais son pays du joug étranger ; ils lui promettoient de ne l'abandonner jamais, quand même le pape se déclareroit contre cette entreprise ; c'étoit peut-être promettre plus qu'ils ne pouvoient tenir. Philippe en jugea ainsi ; & malgré toute leur bonne volonté, qu'il ne vouloit pas mettre à cette épreuve, il crut ne pas pouvoir refuser à la médiation du pape quelques trêves, qui interrompirent mal-à-propos ses succès, & laissèrent aux Anglois une porte toujours ouverte en France pour y ramener le trouble. Il est difficile de dire jusqu'à quel point on doit le blâmer de cette faute, qui eût été inexcusable dans un siecle plus éclairé, mais à laquelle la nécessité de plaire au pape pouvoit alors servir d'excuse. Ce pape étoit Innocent III. un des plus fiers pontifes Romains, & l'institituteur de l'Inquisition. C'est lui qui fit de l'abus des croisades un

abus nouveau, en les transportant des Infideles aux hérétiques, & de la Palestine au sein de la Chrétienté. La fameuse hérésie des Albigeois infectoit alors les états du comte de Toulouse. C'étoit une erreur mêlée de mille erreurs, comme l'atteste la multitude des noms (1) donnés aux Albigeois, & qui paroissent avoir designé des subdivisions de sectes. Le fondement commun de ces sectes étoit le Manichéisme, & leur lien commun une haine violente pour le pape & pour l'Eglise. Innocent III. qui ne connoissoit point l'usage des moyens doux, imagina d'abord d'exterminer ces sectaires par la voie de l'Inquisition. Pierre de Châteauneuf, moine de Cîteaux, qu'il chargea le premier de cette légation sanguinaire, fut assassiné. On s'en prit au comte de Toulouse Raimond VI.

Rigord, p. 49.

Pierre, moine du Val de Cernay, hist. des Albigeois.

Catel, hist. des comtes de Toulouse.

(1) Petro-Brusiens, Henriciens, Toulousains, Bulgares, Cathares, Popelicains, Pathariens, &c.

Le pape l'excommunia, & publia une croisade contre lui & contre les Albigeois. La frayeur saisit le comte de Toulouse, qui se crut déja au rang des Infideles. Il demanda, en tremblant, qu'on séparât sa cause de celle des Albigeois; il brigua l'honneur de les combattre lui-même, c'est-à-dire de brûler ses états de sa propre main, & il ne put l'obtenir qu'en se faisant battre de verges par les moines de Cîteaux, à la porte d'une église, & qu'en se faisant traîner la corde au col sur le tombeau de Pierre de Château-neuf. Il fut admis ensuite parmi les chefs des Croisés; il prit ses villes, & elles ne lui resterent pas: en travaillant pour la cause commune, il n'avoit fait que se dépouiller. Simon de Montfort fut l'exécuteur général de cette horrible commission; c'étoit un héros, c'étoit un barbare. Ces Croisés ressemblerent en tout à ceux de l'Orient; ils exercerent les mêmes cruautés, se souillerent des mêmes

crimes, mêlerent, comme eux, la fureur & la dissolution à la piété. Il n'y eut d'autre différence entre ces divers Croisés, sinon que ceux de la Terre-Sainte portoient la croix sur l'épaule, & ceux du comté de Toulouse sur la poitrine.

Quand le comte de Toulouse vit qu'il ne gagnoit rien à se nuire, il rentra dans ses vrais intérêts, voulut défendre ses états, & n'en fut que mieux dépouillé. La guerre s'étendit; le roi d'Arragon prit la défense des seigneurs du comté de Toulouse, accablés par les Croisés. Il lui en coûta la vie au combat de Castelnaudari, où cent mille hommes qu'il traînoit à sa suite, furent, dit-on, exterminés par mille hommes seulement, que commandoit Simon de Montfort. Quand ce destructeur heureux eut assez brûlé & tué, il fut tué lui-même au siege de Toulouse. La guerre tourna en longueur, se rallentit, se ranima, changea de forme & d'objet, comme presque toutes

les guerres qui durent long-tems. Les opérations qu'elle entraîna, ſont étrangeres à notre ſujet ; mais cette croiſade eut une très-grande influence ſur les affaires de la France & de l'Angleterre. Les Albigeois s'avouoient des Anglois, & les Croiſés étoient preſque tous François. C'étoit la France ſeule qui leur fourniſſoit des vivres & des ſecours de toute eſpece, & le roi, pour ſa part, entretenoit quinze mille hommes dans l'armée des Croiſés. Il fit plus, il y envoya Louis ſon propre fils, qui en prit deux fois le commandement, l'une du vivant même de Simon de Montfort, dont la gloire & la puiſſance commençoient à faire ombrage à Philippe & à Louis, l'autre, après la mort de ce même Montfort : toutes les deux fois avec une valeur ſignalée, mais avec des ſuccès médiocres.

Un des grands inconvéniens de cette guerre, qui n'avoit d'ailleurs ni utilité ni juſtice, fut de détourner

Philippe Auguſte de l'unique ſoin qui auroit dû l'occuper, de l'arrêter au milieu des conquêtes par leſquelles il affranchiſſoit la France, & de lui ſuſciter mal-à-propos de nouveaux ennemis dans la perſonne du comte de Toulouſe & de ſes alliés, tandis que l'éternel ennemi de la nation Françoiſe, l'Anglois, reſtoit en poſſeſſion de la Rochelle & d'une des plus belles provinces maritimes, la Guyenne. Il paroît qu'un prince encore plus éclairé que Philippe Auguſte ſe ſeroit attaché à augmenter cette lueur de raiſon, qui avoit paru vouloir percer en France, lorſque ſes ſujets lui avoient offert de braver l'excommunication & l'interdit pour le mettre en poſſeſſion de la Guyenne & de tout ce qui reſtoit aux Anglois en France. C'étoient ces principes de l'indépendance des couronnes, de l'inviolabilité des devoirs de ſujets, ces principes d'union entre le monarque & les peuples, qu'il falloit que la politique intérieure tra-

vaillât à fortifier & à développer dans la nation. Il falloit que le roi de France, au lieu de laiſſer opprimer le comte de Toulouſe, ſon vaſſal, pour des opinions que ce comte n'avoit pas, prît en main ſa défenſe, en le condamnant, s'il étoit vrai qu'il eût employé la voie odieuſe de l'aſſaſſinat contre le premier qui avoit exercé l'Inquiſition, au lieu de le punir légitimement comme un perturbateur du repos public; il falloit que le roi s'opposât de tout ſon pouvoir à ces innovations odieuſes d'inquiſition & de croiſades. Ce nouveau plan de croiſades publiées au milieu de la Chrétienté contre des Chrétiens mêmes, étoit évidemment de la plus dangereuſe conſéquence. Qui ne voyoit que tout prince, ennemi des papes, ſeroit deſormais l'objet d'une pareille expédition? Falloit-il donc tant de lumieres pour appercevoir un pareil danger, & ne ſuffiſoit-il pas de celles qu'un intérêt preſſant ne manque ja-

mais de ſuggérer aux eſprits les plus groſſiers? Mais enfin, ſi ce joug pontifical dans les affaires temporelles, deſquelles ſeulement il s'agit ici, étoit plus difficile à ſecouer que le joug de l'Angleterre ; il falloit du moins faire ſervir le premier à délivrer la France du ſecond; il falloit, en ſervant les violences d'Innocent III, en ſacrifiant le comte de Toulouſe, en le combattant, obtenir du pape pour prix de ces ſervices, qu'il facilitât la conquête qu'on avoit à faire de la Guyenne ſur le roi Jean, qui auſſi bien étoit fauteur des Albigeois, & ennemi du pape; il falloit profiter de la croiſade même pour réduire la Guyenne, ſi voiſine des états du comte de Toulouſe où ſe faiſoit la guerre ; il falloit enfin que Philippe Auguſte n'abandonnât pas tout-à-la-fois, & l'intérêt commun des rois en favoriſant cette croiſade, & l'intérêt particulier d'un roi de France, en négligeant l'expédition de Guyenne.

Cette conduite de Philippe Auguſte & cette croiſade contre les Albigeois donnerent le tems au roi Jean de ſe reconnoître, d'exciter quelques mouvemens dans l'Anjou, dans la Bretagne, dans preſque toutes les provinces qu'il avoit perdues ; mais la haine de ſes peuples, & l'interdit que le pape avoit jetté ſur l'Angleterre, rendirent ces mouvemens infructueux, & creuſerent de nouveaux abîmes ſous ſes pas.

Un lecteur peu inſtruit des mœurs & des idées du treizieme ſiecle, pourroit croire que le pape avoit mis l'Angleterre en interdit pour les crimes de ſon roi, pour ſes uſurpations, pour l'aſſaſſinat du jeune Arthur. Non : c'étoit parce que Jean vouloit un de ſes ſujets pour archevêque de Cantorberi, & que le pape en vouloit un autre. L'excommunication reſpectoit les crimes des princes, & n'attaquoit que leurs prétentions. Le crime toujours le plus puni étoit de conteſter quelque prérogative au Saint Siége.

Matt. Paris, p. 148.

Les droits ont tant de peine à s'établir d'une maniere qui les rende inconteſtables, que depuis le tems qu'il y avoit des archevêques de Cantorberi, on ne ſavoit pas encore ſi c'étoit aux moines de l'égliſe de Chriſt, ou aux évêques ſuffragans, ou aux uns & aux autres qu'appartenoit le droit d'élire ces archevêques. Les moines ayant fait une élection aſſez précipitée d'un d'entre eux, le pape refuſa de la confirmer; mais en prononçant ſur le droit d'élection, il l'adjugea aux moines excluſivement. Le roi leur recommanda Jean Gray, évêque de Norwick; ils l'élurent. Les ſuffragans ſe plaignirent de ce que cette élection avoit été faite ſans qu'ils y euſſent été appellés; & ſur ce fondement, le même pape qui venoit d'exclure du droit d'élection les ſuffragans, prononça la nullité de cette ſeconde nomination, comme de la premiere. Il ordonna aux moines, ſous peine d'excommunication, d'élire le car-

dinal Etienne Langton, d'origine Angloise, mais qui, élevé à Paris, étoit dans les intérêts de Philippe Auguste & du pape. Les moines obéirent; & par une troisieme élection, faite à Rome sous les yeux du pape, ils nommerent le cardinal, & le pape voulut le sacrer lui-même sur le champ. En même tems pour adoucir au roi d'Angleterre l'amertume d'un pareil procédé, Innocent lui envoya des pierreries, qu'il savoit que le roi aimoit fort. « Le » quarré qui les contient, disoit-il, » marque les quatre vertus cardina- » les, la justice, la force, la pru- » dence, la tempérance. L'or où » elles sont enchâssées, est la sagesse; » l'émeraude est la foi; le saphir » l'espérance; le grenat la charité; » la topase les bonnes œuvres ». Le P. d'Orléans trouve cette lettre *très-spirituelle & toute pleine d'agrément*; il s'étonne presque qu'elle n'ait pas séduit le roi d'Angleterre. Jean répondit à ce galimathias mystique par

D'Orl. Révolut. d'Anglet.

Matt. Paris, p. 155.

une lettre ſage & ferme, à laquelle le pape répliqua par des menaces d'excommunication. Rymer, vol. 1. p. 139 & ſuiv.

Si le pape Innocent étoit fier, Jean étoit violent. Il chaſſa tous les moines de Cantorberi, les menaça de les faire pendre, s'ils ne ſortoient au plutôt du royaume, & déclara au pape qu'il ne ſouffriroit plus aucun appel à Rome. Le pape lui ordonna, ſous peine d'interdit, de recevoir l'archevêque Langton, & de rappeller les moines de l'égliſe de Chriſt. Jean dont la conduite n'étoit qu'une alternative perpétuelle de violence & de foibleſſe, offrit d'obéir, mais avec cette clauſe : *ſauf les droits & prérogatives de la couronne.* Innocent ne voulut pas plus admettre cette reſtriction, que Henri II. n'avoit admis celle de Becket, *ſauf l'honneur de Dieu & de l'Egliſe.* Il ordonna plus impérieuſement à Jean de ſe ſoumettre, & ſans condition. Cette inflexibilité rendit à Jean quelque vigueur ; il oſa déſobéir. Matthieu Trivet, p. 151.

Paris dit que le roi jura *par les dents de Dieu*, formule digne du tems, que si l'on mettoit ſon royaume en interdit, il renverroit au pape tous les eccléſiaſtiques, qu'il confiſqueroit leurs biens, qu'il feroit arracher le nez & couper les oreilles à tous les ſujets du pape qui ſe trouveroient en Angleterre ou dans ſes autres états. L'interdit fut prononcé. Jean, dans ſa fureur & dans ſa foibleſſe, ordonna aux eccléſiaſtiques de ſortir de ſon royaume, & révoqua l'ordre auſſi-tôt après. Sa conduite, ou téméraire, ou timide, fut toujours incertaine & inconſéquente. Il avoit beſoin d'amis pour diſſiper l'orage qui alloit fondre ſur lui; il ſembla prendre plaiſir à révolter tous les cœurs. Sa reſſource ordinaire, pour s'aſſurer de ſes ſujets, toujours prêts à l'abandonner, étoit de prendre leurs enfans pour ôtages; & s'il arrivoit la moindre ſédition, ces ôtages étoient égorgés ſans pitié. Il commit pluſieurs fois cette barbare

Matt. Paris, p. 157.

injuſtice. Une dame de Braouſe à laquelle il faiſoit demander ſes fils pour ôtages, répondit : *une mere peut-elle confier ſes enfans à un homme qui a tué ſon propre neveu ?* Elle fut arrêtée avec ſon fils, & on les laiſſa mourir de faim en priſon.

Ce lâche Jean étoit baſſement jaloux de ce brave Courcy, qui avoit ſeul réparé en Irlande toutes les fautes de Jean, lorſque celui-ci, par ſa mauvaiſe conduite, avoit forcé Henri II. ſon pere de le rappeller. La comparaiſon du mépris que ce prince s'étoit attiré dans cette île, avec la gloire que Courcy avoit ſu y acquérir, étoit inſupportable au premier, & Courcy, qui ne voyoit en lui qu'un uſurpateur & qu'un aſſaſſin, refuſoit de lui rendre hommage de quelques provinces qu'il venoit encore de ſoumettre dans l'Irlande. Le tyran fit marcher contre lui des troupes qui furent battues; mais il paya des traîtres qui le lui livrerent. Une priſon fut le prix

de tant de ſervices que Courcy avoit rendus à la couronne d'Angleterre.

Jean ne faiſoit plus de démarche qui ne tendît à le faire détrôner. Il ſe mit à taxer arbitrairement & à piller indiſtinctement les moines, les chanoines, les Templiers, les Hoſpitaliers, les Juifs. Il enleva aux eccléſiaſtiques ſéculiers juſqu'à leurs chambrieres (*focariæ*), & ce ne fut pas leur privation la moins douloureuſe; auſſi preſque tous les racheterent, & c'étoit ce que Jean avoit eſpéré. Il exigea juſqu'à dix mille marcs d'un Juif qu'il jugeoit riche, & lui fit arracher une dent chaque jour juſqu'à ce qu'il les eût fournis; ce malheureux ne donna ſon argent qu'à la huitieme. Les moines de Cîteaux, auxquels il demandoit des ſommes exorbitantes, voulurent alléguer des privileges, ils furent preſque entierement dépouillés. Jean n'épargna que l'abbaye de Beaulieu dans le comté de Hamps, parce qu'il l'avoit fondée en expia-

tion du meurtre d'Arthur ; car, on ne peut trop le remarquer, telle étoit l'erreur de ce tems. Des scélérats dévots croyoient pouvoir commettre tous les crimes utiles, pourvû qu'ils fissent une fondation pieuse, & le roi Jean, qui réunissoit les extrêmes, croyoit qu'en épargnant une abbaye qu'il avoit fondée, il pouvoit voler tous les autres moines. Bien plus, comme il les voloit autant dans l'intention de leur nuire, que dans le dessein de s'enrichir, il ne vouloit pas qu'ils pussent être soulagés par les autres couvens de leur ordre ; il leur ôta toute correspondance avec leurs maisons du Continent : il mit un *embargo* sur les vaisseaux dans tous les ports de l'Angleterre, pour empêcher toute communication, ensorte que personne ne pouvoit sortir de l'île sans une permission particuliere : ce qui devenoit fort incommode à tous les Anglois qui avoient des possessions en France. Il défendoit, sous

des peines corporelles, tout exercice de l'autorité pontificale en Angleterre, & il pouſſoit les ſupplications auprès du pape juſqu'à la baſſeſſe. Il bravoit & il trembloit; ſa tyrannie augmentoit avec ſes frayeurs. Un eccléſiaſtique, officier de ſon échiquier, ayant témoigné quelque ſcrupule de ſervir un prince excommunié, Jean le fit mettre en priſon, & l'y fit couvrir d'une chappe de plomb, juſqu'à ce qu'il expirât ſous le poids. Jean ajouta encore à la barbarie des loix foreſtieres, & de peur que ſes ſujets ne puſſent vivre, il fit abattre toutes les levées, combler tous les foſſés dont les forêts étoient fermées, afin que les bêtes fauves puſſent aller au loin manger les bleds & les légumes. Ce ſpectacle de dévaſtation plaiſoit à tous les tyrans de l'Angleterre; c'eſt un des plus inſolens abus que la liberté renaiſſante ait eus à réformer dans ce pays.

Matth. Paris.

L'adminiſtration même de la juſtice n'étoit pour Jean qu'une occaſion

de violence & de tyrannie. Une femme fut tuée par accident à Oxford; Jean, à cette occasion, fit pendre, sans aucune forme de procès, trois clercs reconnus pour innocens du meurtre de cette femme : ce qui répandit la terreur dans l'université d'Oxford, & fit déserter trois mille étudians. La noblesse étoit encore moins épargnée que les autres ordres de l'état ; comme elle approchoit plus du roi, elle étoit plus exposée à ses caprices & à ses outrages. Les plus grands seigneurs étoient les plus cruellement insultés; leurs biens étoient en proie à l'avidité de Jean, l'honneur de leurs femmes à son incontinence. On assure qu'il poussa l'indignité jusqu'à empoisonner la fille d'un seigneur, nommé Robert Fitz-Walter, parce qu'elle l'avoit refusé.

Un tel roi pouvoit-il rester paisible sur le trône ? Le pape avoit réaggravé les censures, & délié les Anglois du serment de fidélité; les en-

nemis de Jean s'élevoient contre lui de toutes parts; les intrigues de Rome & de la France pénétroient jusqu'au nord de l'Angleterre; l'Irlande remuoit; le roi d'Ecosse armoit; les Gallois faisoient des courses; les Anglois conspiroient; Jean s'agitoit, égorgeoit des ôtages, couroit aux armes & fuyoit. Chacune de ses démarches grossissoit l'orage. Le pape enfin publia une croisade contre cet ennemi de l'Eglise & de l'humanité; il offrit la couronne d'Angleterre au prince Louis, fils de Philippe Auguste, & Philippe l'accepta pour son fils. Cette concession de la part du pape, & cette acceptation de la part du roi de France, avoient un prétexte. Jean n'étoit qu'un usurpateur, puisqu'il ne tenoit ses droits que d'un assassinat. Louis en avoit du chef de Blanche de Castille sa femme, petite-fille de Henri II. par Eléonore sa seconde fille. Il est vrai que Jean avoit des fils, légitimes héritiers du trône, & qui ne devoient pas être punis du

crime de leur pere; on supposa qu'ils ne devoient pas non plus en profiter. Il est vrai encore qu'au défaut de Jean & de ses fils, ou plutôt préférablement à eux, c'étoit à Eléonore la Brette, sœur d'Arthur, que la couronne appartenoit légitimement; mais elle étoit toujours en prison à Bristol, & elle y mourut (en 1241). Il est pourtant vrai encore qu'au défaut de tous les héritiers précédens, la couronne d'Angleterre eût dû appartenir à l'empereur Othon, fils de Mathilde, fille aînée de Henri II. plutôt qu'au prince Louis, petit-fils de la seconde fille de Henri; mais Othon avoit bien d'autres affaires. Il est vrai encore, qu'en supposant les droits au trône d'Angleterre échus à la maison de Castille, les rois de Castille, en qualité de mâles, devoient exclure Blanche; mais les rois de Castille ne se présentoient pas, & enfin ce fut de Louis qu'il plut à Innocent de faire choix. La France disposa tout pour cette grande

Matth. Paris.

entrepriſe, il eût mieux valu ſoumettre la Guyenne.

C'étoit la premiere expédition navale qu'alloient tenter les rois Capétiens, & c'eſt ici que la marine Françoiſe prend naiſſance.

Les premiers rois de la troiſieme race n'en avoient point eu, parce qu'ils n'avoient preſque point de ports, les grandes provinces maritimes étant pour la plûpart ſous la domination des grands vaſſaux. Le plus grand de ces vaſſaux étoit le roi d'Angleterre, qui poſſédant en France toute la côte maritime du couchant depuis l'embouchure de la Somme juſqu'à l'Eſpagne, étoit obligé d'entretenir des flottes pour la communication de ſes provinces Françoiſes, ſoit entre elles, ſoit avec l'Angleterre. Les avantages que la marine lui procuroit, avertirent Philippe Auguſte d'en avoir une. La réunion de quelques provinces maritimes à la couronne étoit une conjoncture heureuſe, & la Bretagne,

quoiqu'elle n'y fût pas réunie, ſervit la France en province Françoiſe. Nous avons dit que la Bretagne avoit paſſé dans la maiſon d'Angleterre par le mariage de Conſtance avec Geoffroy, fils de Henri II. mariage qui avoit étendu & confirmé des droits que Henri II. prétendoit avoir de ſon chef ſur la Bretagne, comme héritier d'un autre Geoffroy ſon frere, qu'une partie des Bretons avoit élu pour ſouverain. Conſtance avoit eu de ce mariage deux enfans bien malheureux: Arthur, qui mourut aſſaſſiné, Eléonore *la Brette*, qui mourut en priſon. Conſtance avoit épouſé en ſecondes nôces Ralph Blundeville, comte de Cheſter, qui la ſoupçonna (on ne ſait ſur quel fondement) d'une intrigue amoureuſe avec le roi Jean, le plus cruel ennemi de cette princeſſe; il demanda & obtint le divorce. Conſtance, devenue libre, épouſa Guy, frere du vicomte de Thouars. Attachée à la France par beaucoup de

liens, elle travailla toujours à fixer dans le service de cette couronne cette inconstante maison de Thouars, qui ne cessa de flotter entre les deux puissances rivales. Constance eut de ce mariage une fille nommée Alix. Les Bretons, après avoir fait au roi Jean d'inutiles instances pour la liberté d'Eléonore *la Brette*, sœur aînée d'Alix, se déterminerent à reconnoître Alix pour leur souveraine. L'influence de la France sur les affaires de la Bretagne pendant le regne de Philippe Auguste, donna lieu au mariage de cette princesse avec Pierre de Dreux, cousin du roi. Par cette alliance Philippe eut en sa disposition toutes les forces navales de cette province. Un pirate, nommé Eustache, moine qu'un goût dominant pour la guerre & pour la mer, avoit attaché, malgré ses vœux, à ce métier de corsaire, & qui avoit été d'abord au service de Jean, se mit au service de Philippe,

lippe, & lui donna quelques gros vaiſſeaux. Philippe employa une année entiere à faire ſon armement. Il parvint à équipper une flotte de dix-ſept cens navires; mais quels navires! tous bâtimens légers à rames & à voiles, dont aucun ne peut être comparé à nos vaiſſeaux de guerre, ni même à nos vaiſſeaux marchands. Depuis que les vaiſſeaux ont de la force & de la grandeur, les flottes ſont devenues moins nombreuſes; mais dans l'enfance de la marine, on croyoit réparer les défauts & la foibleſſe des navires par leur multitude. De ſimples vaiſſeaux marchands, aſſez foiblement armés, faiſoient nombre dans une flotte, & s'appelloient des vaiſſeaux de guerre; une quantité de petits navires, qui ſervoient ſeulement pour la charge, & non pour le combat, achevoient de groſſir la flotte, ſans la rendre plus redoutable. C'étoient des barques, des batteaux plats, qui portoient les vivres, les munitions, les ma-

Dan. hiſt. de la Mil. Franç.

chines, les bagages. C'eſt ainſi que ſe forma cette flotte, deſtinée à la conquête de l'Angleterre.

Une telle entrepriſe ne permettoit de rien négliger ; le roi, pour s'aſſurer de ſes vaſſaux, tint à Soiſſons un parlement, où il prit avec eux les meſures néceſſaires. Tous lui offrirent leurs biens & leurs vies ; il n'y eut que le comte de Flandre qui lui déclara hautement qu'il ne voyoit rien de juſte dans cette expédition. Le roi le chaſſa de ſa cour, & crut que c'étoit contre cet ennemi qu'il falloit diriger les premieres hoſtilités.

Ce comte de Flandre étoit Ferrand, fils de Sanche I. roi de Portugal. Ferrand poſſédoit la Flandre du chef de Jeanne ſa femme, l'aînée des deux filles qu'avoit laiſſées Baudouin, dernier comte de Flandre, empereur de Conſtantinople, de la maiſon de Haynault. Tout comte de Flandre étoit eſſentiellement ennemi des François, depuis que ceux-ci

s'étoient emparés de l'Artois. Cette querelle venoit toujours s'unir à celle de l'Angleterre ; & lorſque Ferrand refuſoit avec tant de hauteur ſes ſecours à Philippe, il comptoit ſur ceux de Jean.

Philippe crut que pour ramener le comte à ſon devoir, la flotte Françoiſe n'avoit qu'à paroître à la vue des côtes de Flandre ; il la fit avancer à Gravelines, puis juſqu'à Dam ou Damme, pendant que du côté de la terre, il ſoumettoit Caſſel, Ypres, & tout le pays juſqu'à Bruges. Mais bientôt on vit arriver une flotte Angloiſe de cinq cens voiles, qui ſe joignant aux vaiſſeaux Flamands, fondit ſur celle de Philippe, en prit trois cens navires, en brûla ou ſubmergea cent autres, & bloquant le reſte dans le port de Dam, obligea enfin Philippe Auguſte à les brûler lui-même, de peur qu'ils ne tombaſſent au pouvoir de l'ennemi. Son dédommagement fut de brûler auſſi la ville de Dam, afin que l'ennemi

partageât ſes pertes. Tel fut le ſort de la premiere flotte qu'un roi de France eût miſe en mer depuis Charlemagne.

La guerre continua toujours en Flandre, & s'étendit quelquefois en Artois avec ſes viciſſitudes & ſes ravages ordinaires. Cette diverſion retarda l'expédition d'Angleterre; il eût fallu équipper une autre flotte, & bientôt il ſurvint d'autres diverſions encore par le mêlange & la combinaiſon des intérêts de l'Europe.

La chaîne de tous ces intérêts étoit, pour ainſi dire, dans la main des papes. Philippe avoit éprouvé dans l'affaire de ſon divorce & dans celle de Pierre de Corbeil, combien il importoit de leur plaire; il ſacrifioit, comme on l'a vu, tout autre intérêt à celui-là; il vouloit avoir les mêmes amis & les mêmes ennemis que le Saint Siége. Le ſchiſme de l'Empire duroit toujours. Le pape & le roi de France avoient d'abord été diviſés ſur le choix de l'empereur.

Le pape, alors uni avec l'Angleterre contre la France, s'étoit déclaré pour Othon contre Philippe de Suabe; le roi de France, ſans prendre beaucoup d'intérêt à Philippe de Suabe, rejettoit Othon, parce qu'il étoit neveu du roi Jean. Othon & Philippe de Suabe avoient enfin terminé leurs différends par un traité, au moyen duquel l'Empire reſtoit à Philippe de Suabe, qui donnoit ſa fille en mariage à Othon, & qui, à défaut d'enfans mâles, le reconnoiſſoit pour ſon ſucceſſeur. Peu de tems après, Philippe de Suabe mourut aſſaſſiné. Othon fut ſans concurrens: le pape le couronna: le roi de France ceſſa de lui être contraire; mais quelques entrepriſes qu'il fit ſur les terres de l'Egliſe, l'ayant rendu odieux à Innocent III. il fut excommunié. L'Allemagne diviſée par les intrigues de Rome, lui donna un nouveau concurrent plus redoutable dans la perſonne du jeune Frédéric II. fils de l'empereur Henri VI. & neveu de

Philippe de Suabe. Il étoit roi de Sicile par Conſtance ſa mere, dernier rejetton de la race des Normands, fondateurs de ce royaume. Il avoit été, du vivant de ſon pere, élu roi des Romains; mais la foibleſſe de ſon âge, & la haine que le pape Innocent III. portoit à la maiſon de Suabe, l'avoient fait exclure de l'Empire. C'étoit par le même motif qu'Innocent avoit voulu écarter Philippe de Suabe; mais une haine plus forte & plus récente pour Othon ayant étouffé cette vieille haine pour la maiſon de Suabe, Innocent venoit de faire élire Frédéric II. âgé alors de dix-ſept ans, dont il ne fut pas plus content par la ſuite, mais qui pendant quelque tems lui fut attaché par la reconnoiſſance & par l'intérêt.

Louis, fils de Philippe Auguſte, & le nouvel empereur ſe virent à Vaucouleurs pour conférer de leurs affaires, & la guerre de l'Angleterre & de la France devint une guerre

de l'Europe. On vit deux ligues ennemies eſſayer leurs forces, & développer leurs reſſources : d'un côté, le roi d'Angleterre, le comte de Flandre & l'empereur Othon ; de l'autre, le roi de France, le pape & l'empereur Frédéric II. ſans compter la foule des petits ſouverains & des grands ſeigneurs de chaque nation, qui entrerent à leur gré dans l'une ou l'autre alliance.

Parmi ceux de ces ſeigneurs qui combattoient contre leur patrie, on diſtingue Renaud, comte de Dammartin & de Boulogne, qui avoit épouſé l'héritiere de Boulogne, petite-fille du roi d'Angleterre Etienne. Il avoit déja ſervi les Anglois contre Philippe Auguſte, mais depuis, il étoit rentré en grace auprès de ce prince, & avoit promis ſa fille en mariage au prince Philippe, l'un des enfans que Philippe Auguſte avoit eus d'Agnès de Méranie. Les deux parties étoient encore dans l'enfance, & ce mariage, par lequel le jeune Rigord.

Philippe devint comte de Boulogne, ne put s'accomplir que long-tems après ; mais le ſeul projet ſembloit former des nœuds intimes entre le roi de France & le comte de Boulogne ; celui-ci recevoit tous les jours des marques ſignalées de la bonté du roi ; cependant il redevint aſſez ſuſpect d'intelligence avec les Anglois, pour que le roi ſe crût dans l'obligation d'exiger de lui des places de ſûreté ; il les refuſa : le roi les prit : Renaud s'enfuit en Angleterre, & ſe dévoua entierement à la querelle du roi Jean, du comte de Flandre & de l'empereur Othon. C'étoit Renaud, qui, avec le comte de Salisbury, frere naturel du roi Jean, commandoit la flotte Angloiſe, qui avoit détruit celle de Philippe Auguſte à Dam. Renaud continua la guerre en Flandre, où bientôt l'empereur Othon vint ſe joindre à lui & au comte de Flandre. Le roi Jean tournoit l'orage de ce côté-là pour l'éloigner de l'Angleterre ; car il re-

gardoit comme le moment de sa perte celui où les François débarqueroient dans son île. C'étoit lui qui fournissoit à Othon & au comte de Flandre l'argent qu'il avoit pris à ses sujets. Othon avec cet argent avoit levé une armée formidable, qu'il destinoit à la conquête de l'Italie, & que les intrigues de Jean lui firent employer à la défense de la Flandre. Jean lui-même fit une incursion en France ; il descendit à la Rochelle, traversa le Poitou, pénétra en Anjou, passa la Loire. Le prince Louis accourut pour le combattre ; lorsqu'il n'étoit plus qu'à une journée, la peur saisit le roi Jean : c'étoit sa maladie ordinaire ; il repassa la Loire avec tant de précipitation & de désordre, qu'il laissa de l'autre côté du fleuve ses tentes, son bagage, ses machines de guerre, une partie même de ses troupes, qui furent taillées en pieces ou noyées. Cette affaire est connue sous le nom de combat de la Roche-au-Maine. Mat-

thieu Paris, dans l'impoſſibilité de donner de l'honneur au roi Jean, voudroit du moins rendre la honte égale entre ce roi & le prince Louis. Il prétend que les deux armées étant en préſence, furent ſaiſies en même tems d'une terreur panique, qui leur fit prendre la fuite chacune de leur côté. Ce conte n'eſt adopté par aucun hiſtorien ſenſé. Les Anglois conviennent que la lâcheté du roi Jean lui fit abandonner la partie, & qu'avec des forces ſupérieures n'oſant paroître devant Louis, il ne fit que traverſer, en fuyant, l'Anjou & le Poitou.

Rigord.

Philippe Auguſte marcha en Flandre avec cinquante mille hommes contre l'empereur Othon & ſes alliés, qui en avoient cent quarante ou cent cinquante mille. Alors ſe livra entre Lille & Tournay cette bataille de Bovines, le plus mémorable fait d'armes du regne de Philippe Auguſte. Les ennemis ſe tenoient ſi aſſurés de la victoire, qu'ils avoient

27 Juillet 1214.

fait entr'eux le partage du royaume. Le comte de Flandre devoit avoir l'Isle de France ; le comte de Boulogne, le Vermandois ; l'empereur, la Bourgogne & la Champagne ; on réservoit au roi d'Angleterre les provinces d'au-delà de la Loire. On dit que l'empereur, le comte de Flandre & le comte de Boulogne s'étoient fait serment de chercher partout le roi de France dans le combat pour l'immoler. Ce prince, avant la bataille, déposa sa couronne sur un autel, en disant à haute voix : « *S'il est quelqu'un qu'on juge plus* » *digne que moi de la porter, je la lui* » *cede, pourvu qu'il m'aide à la dé-* » *fendre* ». Le nombre de ses troupes étoit suppléé par le choix ; la fleur de sa noblesse & de sa chevalerie l'acccompagnoit : elle avoit à sa tête quatre princes du sang : Eudes, duc de Bourgogne, Robert de Courtenay, Robert comte de Dreux, & son frere Philippe, évêque de Beauvais, le même qui, dans

les guerres précédentes, avoit été pris par le roi Richard, & dont ce roi avoit envoyé la cotte d'armes au pape. L'évêque croyoit s'être bien corrigé des inclinations sanguinaires qui lui avoient été reprochées par Céleſtin; il ne ſe ſervoit plus de l'épée, il ſe contentoit d'aſſommer les ennemis avec une maſſue, & il appelloit cela *reſpecter le ſang des Chrétiens*. Ainſi armé, il renverſa le comte de Salisbury, frere naturel du roi d'Angleterre. Guérin, nommé à l'évêché de Senlis, rangea l'armée en bataille : ce qui paroîtra peut-être moins ſurprenant, ſi l'on ſonge que juſques-là il avoit été chevalier Hoſpitalier, par conſéquent conſacré aux armes. D'ailleurs il ne fit rien qu'un évêque ne pût faire, puiſque, comme le dit un ancien auteur, *il étoit-là, non mie pour combattre, mais pour admoneſter les barons & les autres chevaliers à l'honneur de Dieu, du roi & du royaume, & à la défenſe de leur propre ſeigneur.*

Rigord.

Les Montmorency, les des Barres, les de Bar, les de Roye, les d'Eſtaing, les Saint-Pol, les Melún furent ceux qui eurent le plus de part au péril & à la gloire. On ſait que dans cette affaire Philippe Auguſte courut les plus grands dangers, que renverſé par Renaud de Boulogne, foulé aux pieds des chevaux, bleſſé à la gorge, il alloit périr, ſans les efforts ſurnaturels que firent, pour le dégager, ſes chevaliers & ſes ſergens d'armes; on ſait qu'il fut principalement ſauvé par un ſeigneur de la maiſon d'Eſtaing, & que cet événement valut à cette illuſtre maiſon l'honneur de porter les armes de France; on ſait auſſi que Galon de Montigny, qui portoit la banniere royale, la hauſſoit & la baiſſoit ſans ceſſe pour avertir toute l'armée du danger du roi, tandis que de l'autre main il écartoit à grands coups de ſabre la foule des ennemis dont le roi étoit preſſé. Ce fut dans cette extrémité du péril, ou dans la joie

Mézeray.

de s'en voir délivré, que Philippe fit vœu de bâtir une abbaye en l'honneur de Dieu & de la Vierge, vœu qu'acquitta dans la suite Louis VIII. son fils, en fondant l'abbaye de Notre-Dame de la Victoire près de Senlis. Une médaille porte que cette abbaye fut fondée en mémoire de deux victoires remportées le même jour : ce qui a fait penser que la victoire du roi sur l'empereur, & celle de Louis sur le roi d'Angleterre avoient ainsi concouru. On a même cru que l'abbaye avoit été bâtie dans le lieu où s'étoient rencontrés les couriers des deux princes, portant chacun la nouvelle d'une victoire ; mais Rigord, qui étoit à Bovines, met un mois de distance entre ces deux affaires, de sorte que le sens de la médaille paroît être que ces deux victoires furent remportées par les François le même jour dans deux mois consécutifs. Ce fut aussi en mémoire de ce grand événement que les sergens d'armes, cette nou-

velle institution de Philippe, firent un autre vœu, que S. Louis exécuta en faisant bâtir à Paris l'église de Sainte Catherine du Val des Ecoliers.

La victoire de Philippe eut tout l'éclat dont elle étoit susceptible. Othon fut mis en fuite ; le grand étendart impérial lui fut enlevé ; il pensa être pris lui-même. Mauvoisin saisit la bride de son cheval ; Guillaume des Barres mit deux fois la main sur l'empereur, qui parvint à lui échapper. Le comte de Flandre & le comte de Boulogne furent pris, ainsi que le comte de Salisbury & une foule de seigneurs des plus qualifiés. Des devins avoient, dit-on, prédit que le roi seroit abattu, qu'on lui passeroit sur le ventre, que le comte de Flandre Ferrand entreroit en triomphe à Paris ; il y fut en effet mené en triomphe, chargé de fers. On n'a pas besoin d'avertir que ces prédictions qui s'accomplissent ou par équivoque, ou à la lettre, sont

toujours imaginées après l'événement. Il faut pourtant les remarquer, soit pour faire connoître le goût général des hommes pour le merveilleux dans tous les tems, soit pour faire distinguer les excès & les degrés particuliers de cet amour du merveilleux dans certains siecles. Le chariot où étoit attaché le comte de Flandre, étoit traîné par des chevaux *ferrants*, c'est-à-dire à-peu-près de couleur de fer; c'étoit déja une assez mauvaise allusion au nom de ce malheureux prince. Le peuple chantoit dans les rues à la suite du chariot : *quatre ferrants bien ferrés traînent Ferrand bien enferré.* Cette turlupinade, ce triomphe Romain dans des mœurs qui n'étoient pas Romaines, cet abus de la victoire annonçoient encore bien de la barbarie. Ferrand fut ensuite enfermé dans la tour du Louvre, alors située hors de l'enceinte de Paris; le comte de Boulogne fut mis dans la tour neuve de Péronne, où il resta les

fers aux pieds, & attaché à un pilier par une chaîne. Tout cela étoit encore assez barbare. Cette rigueur tenoit aux principes féodaux; c'étoit la félonie de ces vassaux qu'on vouloit punir; les prisonniers Anglois ou Allemands n'étoient pas traités ainsi.

La facilité avec laquelle le roi Jean avoit traversé le Poitou & l'Anjou, soit dans son incursion, soit dans sa fuite, annonçoit des intelligences dans le pays; en effet, ces provinces, qui n'étoient encore ni tout-à-fait Françoises, ni tout-à-fait Angloises, balançoient entre leurs anciens maîtres & leur nouveau conquérant; la victoire de Bovines les décida en faveur de Philippe Auguste, & le roi Jean qui étoit alors à Parthenay en Poitou, couroit risque d'être livré au vainqueur par les Poitevins eux-mêmes, s'il n'étoit venu à bout d'obtenir une trêve. Rigord.

Une trêve accordée par un vainqueur dans de pareilles conjoctu-

res, est une de ces fautes dont la politique la plus simple est blessée ; mais ce qui est plus étonnant encore, c'est qu'elle fut sollicitée au nom du pape & par son légat. Le pape avoit changé de sentimens à l'égard de Jean, & c'étoit ce qui avoit enhardi ce foible roi à faire une irruption dans les provinces qu'il avoit possédées en France. Il étoit arrivé en Angleterre des révolutions qui avoient desarmé l'orgueil d'Innocent III. Le moine Matthieu Paris dit que ce pontife inflexible devenoit *de cire pour le crime à la vue de l'or* (1). Jean avoit déposé sa couronne aux pieds du Saint Siege. Ce coupable, toujours dévoré par le remords & par la crainte, redoutant tous ses sujets, parce qu'il les avoit tous outragés ; comptant peu sur la garde terrible qui l'environnoit, & sur les retraites où il se cachoit, tant que le

(1) *Ad omnia scelera pro præmiis datis cereus.*

glaive inviſible & ſpirituel étoit ſuſpendu ſur ſa tête ; recevant à tout moment quelque billet anonyme, qui l'avertiſſoit d'une conjuration réelle, ou qui le menaçoit d'une conjuration chimérique ; & pour comble de malheur, troublé par les prophéties ſuperſtitieuſes de l'hermite Pontefract, qui croyoit voir dans des révélations la dépoſition prochaine de Jean ; ce coupable crut enfin ne pouvoir conſerver le ſceptre & la vie, qu'en tenant l'un & l'autre du Saint Siége. Il s'avoua vaincu, & pria le pape de lui preſcrire les conditions de ſon pardon. Le pape lui ordonna de reconnoître Langton, nouveau Becket, bien moins eſtimable que l'autre, pour archevêque de Cantorbery, & de réparer, autant qu'il ſeroit poſſible, le tort qu'il avoit fait aux partiſans de ce cardinal, & en général au clergé : c'étoit la moindre choſe ; mais il exigea que Jean lui remît ſa couronne, & qu'il conſentît de la recevoir enſuite en

qualité de vaſſal du Saint Siége. Tel étoit le parti que Rome ſavoit tirer du crime & du malheur. Jean dévora ce dernier aviliſſement du trône qu'il avoit tant ſouillé. Il rendit hommage à Innocent, qui ne lui épargna aucun trait d'ignominie, aucun degré d'opprobre. Le pape voulut que la cérémonie eût tout l'éclat qui pouvoit en rendre le ſouvenir éternel; il voulut goûter à longs traits le plaiſir d'humilier un roi. Ce fut dans la maiſon des Templiers à Douvres que ſe paſſa cette indigne ſcene, le jour de l'Aſcenſion 1213. Jean remit à genoux ſa couronne au légat Pandolfe, qui la lui redonna au nom du Saint Siége. Le roi jura fidélité & fit l'hommage ordinaire de vaſſal, les mains dans celles du légat. Il promit de payer, indépendamment du denier de S. Pierre (1), un tribut

Rymer, vol. 1. p. 176.

(1) On trouve dans le recueil de Rymer, *tome I. p. 35*, dans Rivet, *vol. I. p. 162*, & parmi les lettres de Pierre de Blois, *Bibliot.*

annuel de mille marcs, pour tenir lieu de la prestation du service personnel. Il entra en payement au milieu de la cérémonie même; il offrit humblement une somme d'argent au légat, qui la foula aux pieds pour la forme, & la garda pour le profit. Chaque circonstance de la cérémonie étoit une insulte marquée que le pape faisoit au roi. Les spectateurs frémissoient de colere; l'archevêque de Dublin ne put retenir un cri d'indignation. Pandolfe, pour signe de suzeraineté, garda le sceptre & la couronne pendant cinq jours, au

M. Paris, p. 165. Trivet, p. 158.

---

des Peres, tome XXIV. p. 1048, une lettre par laquelle Henri II. roi d'Angleterre, demande au pape Alexandre III. des censures contre ses fils rebelles & contre leurs fauteurs. Il sembleroit, par les termes de cette lettre, que l'Angleterre relevât dès-lors du Saint Siége. *Vestræ jurisdictionis est regnum Angliæ, & quantùm ad feudatarii juris obligationem, vobis duntaxat obnoxius teneor.* Ces termes n'ont rapport apparemment qu'au denier de S. Pierre, établi alors & depuis long-tems en Angleterre.

bout desquels il permit à Jean de les reprendre.

On n'imagineroit pas quel fut le dédommagement de ce prince rassasié d'outrages, ce fut de faire pendre l'hermite qui lui avoit prédit sa déposition, & de triompher de ce qu'une couronne, conservée à ce prix, lui restoit, malgré ces prédictions.

S'il est vrai que le légat, en pressant par les plus vives instances l'armement de Philippe contre l'Angleterre, se soit servi de ce même armement pour intimider Jean, & l'amener à se rendre vassal du Saint Siége, on sent assez quel nom mérite une semblable politique, & par quels honteux moyens le fier Innocent III. permettoit qu'on osât le servir.

L'interdit ne fut pas encore levé tout-d'un-coup; on fit faire à Jean quelques expiations; on voulut s'assurer de sa fidélité; après tous les noviciats & toutes les épreuves

qu'on jugea nécessaires, il reçut l'absolution, toujours avec les solemnités & les cérémonies les plus humiliantes; mais enfin le pape devint son protecteur & son ami, & tâcha de persuader à Philippe que les droits de son fils à la couronne d'Angleterre ne pouvoient plus rien valoir contre un vassal du Saint Siége. Mais le pape avoit ses intérêts, & la nation Angloise avoit les siens: elle ne vouloit plus d'un roi deshonoré: elle prétendoit du moins faire ses conditions, si elle le laissoit ramper sur le trône: elle prétendoit être libre, & faire revivre & sur-tout faire exécuter les loix d'Edouard & la charte donnée autrefois par Henri I, mais qui étoit restée sans exécution sous Henri I. lui-même. Le cardinal de Langton, archevêque de Cantorbery, qui avoit été à la tête de l'Eglise contre Jean, se mit encore contre lui à la tête de la noblesse. Le pape le desavoua & prit le parti de Jean, même contre le clergé d'Angleterre.

Cependant les prélats & les seigneurs de la confédération, après avoir juré aux autels de ne point abandonner la cause de la liberté, vinrent à Londres; ils prirent d'abord un ton de supplians, & firent au roi Jean leurs propositions, qui furent rejettées avec hauteur. « Vous » voulez, leur dit le roi, que je vous » accorde une charte de liberté; » moi j'exige que vous renonciez à » jamais demander une pareille » charte.

» Nous nous sommes, répliquerent-ils, engagés par serment à ne » jamais cesser de la demander jusqu'à ce que nous l'eussions obtenue.

» Eh bien, dit le roi, j'exige que » vous fassiez le serment contraire.

» Mais, ajouterent-ils un peu plus clairement, nous avons juré d'employer la vie même à l'exécution » de ce projet.

Le roi les entendit, & il eut peur. « Cette affaire, dit-il, demande de » l'attention

» l'attention & du tems ». Il promit de rendre réponſe dans un terme qu'il indiqua, & cependant il écrivit au pape pour ſe plaindre de ce qu'on traitoit ainſi un vaſſal du Saint Siége. Les barons écrivirent, de leur côté, au pape, pour lui expoſer leurs griefs contre Jean; ils alléguerent les loix dont ils ne faiſoient que demander le rétabliſſement; ils alléguerent les ſermens du ſacre; ils vanterent ſur-tout au pape le zele avec lequel ils avoient déſobéi au roi Jean, lorſque Rome l'avoit excommunié; ils prierent enfin Innocent d'être favorable à l'aſſociation. Innocent caſſa l'aſſociation, leur ordonna de vivre en paix, d'adreſſer leurs plaintes à Jean lui-même avec toute la ſoumiſſion convenable à des ſujets, & de reſpecter un roi à qui Rome avoit pardonné, un roi devenu ſon vaſſal & ſon pupille.

Matt. Paris, p. 176. & ſuiv. Rymer, vol. 1. p. 200.

Jean flottoit, à ſon ordinaire, entre la fureur & la foibleſſe, entre l'inſolence & la crainte; il exigeoit

un nouveau ſerment de fidélité, précaution qui ne ramene point des cœurs aliénés ; il eſſayoit d'appaiſer les peuples & le clergé par des conceſſions & des privileges, par des actes même de juſtice & de bienfaiſance, à chaque inſtant démentis ; il prenoit la croix contre les Infideles pour jouir des avantages des Croiſés, & rendre ſa perſonne plus ſacrée ; mais il étoit haï & mépriſé ſans retour. La nation avoit pris ſon parti : elle fut inébranlable. Les barons élurent pour leur général ce même Robert Fitz-Walter, dont le roi Jean avoit, dit-on, empoiſonné la fille, n'ayant pu la deshonorer ; ils donnerent à ce Fitz-Walter le titre de *maréchal de l'armée de Dieu & de la ſainte Egliſe*. Sous la conduite de ce chef, ils s'emparerent de Londres. Jean ſe voyant près de ſa chûte, offrit la moitié de ce qu'on lui demandoit ; il propoſa de réformer, de l'avis de ſon conſeil, les abus qui avoient pu s'introduire

ſous le regne de Richard & ſous le ſien; on ne voulut pas l'écouter. Jean manda l'archevêque de Cantorbery, Langton, qui ſe rendit à ſes ordres, mais pour le trahir. Le roi le pria d'excommunier, non pas des ſujets révoltés contre leur roi, mais des impies qui attaquoient un prince engagé dans une croiſade. Jean avoit une armée de mercenaires qui pouvoient encore arrêter les progrès des barons confédérés; c'étoient des Allemands & des Flamands, comme preſque toutes ces troupes réglées que les rois de France & d'Angleterre prenoient à leur ſolde depuis que Henri II. en avoit donné l'exemple. Langton répondit qu'il étoit prêt à excommunier les barons rebelles, mais qu'il vaudroit mieux ſans doute les ramener; qu'il en imaginoit un moyen; qu'il avoit remarqué que ce qui les irritoit le plus, étoit l'affront que le roi leur faiſoit, en confiant ſa défenſe à des mercenaires; que c'étoit en effet accuſer,

à la face de l'Europe, le zele & la fidélité de ſes ſujets; que ſi le roi vouloit renvoyer ces étrangers, il verroit tous les bons citoyens ſe rendre en foule autour de lui, & que l'excommunication ſeroit alors le juſte partage de quiconque balanceroit ſeulement à le ſuivre. Le roi crut ſon ennemi, & après tout ce qui s'étoit paſſé, cette crédulité eſt plus étrange encore que tout le reſte. Il congédia ſes troupes mercenaires, il reſta ſans défenſe à la merci des barons, que Langton ſe garda bien d'excommunier.

Le roi ſe voyant trompé, offrit de s'en rapporter à l'avis de quatre barons choiſis dans chacun des deux partis, *le tout ſous la médiation du pape.* Ce mot gâta tout; on répondit que le pape s'étoit trop déclaré pour pouvoir être médiateur. Il fallut que le roi ſe ſoumît à diſcrétion, & accordât tout. On nomma de part & d'autre des commiſſaires. Langton fit l'office de médiateur.

Et le médiateur & les agens du roi étoient dans les intérêts des barons. Les conférences se tinrent près de Vindsor; elles ne durerent pas longtems; on ne contesta sur rien; on rédigea, sous la dictée des commissaires de la nation, les deux fameuses chartes, nommées, l'une *charta magna*, l'autre, *charta de foresta*, fondemens de la liberté Angloise & de la constitution actuelle de ce gouvernement. Ces deux actes si importans méritent que nous nous arrêtions à les considérer, que nous jettions un coup-d'œil sur les événemens qui leur ont donné naissance, & sur la forme toute différente que prenoit le gouvernement en France.

M. Paris. Rymer.

Chez les Anglo-Saxons, Ethelbert & Ina; parmi les rois de l'heptarchie, Alfred, Edouard l'ancien, Adelstan, Edmond, Edgar, Ethelred, Edouard le Confesseur s'étoient distingués par la législation. Alfred sur-tout avoit formé un corps de loix, aujourd'hui perdu,

mais qui a ſervi long-tems de baſe à la juriſprudence Angloiſe, & qu'on regarde généralement comme la ſource de ce qu'on appelle en Angleterre *le droit commun*. On peut juger du reſpect de ce grand prince pour la liberté par ce mot de ſon teſtament : *tout Anglois devroit être libre comme ſa penſée*. Edouard le Confeſſeur fit faire dans la ſuite une compilation plus étendue des loix de ſes prédéceſſeurs ; ces loix n'étoient pas l'ouvrage des rois ſeuls, elles étoient concertées avec les états du royaume, avec ce conſeil national, connu ſous le nom de *Wittenagemot* ou aſſemblée des ſages ; il étoit compoſé des évêques & abbés, des aldermans ou gouverneurs des provinces & des *wites* ou ſages. Quels étoient ces *wites* ou ſages ? c'eſt ce qui a été diverſement interprété par cet eſprit de faction, qui a dû embrouiller en Angleterre toutes les queſtions politiques ; les uns ont cru que ces ſages étoient les

juges ou les gens de loi ; les autres ont voulu y voir les repréſentans des bourgs, & ce qu'on appelle aujourd'hui les *communes ;* mais les dénominations que donnent tous les hiſtoriens aux membres du Vittenagemot, ſemblent ſuppoſer une ariſtocratie, & rejetter cette idée de *communes.* Quoi qu'il en ſoit, l'eſprit de ces loix eſt très-favorable à la liberté ; il ſe reſſent beaucoup de l'influence que la nation a eue ſur la légiſlation. Il eſt vrai que la nation y paroît un peu trop réſider dans les grands & la nobleſſe, & que les claſſes inférieures participent bien moins à l'avantage de la liberté ; mais l'autorité royale eſt très-bornée, choſe encore plus favorable à l'autorité des grands qu'à la liberté du peuple. Quelques tribunaux de juſtice ſemblent pourtant avoir pour objet le maintien de la liberté générale. Les loix pénales avoient conſervé l'eſprit des anciennes loix barbares ; elles ſe réduiſoient, même

pour le meurtre, à des amendes pécuniaires. Toutes les têtes étoient à prix, & celle du roi en avoit un, qui n'étoit pas le quadruple du prix de la tête d'un évêque ou d'un alderman. Dans le royaume de Kent la tête d'un archevêque étoit à plus haut prix que celle du roi, monument un peu singulier de l'ancien respect pour les ecclésiastiques. La dignité royale n'étoit pas, comme parmi nous, *incommensurable* avec les dignités subalternes, & celles-ci ne paroissoient pas de simples émanations de la dignité royale. Les grands avoient une puissance fondée sur l'indépendance ; la noblesse étoit libre ; le peuple avoit des branches de liberté. La conquête de l'Angleterre par les Normands fit disparoître tous ces avantages, & changea la constitution, qui avoit déja été bien ébranlée par la conquête & le gouvernement des rois Danois. La liberté disparut à la fois pour tous les ordres de la nation. Les rois de

la race Normande & Angevine, à la réſerve de Henri II. furent des tyrans d'autant plus terribles, qu'ils étoient illuſtres. Leur grandeur perſonnelle ſervit leur violence. On trembla, & on obéit; mais le ſouvenir des loix Saxonnes vivoit au fond des cœurs; & s'il naiſſoit quelque occaſion de compoſer avec l'autorité, ſi quelque uſurpateur mendioit les ſuffrages de la nation pour acquérir le droit de l'opprimer, ſi la tyrannie avoit quelques momens de langueur ou de foibleſſe, la liberté s'éveilloit; elle redemandoit les loix d'Edouard: c'étoit le cri de la nation. Lorſque Henri I. avoit voulu exclure Robert ſon frere aîné, & Guillaume Criton, fils de Robert; lorſqu'Etienne, à la mort de Henri I. avoit voulu régner au lieu de Mathilde & de ſon mari, la nation avoit redemandé ces loix d'Edouard; elle avoit obtenu de Henri I. & d'Etienne, des chartes de liberté, mais qui étoient reſtées ſans exécution. Le

moment étoit venu de les faire exécuter, de les étendre même, & de redonner à la liberté publique des fondemens solides. C'étoit l'objet des deux chartes arrachées à la foiblesse du roi Jean.

La *grande charte*, ou la charte des libertés, accordoit ou rendoit d'importans privileges à tous les ordres du royaume, au clergé, à la noblesse & même au peuple; chose remarquable, & qui a dû rendre à jamais respectable à l'Angleterre la mémoire des barons qui dicterent cette charte. Leur modération au milieu de leurs triomphes, & leur zele pour le bien public furent tels, que placés entre le roi, dont ils vouloient borner le pouvoir, & le peuple, dont les grands sacrifient toujours les intérêts, ils laisserent à l'autorité des droits qu'ils auroient pu lui ôter, & firent accorder au peuple des privileges auxquels ce peuple n'osoit gueres prétendre. Ils rechercherent la gloire d'une res-

tauration durable. Ils sentirent qu'elle ne pouvoit être l'ouvrage que de la justice ; que les vues étroites, les petits intérêts de parti, les avantages du moment sont emportés par le moment qui suit ; que les grandes vues d'ordre public, de bien général de la société, ont par elles-mêmes un poids qui les rend durables. Ils sentirent d'ailleurs qu'ils seroient bientôt abandonnés s'ils ne travailloient que pour eux, & que s'ils vouloient attacher le peuple à leurs intérêts, il falloit étendre jusqu'à lui le bienfait de la liberté.

Le clergé eut pour son partage le droit des élections ; on ménagea d'ailleurs les biens ecclésiastiques : on décida que les amendes auxquelles le clergé pourroit être condamné dans la suite, seroient proportionnées aux biens de patrimoine, & non aux revenus des bénéfices. La liberté indéfinie de sortir du royaume, accordée à tout citoyen, & nécessaire à des sujets qui possédoient

tant de biens dans le continent, parut encore au clergé une faveur ; mais par une raiſon qui aujourd'hui n'entraîneroit pas tout le monde, c'eſt que les appels à Rome en devenoient plus libres.

Le principal objet de la nobleſſe, dans les privileges qu'elle ſe fit accorder, fut d'adoucir les rigueurs de la loi féodale, introduite, ou dumoins très-étendue en Angleterre par les conquérans Normands, les rois l'avoient entiérement tournée à leur avantage, & l'exerçoient d'une maniere arbitraire : on fixa tout, & le ſervice & les redevances dans tous les cas. On laiſſa au roi la garde-noble des mineurs, lorſqu'ils étoient vaſſaux immédiats de la couronne, mais on ne lui permit plus de vendre ce droit, & on l'obligea aux réparations des biens de ces mineurs. Le ſoin de les marier n'étoit plus abandonné au roi ſeul, le roi étoit obligé d'avertir les parens. Une veuve fut libre de reſter veuve, & fut affranchie

de toute redevance pour son douaire : on voit par cet article jusqu'à quel point avoit été poussée la servitude personnelle. Le droit de *scutage*, sorte de taxe arbitraire, odieuse dès son origine, & devenue insupportable par l'excès de l'abus, fut fixé quant à la quotité, & réduit quant à la perception, aux trois cas spécifiés par la loi féodale ; celui de la captivité du roi, celui du mariage de sa fille aînée, & celui où il armoit chevalier son fils aîné.

Mais l'article le plus important, l'article dans lequel réside principalement la liberté Britannique, & que toutes les monarchies doivent envier à l'Angleterre ; c'est cet avantage inestimable, autrefois commun à tous les états de l'Europe, de ne pouvoir être assujettis à aucun impôt sans le consentement du grand-conseil de la nation. Ce grand-conseil, à la vérité, ne comprenoit alors que les prélats & les barons. Mais les mêmes immunités que les barons se

faiſoient accorder contre le roi, ils les accordoient contre eux-mêmes aux vaſſaux inférieurs ; ils renonçoient auſſi à lever ſur eux aucun ſubſide, excepté dans les trois cas féodaux. On établit irrévocablement le même poids & la même meſure dans tout le royaume ; réforme commencée ſous le roi Richard, mais qui ne fut achevée qu'alors. Tout homme libre diſpoſa de tous ſes biens à ſon gré ; ce qui n'avoit pas toujours été. Les cours de juſtice furent rendues ſédentaires, & l'adminiſtration de la juſtice fut gratuite. Aucun homme libre ne put être arrêté, empriſonné, dépoſſédé, proſcrit, banni, lézé enfin en aucune maniere, ſoit dans ſa perſonne, ſoit dans ſes biens, qu'en vertu de la loi, & que par un jugement légal de ſes pairs. Toute amende devoit être proportionnée à la faute & à la fortune, de maniere à n'entraîner jamais la ruine de la perſonne amendée. On ne pouvoit, à plus forte raiſon, pour le paiement

d'une amende, saisir les charrettes d'un laboureur, ni sa charrue, ni aucun instrument du labourage.

La *charte des forêts* régloit les cours, bornoit la juridiction, & réprimoit les concussions des forestiers, changeoit en une légere amende la peine de mort ou de mutilation, pour avoir tué une bête fauve; ordonnoit d'abattre les bois plantés hors du domaine de la couronne depuis le regne de Henri I. & par-là rendoit à la culture de vastes campagnes; autorisoit les possesseurs de francs-fiefs à cultiver & améliorer leurs terres situées dans l'étendue des forêts.

Cet article des forêts étoit de tous les traits d'oppression, si communs sous les premiers rois Normands & Angevins, celui qui avoit toujours été le plus odieux à la nation: c'est en effet celui qui annonce le plus de mépris pour l'espece humaine, qu'on sacrifie même aux animaux.

On ne peut nier que ces deux chartes ne continssent des réglemens

reſpectables, & ne donnaſſent d'utiles leçons à la France ſi elle en avoit eu beſoin. Quelques-uns de ces réglemens, tels que l'uniformité des poids & des meſures, la gratuité de l'adminiſtration de la juſtice, la réforme des abus inhumains des capitaineries & des chaſſes des Seigneurs, &c. ſont encore déſirés des François; mais la France n'avoit pas le même beſoin que l'Angleterre de changer ſa conſtitution. En effet, le gouvernement François ſous les rois Capétiens, & le gouvernement Anglois ſous les rois Normands & Angevins, avoient marché abſolument en ſens contraire. Les rois d'Angleterre avoient traité les Anglois en peuple conquis, ils les avoient foulés aux pieds; & bientôt la tyrannie, qui ne ſait point s'arrêter, s'étoit étendue juſques ſur les Normands; les vainqueurs & les vaincus, n'étant plus qu'un même peuple, furent également opprimés. La nobleſſe & le peuple n'avoient qu'un ſeul inté-

rêt; celui de redevenir libres l'un par l'autre. La féodalité étoit devenue dans la main du prince un ſceptre de fer dont il accabloit tous les ordres de l'état. En France, au contraire, c'étoit entre les mains des grands que la féodalité avoit remis la tyrannie. Fléaux du roi & du peuple, ils s'étoient placés entre l'un & l'autre, non pour les rapprocher, mais pour les éloigner l'un de l'autre; tous les fondemens de la monarchie étoient renverſés; tous les liens du maître aux ſujets, du pere aux enfans, étoient briſés: mille ſouverainetés s'étoient élevées ſur les ruines de la ſeule ſouveraineté légitime. Celle-ci avoit à rentrer dans tous ſes droits; le peuple écraſé par les grands, étoit dans ſes intérêts; & le plan conſtamment ſuivi par nos rois, d'employer contre les grands, en faveur du peuple, les armes, la juſtice & les loix; l'établiſſement des communes qui tira le peuple de la ſervitude des grands, tous les autres moyens mis

en œuvre par l'autorité, étant toujours favorables au peuple & à la liberté, le gouvernement n'avoit qu'à marcher toujours sur cette ligne, & se perfectionner sur le même plan. En un mot, en Angleterre c'étoit le roi qui étoit tyran; les grands devoient s'unir contre lui avec le peuple : en France, c'étoient les grands qui avoient été tyrans, & qui l'étoient trop encore; le peuple devoit s'unir contre eux avec le roi.

Mais la France avoit à cet égard un grand avantage sur l'Angleterre. En Angleterre, l'union des grands avec le peuple contre le roi, étoit un mouvement convulsif, puisque cet état, même sous les Saxons, avoit toujours été une monarchie, quoique mitigée. En France, au contraire, c'étoit l'anarchie Carlovingienne qui avoit été la convulsion. L'union du roi avec son peuple contre les grands, rentroit dans l'ordre naturel, & la monarchie se rétablissoit.

Les loix que les Anglois venoient

de dicter à leur roi, auroient fait le bonheur de la nation, si elles eussent été obtenues ; mais elles avoient été arrachées ; elles étoient sages & modérées, un roi juste les eût accordées volontairement ; mais l'injuste Jean avoit été forcé d'y souscrire. Il avoit fallu sortir des bornes de la modération pour les avoir ; il fallut sortir encore des mêmes bornes pour assurer l'exécution de ces loix, il fallut détruire à quelques égards l'autorité royale pour la contenir. Les barons exigerent que Londres restât entre leurs mains, & que la tour fût confiée au primat, jusqu'à ce que les affaires eussent pris un cours conforme au nouveau plan. Ce ne fut pas tout, il fallut pourvoir à l'avenir ; on nomma des conservateurs de la liberté publique, & l'on ne mit aucune borne à la durée ni à l'étendue de leur pouvoir. Ces conservateurs, au nombre de vingt-cinq, choisis parmi les barons, devoient veiller sans cesse à l'exécution des

Matth. Paris.

deux chartes, empêcher qu'on n'y portât la moindre atteinte; & en cas d'infraction d'un seul article, ils étoient autorisés à se joindre au grand-conseil national contre le roi; à lui faire la guerre, à employer toutes les ressources de la force contre ses villes, ses châteaux, & contre tous ses défenseurs, excepté contre sa personne, celle de la reine son épouse, & celles de ses enfans. Tous les habitans du royaume furent obligés, sous peine de confiscation, de prêter serment d'obéissance aux vingt-cinq barons conservateurs, & pour éclairer ces vingt-cinq barons sur les atteintes secrettes qui pourroient être portées aux chartes, chaque province choisit douze chevaliers chargés de faire leur rapport aux vingt-cinq, de tous les abus qui auroient besoin d'être corrigés, conformément à ces deux chartes. Au moyen de ces conventions, les vingt-cinq, comme l'observe M. Hume, furent réellement revêtus de la sou-

M. Hume. Plantag.

veraineté, & rendus supérieurs au roi dans l'exercice de la puissance exécutrice ; car il n'y avoit point d'affaires, qui, directement ou indirectement ne fussent relatives à l'observation des deux chartes, puisqu'on y avoit compris tous les objets du gouvernement.

Jean accordoit tout avec une complaisance suspecte, & gardoit un silence effrayant. *Il devint*, dit un historien moderne, *l'objet de son propre mépris.* Ce mépris, ce dernier abandon de soi-même, est le désespoir du lâche : il devoit être celui de Jean. Un tigre enchaîné, qui frémit de rage & d'impuissance, étoit l'image de ce roi avili ; chaque effort qu'il faisoit pour nuire, resserroit sa chaîne, & lui faisoit sentir plus durement son esclavage. Les seigneurs abusoient de son abbaissement pour lui prodiguer des outrages qu'ils auroient pu épargner à son malheur ; c'étoit assez de l'avoir affoibli, sans l'insulter inutilement. Jean s'adressa

M. Smollett.

au protecteur & au maître qu'il s'étoit donné ; il lui exposa sa misere, les succès des seigneurs, les trahisons de Langton. Le pape vint au secours de Jean avec ses armes spirituelles, souvent si redoutables, quelquefois si impuissantes ; il suspendit Langton ; il excommunia les seigneurs ; il cassa la grande charte & la charte des forêts ; il tonna contre l'insolence qui les avoit, disoit-il, extorquées ; il enjoignit à tous les sujets de Jean de s'armer pour la défense de leur maître ; mais ils avoient prévu cet orage, & s'étoient exercés à le braver. Cependant le roi Jean trouva le moyen de se relever par un autre secours que celui du pape. Il se retira dans l'île de Wight ; là, il parut s'être abandonné entierement : il ne voyoit que des pêcheurs & des matelots. Les plaisans de Londres tournoient en ridicule cette belle retraite, qu'ils comparoient à celle de Tibere dans l'île de Caprée. Pendant qu'ils le bravoient, les émissaires de

Rymer, vol. 1. p. 203 & suiv. Matt. Paris, p. 184 & suiv.

Jean parcouroient la France, l'Allemagne, les Pays-Bas, & y levoient une armée de mercenaires plus forte que celle qui avoit été licentiée par les conseils artificieux de Langton. Quoiqu'une flotte chargée de quarante mille soldats, eût été engloutie dans la Manche par une tempête, ce roi méprisé reparut tout-à-coup dans un grand appareil de terreur & de vengeance. Ce coup de vigueur qu'on n'attendoit pas de lui, déconcerta le parti de la nation. Honteux d'avoir pris le change, effrayés de l'état de foiblesse où ils se trouvoient alors, foudroyés par une seconde excommunication que le pape lança sur eux dans ce moment, les seigneurs commencerent à se détacher de la ligue. Jean les pressoit avec une impétuosité inattendue; il prit Rochester, & vouloit passer toute la garnison au fil de l'épée, quoique le gouverneur, Guillaume d'Albinet, eût empêché un de ses arbalêtriers de le tuer. Heureusement au-

près de ce roi insensé il se trouva un sage (Savari de Mauléon), qui lui fit sentir que cette cruauté en feroit commettre d'autres par ses ennemis; mais Savari ne put l'empêcher de brûler tout sur son passage. Cet homme lâche dans ses vengeances, comme dans ses disgraces, mettoit de sa propre main le feu à toutes les maisons où il logeoit dans le cours de cette expédition. Ce n'étoit point un maître qui châtioit des sujets rebelles, c'étoit un ennemi public qui livroit son pays en proie aux étrangers. Les seigneurs se voyant hors d'état de résister, & ayant été mal défendus par le roi d'Ecosse, qui voulut prendre part à ces troubles pour en profiter, mais qui ne fit qu'y perdre des villes & des châteaux réduits en cendres par Jean, les seigneurs, s'adressèrent à Philippe Auguste, & offrirent la couronne à son fils. Philippe l'accepta de leur main, comme il l'avoit acceptée de la main du pape. Le péril pressoit,

il

il se hâta de leur envoyer un secours de sept mille hommes, qui arriva heureusément à Londres, après avoir dissipé une troupe de pirates aux gages du roi Jean, qui fermoient l'embouchure de la Tamise. Il fit ses préparatifs pour le départ de son fils avec beaucoup de diligence. Aussitôt que le pape en fut instruit, il lui adressa les défenses les plus expresses de troubler un vassal du Saint Siége dans une possession dont Rome même étoit garante. Philippe ne brava point le pape; mais il ne lui obéit point; il continua ses préparatifs, & fit partir son fils avec une flotte de sept cent voiles. Ce prince reprit Rochester, arrêta les progrès & les fureurs de Jean, se rendit à Londres, qui étoit toujours resté au pouvoir des seigneurs, y reçut leurs sermens & leurs hommages, & celui même du jeune Alexandre, roi d'Ecosse. Si l'on vit dans la suite la maison d'Angleterre régner sur la France, on vit alors la maison de France

Matth. Paris. Guill. le Breton.

régner sur l'Angleterre. Il faut avouer que de part & d'autre c'étoit une usurpation; mais celle de Louis fut moins violente que celle de Henri V. Il avoit été appellé par le suffrage libre des principaux citoyens. Il ne fut pas couronné, qu'importe une cérémonie quand on a la réalité du pouvoir? Il donna des terres, il conféra des honneurs, il fit des graces, il publia des chartes: il fut donc un vrai roi. A la vérité, il fut excommunié pour l'avoir été; le pape qui lui avoit donné cette couronne, & qui la lui avoit ôtée, trouva mauvais que la nation prétendît la donner à son tour. Il excommunia tant qu'il voulut, les esprits commençoient à ne plus s'effrayer de ce bruit; Simon de Langton, frere de l'archevêque de Cantorbery, les avoit même enhardis à dire & à entendre la messe dans des églises interdites. Louis poursuivit donc impunément ses conquêtes. Le pape vint à mourir vers ce tems, &

16 Juillet 1213.

cet événement fut favorable à Louis; mais le zele que la nation lui avoit témoigné, ne tarda pas à se refroidir. On lui reprocha trop peu d'égards pour les Anglois, & une déférence trop aveugle pour les François qui l'avoient suivi, sur-tout pour le comte de Nevers, qui le trahissoit. Ce seigneur opprimoit les peuples, & c'étoit déja trahir le roi; mais de plus, il se vendoit aux ennemis, & leva, dit-on, pour de l'argent le siege du château de Windsor, au moment où ce château ne pouvoit plus résister. On prétend aussi que le vicomte de Melun, qui avoit eu la plus grande part à la confiance du prince, & qui l'avoit peu méritée, se voyant près de sa fin, assembla les principaux chefs de la nation, & leur révéla le projet que le prince avoit, disoit-il, formé de punir comme traîtres les barons qui l'avoient appellé au trône, & sur la fidélité desquels il ne croyoit pas pouvoir compter, après leur révolte contre

Matth. Paris.

leur légitime ſouverain. Matthieu Paris rapporte ce fait, ſans paroître en douter, parce qu'il le juge flétriſſant pour la France. Rapin Thoiras, qui n'eſt gueres plus favorable à la France, quoique François, le rapporte auſſi, mais ſans y ajouter foi; les autres hiſtoriens ſe partagent. Il ſe pourroit faire que ce conte eût pour tout fondement une terreur panique, ou excitée par les ennemis de Louis VIII. ou cauſée par le ſouvenir de la maniere dont Canut le Grand & Richard (1) en avoient uſé à l'égard de ceux qui les avoient ſervis au préjudice des loix & du devoir. Mais de ces murmures & de ces bruits ſourds il pouvoit ſe former quelque tempête dont le malheureux Jean eût profité contre Louis, lorſque le prince Anglois ayant paſſé ſans précaution avec ſon

(1) Voyez, pour le fait de Canut, le chapitre 2 de l'Introduction, & pour celui de Richard, le chapitre 8 de l'Hiſtoire.

armée dans des lieux marécageux, ordinairement ſubmergés au tems de la haute mer, la marée l'y ſurprit, engloutit ſes bagages, ſes tréſors, un amas de riches bagatelles, qu'on avoit alors l'imprudence d'expoſer à tous les haſards, & de plus une grande partie de ſon armée; il eut lui-même beaucoup de peine à ſauver ſa vie, & il ne la ſauva pas pour long-tems. Ce coup du ſort, ou plutôt ce juſte châtiment d'une négligence exceſſive, aggravant ſes autres malheurs, dont le plus grand étoit de les avoir tous mérités, lui donna une fievre violente qui le mit au tombeau. On le tranſporta en litiere dans divers lieux, où l'on eſpéroit lui procurer du ſoulagement. Il s'arrêta enfin à Newark, où il mourut le 19 Octobre, dans la cinquante-unieme année de ſon âge, & la dix-huitieme de ſon regne. On a dit qu'il avoit été empoiſonné par un moine : accuſation toujours bien légérement haſardée.

Matth. Paris. Guill. le Breton.

Jean fut le seul roi vil parmi tant de grands & mauvais rois que la race Normande & Angevine avoit donnés à l'Angleterre, & de tous les indignes fils du généreux Henri II. ce fut le plus indigne & le seul infame. Ces qualifications sont dures; mais la vérité n'en a point d'autres à lui donner. C'est lui qui a introduit dans l'Irlande les loix qu'il violoit en Angleterre.

On l'a taxé d'impiété pour avoir dit avec humeur que, depuis qu'il s'étoit réconcilié avec Dieu & avec le pape, il n'avoit eu que des disgraces; & pour avoir dit en riant qu'un cerf, dont il faisoit la curée, étoit gras comme un moine, sans avoir jamais ni dit ni entendu la messe. Ses actions le condamnent bien plus hautement que ces paroles indécentes & légeres.

On a prétendu qu'il avoit envoyé une ambassade au Miramolin de Maroc pour lui offrir de se rendre son vassal & de se faire Mahométan. Cet

Africain, dit-on, mépriſa ſes offres & ſa perſonne. Matthieu Paris rapporte ce fait que beaucoup d'autres hiſtoriens Anglois ont omis ſans le rejetter formellement. « Il eſt in-» croyable en lui-même, dit un ex-M. Hume. cellent écrivain Anglois, mais la fo-» lie de Jean rend tout croyable ». Des François impartiaux ont regardé ce fait comme une invention des moines, adoptée par Matthieu Paris.

Jean laiſſa deux fils légitimes : Henri III. qui lui ſuccéda, Richard, comte de Cornouaille ; & trois filles : Jeanne, femme d'Alexandre, roi d'Ecoſſe ; Eléonore, mariée d'abord à Guillaume Maréchal, comte de Pembrock, & en ſecondes nôces à Simon de Montfort, comte de Leiceſter, fils du trop fameux chef de la croiſade contre les Albigeois ; Iſabelle, qui épouſa l'empereur Frédéric II. Le nombre des bâtards de Jean annonce en lui un penchant qui fut ſon ſeul trait de conformité avec ſon pere.

CHAPITRE X.

Henri III. en Angleterre. Et encore Philippe Auguſte en France.

Depuis l'an 1216 juſqu'à l'an 1223.

IL n'y eut point de rivalité perſonnelle entre Philippe Auguſte & Henri III. La diſproportion étoit trop forte ; l'un étoit un grand roi, l'autre un enfant ; mais cet enfant étoit conduit par un régent (le comte de Pembrock, pere de ſon beau-frere), miniſtre qu'il faut compter parmi les grands rois, puiſqu'il les égala ou les ſurpaſſa dans l'art de gouverner, & qu'en reſpectant la liberté de la nation, il ſut faire reſpecter les droits du trône.

Quant à la rivalité politique & nationale, elle étoit dans ſa plus grande activité. L'expédition du

prince Louis en Angleterre nourriſſoit & irritoit les haines réciproques. La mort du pape Innocent III, celle du roi Jean, la minorité de ſon fils aîné, qui n'avoit que dix ans, ſembloient être des conjonctures heureuſes pour Philippe Auguſte & pour Louis; mais la mort d'Innocent III. ne changea rien à l'état des affaires. Honorius III. ſon ſucceſſeur, ſuivit ſes traces; il renouvella les excommunications lancées contre Louis & les ſeigneurs de ſon parti. La mort de Jean fut plus contraire que favorable à Louis; elle éteignit les reſſentimens que la conduite de Jean avoit allumés. L'exécration publique, en s'attachant à ſa mémoire, reſpecta ſa poſtérité. L'âge tendre de Henri III. fut un titre d'admiſſion plutôt que d'excluſion; il inſpiroit de l'intérêt, & il promettoit de la docilité. Ce n'étoit pas un roi abſolu qu'on deſiroit; les rois précédens n'avoient eu que trop d'autorité. On eſpéroit bien plus l'exécution des

deux chartes ſous un roi jeune & foible, que ſous un monarque puiſſant & expérimenté, ſur-tout que ſous un étranger tel que Louis, formé par Philippe Auguſte. La nation commença donc à s'éloigner de Louis, & bientôt elle l'abandonna. Les François en accuſent la légéreté des Anglois; les Anglois la conduite de Louis. Ce prince à qui on reprochoit une préférence trop marquée pour ſes compatriotes, & un mépris trop peu caché pour les Anglois, eut l'imprudence de deſobliger ſenſiblement Fitz-Walter, le chef de la confédération Angloiſe, en lui refuſant un gouvernement de place qu'il demandoit, & auquel il prétendoit avoir des droits. Peut-être cette imprudence n'étoit-elle qu'un malheur de la condition du prince. Tout conquérant eſt forcé de partager ſes faveurs. Ses ſoldats lui demandent le prix de leurs travaux; ſes nouveaux ſujets ſe vendent toujours plus qu'ils ne ſe donnent; il faut gagner ceux-ci

sans perdre les autres. Le prince a beau tenir la balance égale, il est toujours accusé d'injustice ; il est servi par deux ordres opposés & jaloux, dont chacun réclame tout pour lui seul. Le comte de Pembrock profita des conjonctures en faveur de Henri III. Il convoqua les barons à Gloceſtre ; il leur présenta cet enfant : *voilà votre roi*, leur dit-il, *par quel delire voudriez-vous vous livrer à l'ennemi de votre nation ?* Toute l'assemblée s'écria : *que Henri ſoit notre roi !* Il fut couronné dans la cathédrale de Gloceſtre par les évêques de Bath & de Wincheſter, en l'absence de l'archevêque de Cantorberi Langton, toujours ſuſpens & ſollicitant à Rome ſon rétabliſſement. La couronne royale avoit été perdue dans cette marche imprudente & malheureuſe, qui avoit coûté la vie au roi Jean; on ſe ſervit d'un ſimple fil d'or pour couronner Henri III. Le comte de Pembrock fut nommé régent du royaume ; il notifia par Matth. Paris.

des lettres circulaires le couronnement du prince à tous les barons, à tous les corps; il fit publier une amnistie pour tous les rebelles. Ce trait de clémence acheva de ramener les cœurs, & donna une force jusqu'alors inconnue à l'excommunication que le légat publioit tous les dimanches contre Louis & ses partisans. Dans la chaleur des passions on parvenoit quelquefois à la braver pour un moment; mais l'esprit du siecle attachoit toujours à cette réprobation une horreur invincible. Les barons que l'honneur plus que le zele retenoit encore dans le parti du prince Louis, voyant d'un côté ce fléau toujours redoutable de l'excommunication, joint aux dispositions équivoques & aux promesses incertaines de Louis; de l'autre, l'amnistie offerte avec la restitution de leurs terres, de leurs dignités, & l'exécution des chartes assurée, venoient en foule se ranger auprès du jeune prince; il n'y avoit plus gue-

Rymer, vol. 1. p. 215.

res qu'un seul article qui leur fît de la peine. Lorsque le roi Henri avoit prêté le serment ordinaire du sacre, le légat, attentif aux intérêts du Saint Siége, n'avoit pas manqué d'exiger l'hommage de la couronne en faveur de Rome; il mettoit à ce prix les services qu'il pouvoit rendre à la cause du prince, en réaggravant les censures contre ses ennemis. On ne savoit pas encore alors si Henri avoit un parti; on jugea qu'on avoit intérêt de ménager le pape, que la honte d'une telle démarche étoit assez excusée par les conjonctures, que d'ailleurs elle appartenoit toute entiere au prince qui, ayant le premier subi ce joug, l'avoit transmis à ses successeurs, & on souffrit que Henri commençât son regne par cet acte d'humiliation. Or c'étoit y souscrire que de reconnoître pour roi ce vassal du pontife Romain. On délibéroit donc encore sur cet obstacle. Le comte de Pembrock se met en campagne, & par des victoires détermi-

ne les esprits ; il gagna le 14 Juin 1217, la bataille de Lincoln, qu'on appella *la foire de Lincoln*, à cause du butin que firent les vainqueurs, & sur le champ de bataille, & dans la ville ; en même tems l'exécution fidelle des deux chartes annullées par le pape, fait voir que si Henri étoit vassal du Saint Siége, il ne l'étoit que de nom ; mais il l'étoit enfin ; & si Louis eût voulu subir le même joug, il eût trouvé la même faveur auprès du Saint Siége. Une telle bassesse étoit trop loin de son ame ; le pape le savoit bien, & c'étoit par estime pour lui qu'il l'excommunioit, dit un auteur moderne.

Essais hist. sur Paris, tome 2.

Les deux partis avoient besoin de respirer. Le comte de Pembrock demanda une trêve dont il savoit l'usage qu'il devoit faire, soit pour renforcer ses troupes, soit pour acquérir à Henri de nouveaux partisans. Louis y consentit, dans l'intention de passer en France pour consulter son pere, & prendre des mesures

avec lui. Philippe étoit évidemment de concert avec Louis ; sans cela où Louis auroit-il pris de l'argent & des troupes ? Cependant pour ne pas attirer l'excommunication sur sa personne, & l'interdit sur son royaume, il affectoit en public de ne prendre aucune part à l'expédition d'Angleterre. Quand Rome menaçoit, Philippe promettoit de rappeller son fils ; il le rappelloit : Louis désobéissoit, & Philippe offroit de confisquer ses terres. Ils avoient paru avoir en public des démêlés assez vifs sur cette expédition. « *Monsieur*, disoit Louis à Philippe, *je suis votre* » *homme-lige pour les fiefs que vous* » *m'avez donnés en France ; mais il ne* » *vous appartient pas de décider tou-* » *chant le trône d'Angleterre, & je me* » *pourvoirai devant les pairs* ». Il est singulier de voir le fils d'un roi prétendre que son pere n'a pas le droit de l'empêcher d'entreprendre une conquête injuste. Il est vrai que les titres de Louis venoient de sa femme.

Matth. Paris.

Cependant Louis revint en France, & repartit pour l'Angleterre, les Anglois, malgré la trêve, voulurent s'oppoſer à ſon retour : ce qui le mit dans une telle colere, qu'il brûla Sandwick. Mais bientôt il ſe vit aſſiégé dans Londres, & hors d'état de réſiſter ; il fit ſavoir à ſon pere l'extrémité où il étoit réduit. Philippe un peu ému, demande à l'envoyé de ſon fils ſi le comte de Pembrock vivoit toujours ; l'envoyé répondit qu'il vivoit. *Mon fils eſt donc en ſûreté*, s'écria Philippe en reſpirant : mot indiſcret, par lequel, en voulant louer la modération de Pembrock, il eût pu faire ſoupçonner ſa fidélité. Blanche de Caſtille demanda publiquement de prompts & puiſſans ſecours à ſon beau-pere, qui lui répondit : *Madame, c'eſt pour vos droits & pour vos intérêts qu'il s'eſt embarqué, contre mes avis, dans cette affaire ; c'eſt à vous à l'en tirer.* Ce fut pourtant Philippe qui l'en tira ; car après ce diſcours fait pour ceux qui devoient

l'entendre, il fournit à sa bru de l'argent, afin qu'elle équippât à la hâte, & en son propre nom, une flotte, soit pour secourir son mari, soit pour le ramener. Cette flotte fut battue dans la Manche par les Anglois, qui, ayant le vent favorable, aveugloient les François par de la chaux vive qu'ils leur jettoient dans les yeux. Louis fut obligé de traiter; il descendit du trône en roi. L'auteur des Essais sur Paris a remarqué que dans ce traité Louis paroît donner la loi & non la recevoir; mais quelquefois cet avantage de parler en maître tient lieu de quelque article qu'on n'obtient pas. Louis obtint celui dont il étoit le plus jaloux. Tous les Anglois, qui, dédaignant l'amnistie offerte, étoient restés attachés à sa fortune, furent rétablis dans leurs possessions, & relevés de l'excommunication; les privileges de la ville de Londres furent conservés; le roi d'Ecosse & le prince de Galles, qui avoient épousé la querelle de Louis

Rymer, vol. 1. p. 221. M. Paris, p. 207.

& des barons, rentrerent dans les places qu'ils avoient perdues, & rendirent auſſi celles qu'ils avoient priſes, comme Louis remit à ſon jeune rival l'Angleterre & les îles adjacentes. Matthieu Paris & ſes copiſtes prétendent qu'indépendamment de ces articles publics, il y eut un article ſecret par lequel Louis promettoit d'engager ſon pere à reſtituer les provinces Françoiſes confiſquées ſur le roi Jean, ou, en cas qu'il ne pût y déterminer ſon pere, de faire lui-même cette reſtitution à ſon avénement. Quand il ſeroit vrai que cette promeſſe verbale auroit été faite, il eſt aiſé de voir combien peu on avoit compté ſur ſon exécution, & combien elle étoit éventuelle. Certainement on n'avoit rien eſpéré de Philippe Auguſte; Louis pouvoit ne jamais monter ſur le trône; il pouvoit, en y montant, violer une promeſſe dont il n'exiſtoit aucune trace. Mais s'il eût fait réellement une telle promeſſe, ces raiſons

ne le juſtifieroient pas de l'avoir violée; auſſi c'eſt l'invraiſemblance abſolue de cette promeſſe qui le juſtifie. Louis, toujours religieux obſervateur de ſa parole, n'en eût point donné une qu'il n'eût pas voulu remplir, ou il l'eût remplie, s'il l'eût donnée. Les ſacrifices qu'il faiſoit par le traité étoient proportionnés à ſa ſituation, & la proportion auroit été détruite, s'il eût encore promis & effectué la reſtitution des provinces confiſquées; à peine auroit-il pu faire une promeſſe de cette importance, quand il auroit été priſonnier; & s'il l'eût faite, elle auroit été rédigée par écrit. Quelque déſavantageuſe que fût ſa ſituation dans Londres aſſiégé, Henri avoit autant d'intérêt de faire la paix avec lui, que Louis en avoit de faire la paix avec Henri, au prix où il la faiſoit, c'eſt-à-dire en abandonnant l'Angleterre. Les Anglois craignoient preſque autant de le prendre qu'il pouvoit craindre d'être pris. Ils ſen-

toient que c'eût été attirer chez eux toutes les forces de Philippe Auguſte, qui d'ailleurs avoit des ôtages entre les mains; ajoutons que, dans toutes les conteſtations que nous verrons s'élever entre Henri III. & Louis VIII. après l'avénement de celui-ci au trône, dans toutes les plaintes qui furent portées par Henri III. au pape, garant de l'exécution du traité des deux rois, il ne fut jamais queſtion de la prétendue promeſſe de reſtituer les provinces Françoiſes; cette derniere raiſon paroît abſolument ſans réplique.

Après le traité, Louis reçut l'abſolution, ainſi que le roi d'Ecoſſe & le prince de Galles, qui avoient auſſi été excommuniés pour lui avoir rendu hommage; mais l'autorité civile accorde plus aiſément des amniſties que l'autorité eccléſiaſtique. Le légat fit une recherche rigoureuſe des prêtres qui avoient dit la meſſe au mépris de l'interdit; ils furent tous ſuſpens, & privés de leurs bénéfices,

que la plûpart racheterent par des amendes. Le régent sentit bien qu'il étoit contraire à l'esprit du traité de les abandonner ainsi à la vengeance du Saint Siége, puisqu'aux termes de ce traité, aucun des partisans de Louis ne devoit être puni de l'avoir servi; mais le régent considéra aussi combien la protection du Saint Siége avoit été utile à Henri, combien elle pouvoit l'être encore, & il ne voulut point, en faveur des ennemis de Henri, se brouiller avec le pape. Il y eut aussi quelques difficultés pour le rétablissement des partisans de Louis dans leurs possessions, parce que ces possessions avoient été données pour récompense aux seigneurs qui étoient restés fideles à Jean sans terre & à Henri; mais le traité étoit trop formel sur cet article: Pembrock voulut qu'il fût exécuté à la lettre. Il voulut sur-tout que Henri III. devenu possesseur paisible de l'Angleterre, fît exécuter plus que jamais les deux chartes; procédé du

meilleur exemple, & qui fit bénir le prince & le miniſtre.

Matth. Paris. Pembrock mourut, & le conſeil de la nation s'étant plaint au roi de quelque atteinte portée aux deux chartes, un courtiſan répondit: « *ne* » *parlons point de ces chartes, c'eſt* » *l'ouvrage de la violence. — C'eſt le* » *ſalut de l'état*, répliqua l'archevêque de Cantorbery, *& ſi vous aimez* » *le roi, vous ne chercherez point à* » *ramener les troubles qui n'ont pu être* » *appaiſés que par ces deux chartes* ». Cet archevêque de Cantorbery étoit le célebre Langton, qui n'ayant point mépriſé les cenſures eccléſiaſtiques, avoit aiſément été relevé de ſa ſuſpenſe. Le roi parut frappé de ſes raiſons, & ſe détermina pour le moment à l'exécution des chartes.

Tandis que l'Angleterre ayant perdu un ſage miniſtre dans la perſonne du comte de Pembrock, commençoit à voir renaître le germe des troubles, la France perdoit un grand roi dans Philippe Auguſte. Pour le

juger, il suffit de voir dans quel état il a reçu la France, & dans quel état il l'a laissée. C'est de tous les rois de la troisieme race celui qui a le plus acquis de domaines à la couronne, & le plus laissé de puissance à ses successeurs. Les grands réprimés dès le commencement de son regne, apprirent à se soumettre; les Anglois presque chassés du royaume, perdirent leur ascendant. Les conquêtes de Philippe lui firent donner le surnom d'*Auguste*, mot que Rigord dérive du verbe *augeo*, *j'augmente*, & qu'il applique à tous les princes qui ont augmenté la république. Philippe eut l'avantage inestimable d'être conquérant sans injustice. Si l'on considere la loi des fiefs & la loi de la pairie, Jean avoit été jugé par ses pairs, & il l'avoit été justement; il avoit encouru la commise: ses fiefs devoient être réunis. Si l'on considere les loix de la politique commune, elles demandoient que les Anglois fussent chassés de la France.

Si l'on considere enfin une loi plus respectable que la politique, plus sainte que toutes les institutions humaines, la loi de la justice ; elle exigeoit que Jean fût puni du meurtre de son neveu, & ce seroit une question trop élevée pour ces tems-là, que d'examiner si la justice, considérée en elle-même, & indépendamment des institutions féodales, pouvoit, en exigeant la punition de Jean, admettre la confiscation, qui punit le coupable dans sa postérité innocente.

Quoi qu'il en soit, Philippe ayant trouvé des conjonctures favorables pour exécuter les desseins de Louis le Gros, réparer les fautes de Louis le Jeune, & délivrer la France de son plus terrible ennemi, eût dû achever cet ouvrage, & sa plus grande faute est de l'avoir laissé imparfait. Certainement c'étoit quitter la proie pour l'ombre, que d'entreprendre l'expédition d'Angleterre, tandis que les Anglois restoient en

en poſſeſſion de la Guyenne & de quelques autres provinces en France. Quant à la guerre contre les Albigeois, elle étoit injuſte, parce que toute guerre de religion l'eſt eſſentiellement; elle fut d'ailleurs entrepriſe mal-à-propos, puiſqu'elle empêcha l'expulſion totale des Anglois; mais on dit, que ſous un autre point de vûe, il étoit avantageux à la France d'abaiſſer la grande puiſſance du Comte de Toulouſe, & que par-là, Philippe ôta entiérement le contrepoids qui balançoit l'autorité royale; il faut de plus ſçavoir gré à Philippe de la modération qu'il eut de refuſer pour Louis ſon fils, la ceſſion qu'Amaury de Montfort, fils de Simon, voulut lui faire de toutes ſes conquêtes du Languedoc (1), à la charge de les défendre contre les Albigeois & le comte de Toulouſe.

Indépendamment des provinces

(1) Ce nom de *Languedoc* ne fut gueres en uſage que ſous le regne de S. Louis.

arrachées aux Anglois, Philippe Auguſte avoit réuni à la couronne par divers moyens Montargis, Gien, l'Auvergne, l'Artois. Quant à l'Artois, nous avons dit comment il en avoit fait la conquête ſur les comtes de Flandre, alliés de l'Angleterre. L'Auvergne fut le prix de ſon zele pour la défenſe du clergé; ce zele n'avoit pas toujours été le même, mais Philippe s'inſtruiſoit par les évenemens, & la leçon de l'expérience n'étoit pas ſtérile pour lui. Ses démêlés avec le clergé avoient troublé ſon regne; l'Angleterre en avoit profité. Philippe devint le défenſeur des eccléſiaſtiques, ſur-tout lorſqu'il vit le roi Jean devenir leur oppreſſeur. Guy, comte d'Auvergne, de concert avec les Anglois, ravageoit les terres de l'égliſe, & avoit empriſonné l'évêque de Clermont; Philippe le dépouilla de ſon comté, qu'il réunit à la couronne.

L'homme public chez Philippe Auguſte eſt beaucoup plus connu que

l'homme privé. Comme il fit beaucoup la guerre, & qu'il y rapporta tout, la plûpart des grands offices de la couronne devinrent militaires; c'eſt ſous ſon regne que le connétable & les maréchaux de France commencerent à commander les armées; ce fut lui qui établit les ſergens-d'armes, la premiere garde de nos rois, toute compoſée de gentilshommes, dont les offices étoient à vie, au lieu que les autres finiſſoient par la mort du roi.

Quant au caractere perſonnel de Philippe Auguſte, on dit qu'il avoit du penchant à la colere & à la ſévérité; il chargea ſes peuples d'impôts; mais il en employa le produit utilement & avec économie; il aimoit la juſtice, & prenoit pitié des pauvres. Cet eſprit paroît avoir préſidé à ſes dernieres diſpoſitions; il craignit d'avoir commis des injuſtices, & il laiſſa une ſomme de cinquante mille livres (ou vingt-cinq mille marcs d'argent à quarante

sols le marc) uniquement consacrée à les réparer; il crut aussi devoir à la reine Isemburge quelque dédommagement des maux qu'il lui avoit fait souffrir, & il lui légua dix mille francs: il pourvut par le même testament à la défense du royaume, & chargea son fils d'employer à cet usage une somme qu'il spécifia. Les templiers, les hospitaliers, les orphelins, les pauvres veuves, les lépreux eurent part aussi à ses libéralités. Le roi de Jérusalem, Jean de Brienne (1), eut cent mille livres pour l'aider à reconquérir son royaume, & Amaury de Montfort vingt mille, pour retirer sa femme & ses enfans des mains des Albigeois.

Philippe n'a trouvé parmi tous les

(1) Jean de Brienne étoit roi de Jérusalem du chef de Marie sa femme, fille d'Isabelle, héritiere de Jérusalem, & de ce Conrad, marquis de Montferrat & prince de Tyr, assassiné, comme nous l'avons vu, en 1192.

princes de ſon tems, que Richard qui ait pu lui diſputer le prix de la valeur & des talens militaires; mais il l'emporta de beaucoup ſur Richard pour la ſageſſe & la politique. Jean fut trop indigne de lui être comparé; Philippe ne daigna point ſe commettre avec l'enfance de Henri III.

CHAPITRE XI.

Louis, dit le Lion, en France. Et encore Henri III. en Angleterre.

Depuis l'an 1223 jusqu'à l'an 1226.

LOUIS avoit trente-six ans, Henri en avoit environ dix-sept; ils auroient pû devenir rivaux, si Louis eût régné plus long-temps, mais il ne vit que la minorité de Henri. On peut croire qu'il la troubla, c'est presque un devoir dans la politique commune. L'Evêque de Wincheſter avoit été nommé régent du royaume d'Angleterre à la mort du comte de Pembrock; mais la faveur & le pouvoir étoient entre les mains de Hubert de Burgh ou de Bourg, grand-juſticier, qui les avoit mérités par son zele, & qui s'en rendoit indigne par son orgueil. Pen-

dant le cours de la guerre, terminée par le traité de Londres, Louis, pour le forcer à lui rendre Douvres, l'avoit menacé de faire trancher la tête à Thomas de Burgh son frere, qu'il tenoit prisonnier; Hubert préféra son devoir à son frere: Louis épargna Thomas & estima Hubert; mais celui-ci s'oublia dans la grandeur: une administration injuste & hautaine souleva contre lui un grand nombre de barons, & l'évêque de Wincheſter lui-même. Pour se soustraire à l'autorité de ce régent, de Burgh voulut avancer la majorité du roi; il obtint du pape une bulle qui déclaroit Henri majeur; mais il ne plut pas à la nation d'obéir à une pareille bulle, dont on sentit toutes les conséquences; & on s'en tint pour lors aux loix du royaume, qui fixoient la majorité à vingt-un ans. De Burgh imagina un autre moyen de régner, sous prétexte de faire régner son maître; ce fut d'engager par son exemple les conservateurs

des libertés Britanniques, à remettre les places de sûreté qu'ils s'étoient fait donner pour l'exécution des chartes. Le roi, de concert avec de Burgh, redemanda la tour de Londres & le château de Douvres; de Burgh, entre les mains duquel étoient alors ces fortereſſes, les lui remit; pluſieurs barons, gagnés par les ſéductions ordinaires de la cour, en firent autant; mais de Burgh rentra le lendemain dans ſes places, & les autres barons ne rentrerent point dans les leurs. On peut juger de leur mécontentement. Ceux d'entre eux, qui, plus prudens, n'avoient point remis leurs places, offrirent aux autres leur appui, tout fermenta; les reſtes du parti François ſe ranimerent. Un riche bourgeois, nommé Conſtantin Fitz-Arnulph, pour venger une injure faite aux habitans de Londres, par le ſteward ou intendant de l'abbé de Weſtminſter, ſe mit à piller quelques maiſons de l'abbaïe, en criant: *Montjoie-Saint-Denis.* Ce

Matt. Paris, p. 217 & ſuiv.

cri de guerre parut plus coupable que son action, & rappella le zele qu'il avoit autrefois montré pour la cause de Louis & des barons; Hubert de Burgh le fit pendre le lendemain sans forme de procès: c'étoit violer l'article le plus important de la charte des libertés. Hubert devint odieux au peuple comme à la noblesse, & Louis VIII résolut de mettre à profit ces orages.

Instruit par l'exemple de Philippe Auguste & par sa propre expérience, ce fut en France qu'il voulut recueillir le fruit des troubles semés dans l'Angleterre. Il renonça au brillant & chimérique projet de régner sur cette isle; mais reprenant le système de la confiscation, il se contenta d'occuper les Anglois chez eux, pour les chasser plus sûrement de chez lui. De part & d'autre on vouloit la guerre, tous les prétextes furent bons. Louis VIII se plaignit que Henri III eût négligé d'assister à son sacre, comme il le devoit, soit

en qualité de duc d'Aquitaine, pair de France, soit en qualité de grand sénéchal héréditaire, comme aîné de la maison d'Anjou; il se plaignoit encore du supplice de Constantin Fitz-Arnulph, comme d'une violation de l'amnistie accordée à tous les partisans de la France. Cette derniere plainte étoit évidemment injuste, puisque le crime de Fitz-Arnulph étoit postérieur au traité de Londres; mais Louis VIII savoit qu'elle seroit agréable à la nation Angloise, à qui elle rappelleroit la charte des libertés si visiblement violée dans l'affaire de Fitz-Arnulph. Henri III pour toute réponse, redemanda la Normandie & les autres provinces Françoises, confisquées sur son pere. On se battit.

Rymer, vol. 1. p. 259. Trivet, p. 179.

Louis conquit facilement le Limosin, le Périgord, quelques places qui restoient encore aux Anglois dans le Poitou & aux environs, telles que Niort & Saint-Jean-d'Angely; mais le sage & fidele Savari de Mau-

léon défendoit une place plus considérable, la Rochelle, qui étoit aussi restée aux Anglois ; il y soutint un assez long siege, demandant toujours du secours & n'en obtenant point ; il demanda au moins de l'argent pour payer sa garnison mercenaire, qui refusoit de servir. Les ministres de Henri, par une dérision absurde, lui envoyerent un coffre plein de ferraille ; Savary rendit la Rochelle. Nos rois connurent l'importance d'une telle ville, & pour se l'attacher, ils l'honorerent des plus beaux privileges

Il ne restoit plus enfin aux Anglois que la Guyenne : les armes de Louis l'entamerent ; ses succès furent rapides & soutenus, tous les entours de Bordeaux étoient soumis ; il fallut que l'Angleterre, au milieu des troubles qui l'agitoient, fît un effort pour conserver cette derniere province. Hubert de Burgh convoqua au nom du roi l'assemblée du conseil national ; il y exposa les

Gesta Ludovici VIII. Duchesne, T. 5.

besoins du moment, & fit des demandes qu'on promit d'accorder, pourvu que l'exécution des chartes fût assurée; le roi consentit à tout pour avoir de l'argent, & parvint à faire partir pour Bordeaux Richard son frere, comte de Cornouailles, avec une flotte de trois cens voiles, qui arriva sans obstacle. Richard reprit beaucoup de places aux environs de Bordeaux; le château de la Réole l'arrêta : l'armée Françoise, commandée par le comte de la Marche, Hugues de Lusignan, s'avança pour secourir cette place. Quelques Anglois ont voulu insinuer que le comte de Cornouailles avoit battu le Comte de la Marche & pris la Réole; mais les historiens d'Angleterre qui aiment la vérité, conviennent que se jugeant trop foible pour risquer une bataille, il leva le siege, & se rembarqua peu de tems après.

Si l'on s'agitoit beaucoup en Angleterre, on faisoit bien des fautes en France, & ce qui étoit inexcusa-

ble, on répétoit des fautes déjà faites & condamnées. Louis VIII n'avoit qu'à persévérer, l'expulsion des Anglois étoit consommée, & le nom de Louis étoit au-dessus de celui de Philippe. La même ardeur de croisade, qui avoit égaré son pere, vint le saisir; il accepta cette cession des droits d'Amaury de Montfort, que Philippe Auguste avoit eu la sagesse de refuser; il prit la croix contre les Albigeois, & alla gagner, en combattant contre eux, la dyssenterie, dont il mourut au château de Montpensier en Auvergne, le 8 Novembre 1226, âgé de trente-neuf à quarante ans, après un regne de trois années & quelques mois.

Pendant ce regne il étoit arrivé un évenement qui auroit pu produire des révolutions dans l'Europe, & qui ne produisit rien. Ferrand de Portugal, comte de Flandre par Jeanne sa femme, étoit toujours prisonnier dans la tour du Louvre

[Rymer T. 1. p. 95.

(1). Sa femme avoit pris goût au gouvernement, & on l'accuſoit de ne pas faire des démarches bien preſſantes pour lui procurer la liberté. Le nom de Baudouin, pere de Jeanne, étoit cher aux Flamands, toujours ennemis des François dans le cœur ; ils aimoient en lui le vainqueur de Philippe Auguſte (2), & ils étoient flattés de la gloire que ce prince avoit eue d'être nommé empereur de Conſtantinople (3). On le croyoit mort depuis vingt ans, lorſqu'on vit courir avec quelque myſtere dans pluſieurs villes de Flandre, un homme qui lui reſſembloit, & qui ſe faiſoit paſſer pour lui ; cet homme racontoit comment il s'étoit échappé des fers de Calo-Jean ; il ſe fit ſuivre par le peuple, & l'on commençoit à le mettre en poſſeſſion de

(1) Voyez le chapitre 9 de l'Hiſt.
(2) Voyez le chapitre 8.
(3) Voyez le chap. 9.

quelques villes du comté. Jeanne s'adressa au roi Louis VIII, à qui, dit-on, elle fit plus d'instances pour être délivrée de cet imposteur, que pour obtenir la liberté de son mari. Louis VIII manda au prétendu Baudouin de le venir trouver à Péronne; il y vint: Louis l'interrogea; cet homme, dit-on, se coupa sur plusieurs articles ou parut ignorer des choses que Baudouin devoit savoir, mais qu'il pouvoit cependant avoir oubliées. Louis le crut un imposteur, & le renvoya comme tel avec mépris, en lui donnant pourtant un sauf-conduit. Cet homme erra en divers lieux, abandonné de tout le monde depuis le jugement que Louis VIII en avoit porté. On le trouva déguisé dans la Bourgogne, il fut pris & mené à la comtesse de Flandre, qui lui fit donner la question, & le fit pendre après lui avoir arraché l'aveu de son imposture. Mais tant d'empressement à se défaire de cet homme, eut au moins fort mauvaise

grace. Si ce n'étoit pas un fourbe, c'étoit ſon pere, l'alternative étoit terrible. Le peuple qui, naturellement vertueux, aime pourtant à croire aux grands crimes, ou à ſe perſuader qu'il y croit, ſentiment qui tient chez lui à l'amour du merveilleux, affecta de penſer que Jeanné avoit fait pendre ſon pere pour ſe diſpenſer de lui rendre ſes états, l'aveu de l'impoſture parut extorqué. Il eût mieux valu, ce ſemble, tenir cet homme enfermé ſous une ſûre garde, & mettre de ſon vivant ſous les yeux du public les preuves de ſon impoſture. Ce qui pourroit faire penſer que ce n'étoit pas un impoſteur, c'eſt que le moment étoit mal pris, & qu'un fourbe habile eût choiſi pour paroître ſur la ſcène, le tems d'une guerre entre les François & les Flamands, ſûr de trouver un appui dans l'un des deux partis.

Le peuple ne voulut pas non plus croire que Louis VIII fût mort d'une maniere naturelle. On remarqua

que le comte de Champagne Thibaud, qui avoit suivi le roi à la croisade contre les Albigeois, l'avoit quitté sans congé après ses quarante jours, terme fixé par la loi féodale pour le service d'un vassal ; mais dans les guerres ordinaires, l'honneur & la chevalerie prévaloient souvent sur cette loi, & dans une croisade les motifs religieux avoient plus de force encore. Ces motifs réunis ne purent tenir, dit-on, contre l'amour qui rappelloit le comte auprès de la reine Blanche : il demanda un congé, n'ayant pû l'obtenir, il le prit. Le roi, soit qu'il sût, ou qu'il soupçonnât le principe de cette désobéissance, soit que l'action seule suffît pour l'irriter, avoit laissé échapper quelques menaces qui déterminerent le comte de Champagne à se défaire d'un rival, & à prévenir un maître outragé. Tel est à-peu-près le fondement sur lequel Matthieu Paris appuie la conjecture que Louis VIII fut empoisonné par Thibaud.

Matth. Paris, an. 1226.

Guill. de Puy-Laurent, hiſt. des Albig.

D'autres moines ont donné une autre cauſe à la mort de Louis; ils l'ont attribuée à l'abſence de la reine Blanche, qui n'avoit pas ſuivi le roi à la croiſade. Le roi, diſent-ils, incommodé d'une trop longue continence, aima mieux mourir que d'uſer d'un remede criminel. Ce conte édifiant n'eſt fondé ſans doute que ſur la grande fécondité du mariage de Louis VIII & de Blanche. Il en étoit né neuf fils & deux filles. Des neuf fils cinq ſeulement vivoient à la mort de leur pere. Louis IX, qui régna; Robert, qui fit la branche d'Artois; Alphonſe, qui mourut ſans poſtérité; Charles, qui fit la premiere branche d'Anjou; & Jean, qui mourut à quatorze ans ſans appanage & ſans poſtérité. L'aînée des filles ne vécut que quatre ou cinq ans; la ſeconde, nommée Iſabelle, fonda le monaſtere des filles de Sainte-Claire à Lonchamps, où elle acquit la même réputation de ſainteté que ſon frere ſut acquérir ſur le trône.

Louis VIII, assez peu connu pour qu'on ne voye pas trop dans son histoire les raisons qui l'ont fait surnommer *le Lion*, est trop éclipsé par son pere, dont il n'a fait que suivre les grands exemples, ou que répéter les fautes. Sa valeur même, qui doit avoir été la cause de son surnom, ne se fait point remarquer par ces coups de vigueur, par ces traits d'éclat qui distinguent Richard & Philippe Auguste. Le caractere de ses talens & de ses vertus, semble le rapprocher davantage de Louis le Jeune, auquel il étoit vraisemblablement supérieur. Il a mieux imité Philippe Auguste, que Louis le Jeune n'avoit imité Louis le Gros ; il a du moins avancé l'ouvrage de l'expulsion des Anglois.

CHAPITRE XII.

Louis IX. en France.
Et encore Henri III. en Angleterre.

Depuis l'an 1226 jusqu'à l'an 1273.

ICI tout semble d'abord devenir égal entre la France & l'Angleterre. Minorité, par conséquent troubles de part & d'autre. Les intrigues de Hubert de Burgh étoient parvenues à faire avancer de quelque tems la majorité de Henri III. Mais qu'importe une majorité, ou légale ou conventionnelle, quand on est mineur par la nature? Ce n'est qu'une facilité de plus accordée aux courtisans pour troubler l'état sous le nom du roi. Cependant Henri avoit vingt ans, il touchoit à la majorité féodale, fixée à vingt & un ans en Angleterre comme en

France ; peut-être celle des particuliers même auroit-elle pû être fixée à cet âge, ou à vingt ans, comme elle l'eſt encore en Normand e. On a peine à comprendre qu'il faille moins de maturité pour gouverner un grand royaume, que pour régir une fortune particuliere (1). Louis IX n'avoit pas douze ans, & cette diſproportion eût été à l'avantage de l'Angleterre, ſi Henri eût ſu gouverner par lui-même, ou s'il eût été mieux gouverné. Ce fut une femme, & une femme étrangere, qu'on vit pour la premiere fois ſous la troiſieme race de notre monarchie, oſer s'emparer de la régence ; mais cette femme étoit la petite-fille de Henri II & d'Eléonore d'Aquitaine : cette

Thréſ. des chart. Layette des régences.

(1) Charles V. qui, par la fameuſe ordonnance de 1374, fixa la majorité des rois à quatorze ans, ou commencés, ou révolus, s'y détermina cependant par des motifs très-ſages, dont nous aurons occaſion de rendre compte dans la ſuite de cette Hiſtoire.

femme étoit Blanche de Castille.

Elle fit plus, elle donna toute sa confiance à un autre étranger, le cardinal Romain Bonaventure, légat en France, & l'associa, pour ainsi dire, au gouvernement. Blessés de ces nouveautés, & se jugeant avilis par l'empire d'une femme & d'un prêtre, les grands que Louis le Gros & Philippe Auguste avoient abbaissés, crurent avoir trouvé l'occasion de reprendre leur puissance & leur tyrannie; ils s'assemblerent & prirent les armes. Les princes du sang même, ou *les seigneurs du sang*, comme on disoit alors, mécontens d'être exclus de la régence, se joignirent à eux. Pierre de Dreux, comte de Bretagne, qui avoit si bien servi Philippe Auguste contre les Anglois, se déclara contre la régente. Philippe, fils de Philippe Auguste & d'Agnès de Méranie, oncle paternel du roi, avoit épousé la fille de Renaud de Boulogne. Son beau-pere étoit toujours prisonnier dans la tour de Pé-

Matt. Paris, p. 474 & suiv.

ronne. Le desir de le délivrer, joint au desir plus pressant d'obtenir la régence, le jetta aussi dans le parti des rebelles; il entoura de murailles & fortifia Calais, place devenue depuis si importante, & qui alors n'étoit qu'un bourg sans défense. Hugues de Lusignan, comte de la Marche, avoit épousé, depuis la mort du roi Jean, Isabelle d'Angoulême (1), que le roi Jean lui avoit enlevée autrefois. Cette femme qu'il avoit toujours aimée avec fureur, étoit mere de Henri III, & cherchoit à mettre la France en feu pour servir son fils; elle entraîna son mari dans la révolte : Jeanne, comtesse de Flandre, fut obligée, au-moins par honneur, d'entrer dans la ligue, & de demander à main armée la liberté de Ferrand de Portugal son mari; le brave Enguerrand de Coucy & quelques autres seigneurs des plus puissans, grossirent le parti. Le roi d'An-

(1) Voir le chap. 9.

gleterre s'en déclara le protecteur ; & espéra de rentrer dans ses provinces Françoises à la faveur de l'orage qui alloit éclater. Les conjurés comptoient beaucoup sur Thibaud VI, comte de Champagne, celui-là même qu'on accusoit d'avoir empoisonné Louis VIII ; le comte de Bretagne devoit lui donner sa fille. L'air de disgrace qu'avoit jetté sur Thibaud sa querelle avec Louis VIII, fondoit apparemment leur confiance ; mais si cette querelle avoit pour fondement l'amour du comte de Champagne pour la reine Blanche, leur confiance étoit imprudente, elle fut trahie. On dit que cette reine habile, faisant servir à ses desseins la passion du jeune Thibaud qu'elle dédaignoit à quarante ans, lui ordonna d'entrer dans cette ligue pour lui en révéler tous les secrets, & fit de son chevalier un espion. Quoi qu'il en soit, la diligence de Blanche prévint tous les mouvemens de cette grande cabale ; elle mene son fils à Reims

Gesta Ludovici IX. apud Duchesne, T. 5.

Reims & le fait ſacrer ; elle apprend que les rebelles s'aſſemblent en Bretagne : elle marche en Bretagne, ils n'avoient pas fait leurs préparatifs ; ils ſe diſſiperent & traiterent ſéparément. La régente leur accorda la liberté du comte de Flandre Ferrand & du comte de Boulogne Renaud, pour empêcher qu'ils ne s'aigriſſent davantage, & pour ſemer entre eux la diviſion par la multitude & l'importance des chefs. Elle fit toujours éclairer leur conduite par le comte de Champagne ; elle ſut qu'ils s'étoient aſſemblés à Corbeil, & qu'ils y avoient réſolu d'enlever le roi, un jour qu'elle devoit le mener de Châtres à Paris. Sur cet avis elle ſe jetta dans Montlehery avec ſon fils ; les bourgeois de Paris vinrent les y chercher, & les menerent en triomphe dans la capitale aux yeux des rebelles conſternés. Ceux-ci dans leur déſeſpoir, firent de nouvelles inſtances au roi d'Angleterre, pour qu'il tentât quel-

que entrepriſe du côté de la Guyenne ; mais en France la régente amuſa par des négociations les ſeigneurs rebelles, & en Agleterre elle avoit, dit-on, gagné Hubert de Burgh, qui gouvernoit Henri III, & qui trop occupé lui-même de ſes propres intrigues, détermina ſon maître à l'inaction. Tout reſta donc paiſible pour le moment. Le comte de Bretagne, l'ame de l'aſſociation, ſe ſoumit, & convint de donner Jeanne ſa fille au prince Jean, le plus jeune des freres de Louis IX ; mariage par lequel la Bretagne pouvoit être réunie à la France, ou du moins devenir plus Françoiſe. Cette province acquéroit une grande influence ſur la querelle des deux nations rivales, depuis que n'étant plus ſous la domination Angloiſe, elle ne tenoit encore à la France que par l'hommage, & croyoit conſerver une ſorte de droit de flotter entre les deux partis. Il étoit d'une très-ſaine politique de reſſerrer les nœuds qui devoient at-

Tréſ. des chartes, Layette, *Bretagne.*

tacher cette province à la France ; la mort de Jean fit avorter ce projet.

La régente en forma un autre, non moins utile, pour la réunion des états du comte de Toulouſe à la France. Depuis la ceſſion faite à Louis VIII. par Amauri de Montfort, c'étoit le roi de France qui étoit le véritable chef de la croiſade contre les Albigeois, & qui avoit le plus d'intérêt à cette croiſade. Le comte de Toulouſe, en prenant contre lui la défenſe de ſes états, paſſa pour Albigeois relaps. Il ſuccomba ſous les cenſures de l'Egliſe & ſous les armes de la France ; il ſe ſoumit enfin au pape & au roi. Les conditions de ſon abſolution ne furent pas douces. Il fallut qu'il l'allât recevoir des mains du légat dans l'égliſe de Notre-Dame de Paris, pieds nuds & en chemiſe ; & qu'après cette humiliante cérémonie où l'on reconnoiſſoit l'eſprit de Rome, le deſir d'abaiſſer les ſouverains, il reſtât priſonnier dans la tour du Lou-

vre, jusqu'à ce qu'il eût fourni des ôtages de l'exécution du traité qu'il fit avec la France. Par ce traité il fut obligé de donner sa fille au prince Alphonse, l'un des freres de Louis IX. & l'on stipula qu'à défaut d'enfans issus de ce mariage, le comté de Toulouse seroit réuni à la couronne, ce qui arriva. Cependant on envoya le comte de Toulouse faire la guerre aux Sarrasins en expiation de sa rechûte, & l'on établit l'inquisition dans ses états.

Le parti des seigneurs subsistoit toujours. L'adresse de la régente avoit bien été jusqu'à l'enchaîner, non jusqu'à l'étouffer. Les seigneurs confédérés s'étoient apperçus des trahisons du comte de Champagne, & avoient tourné contre lui leur colere; ils avoient pris la protection d'Alix, reine de Chypre, qui redemandoit à Thibaud la Brie & la Champagne (1). Les soupçons qui

(1) Henri I. comte de Champagne & de

s'étoient répandus sur la mort de Louis VIII. devinrent alors un cri public répété par tous les partisans de la ligue. On n'appelloit plus Thibaud que le *traître* & l'*empoisonneur*. Philippe, comte de Boulogne, offrit de le convaincre, & de venger son frere par le duel. En attendant, on se jetta sur les terres de Thibaud, il implora le secours *de sa dame*, pour laquelle il s'estimoit heureux d'éprouver tant de haine. La régente fit marcher le roi en personne au secours de Thibaud, & fit dire aux rebelles que s'ils avoient quelque plainte ou quelque demande à faire, ils les portassent aux pieds du trône. Les seigneurs alors poussant la rébellion jusqu'aux derniers excès, ne

Math. Paris. Joinville.

Brie, avoit eu deux fils : Henri II. & Thibaud V. Henri II. ne laissa que des filles, dont Alix étoit l'aînée. Thibaud V. succéda donc à son frere ; il fut pere de Thibaud VI. Alix, sa cousine germaine, prétendoit qu'étant fille de l'aînée, elle avoit dû exclure Thibaud VI. son oncle.

voulurent plus reconnoître ni la régente ni le roi. L'exemple des irrégularités de l'Angleterre les entraîna, comme il avoit entraîné quelques ſeigneurs François au commencement du regne de Louis le Gros; ils crurent, après deux ſiecles & demi, pouvoir renverſer la conſtitution de l'état. « Nos aïeux, dirent-ils, ont » bien élu pour leur roi Hugues Ca» pet; ne pouvons-nous élire quel» qu'un d'entre nous? » Le parti général ſe ſubdiviſoit apparemment en factions particulieres. Une de ces factions élut dans une aſſemblée ſecrette Enguerrand de Coucy. L'archevêque de Reims étoit engagé dans la révolte; il étoit à craindre qu'il ne ſacrât le nouveau roi, & que cette cérémonie ne fît d'autant plus d'impreſſion ſur le peuple, que Louis IX. n'avoit été ſacré à Reims que par l'évêque de Soiſſons (Jacques de Baſoche), pendant la vacance du ſiége de Reims. La régente ne laiſſa pas aux rebelles le tems d'a-

gir; elle se hâta de faire savoir cette élection à Philippe, comte de Boulogne, de qui on s'étoit caché pour la faire. Ce prince étoit de tous les seigneurs révoltés celui qui par sa naissance avoit le plus de droit & à la régence & à la couronne; c'étoit en lui promettant l'une ou l'autre, que les rebelles l'avoient attiré à eux. Quand il vit qu'on le jouoit ainsi, qu'on ne se bornoit pas à rejetter la régente & son fils comme ennemis, & que c'étoit sa maison toute entiere qu'on proscrivoit, il abandonna ces brouillons, & fit sa paix avec la régente. Les rebelles se diviserent, & n'oserent soutenir leur prétendu roi. Tel est du moins en substance le récit de deux chroniques assez anciennes, récit répété avec diverses circonstances par une foule d'historiens, réfuté par le P. Daniel, mais adopté par le P. d'Orléans, malgré cette réfutation & malgré l'invraisemblance du fait

(1). Coucy fut un des premiers à rentrer dans le devoir.

Joinville. Matth. Paris.

La régente ayant dissipé les rebelles, devint seule arbitre de la contestation entre Thibaud & Alix, au sujet de la succession de Champagne. Toujours attentive à profiter des foiblesses de Thibaud, elle lui adjugea cette succession, moyennant quarante mille marcs, qu'il payeroit à sa cousine Alix. Elle savoit que Thibaud n'avoit point d'argent : le roi lui fournit cette somme ; mais il la lui vendit cher : il fallut que Thibaud lui remît les comtés de Blois, de Chartres, de Châteaudun & de San-

(1) Il faut consulter sur ce fait l'excellent mémoire de M. de Belloy sur la maison de Coucy, où il se déclare contre la prétendue royauté d'Enguerrand par des raisons très-fortes, mais auxquelles il n'est peut-être pas impossible d'en opposer d'assez plausibles. En général ce fait de la royauté d'Enguerrand de Coucy paroît être resté au rang des problèmes historiques.

cerre. C'étoit l'ouvrage de Blanche: Thibaud adora la main qui le dépouilloit en le protégeant.

Blanche ne paſſoit rien à ſon amant; une petite révolte d'un inſtant dans laquelle il eut le malheur de tomber, lui coûta encore ſes villes de Montereau-Faut-Yonne, de Bray & de Nogent-ſur-Seine. Toujours châtié, toujours malheureux, Thibaud ſe conſola en chantant ſes amours & les rigueurs de ſa maîtreſſe; il grava ſes chanſons ſur les vitres & ſur les murs de ſon château de Provins, juſqu'à ce qu'ayant hérité du royaume de Navarre, il s'occupa de ſoins plus importans, & tranſporta dans ce royaume de bons laboureurs de Brie & de Champagne, qui le fertiliſerent & le peuplerent.

Il n'eſt pas étonnant que dans ces tems de chevalerie, où la galanterie étoit ſi romaneſque, où l'imagination étoit ſi exaltée par la valeur & par l'amour, une reine courageuſe,

habile, vertueuſe, eût fait une grande impreſſion ſur le cœur d'un poëte chevalier tel que Thibaud (1); mais ce qui eſt étonnant, & ce qui prouve bien la foibleſſe du gouvernement Anglois ſous Henri III, c'eſt la tranquillité avec laquelle il voyoit en France tant d'agitations, tant de révolutions, ſans s'oppoſer à rien, & ſans tirer aucun parti des conjonctures les plus favorables. Un roi de douze à quinze ans, une régente, choſe inouie depuis l'introduction du gouvernement féodal, & une régente étrangere, un miniſtre étranger, preſque tous les grands du royaume révoltés, les princes du ſang à leur tête; le comte de Flandre & le comte de Boulogne Renaud

(1) On ſait que M. l'Evêque de la Ravaliere a prétendu que la reine Blanche ne fut l'objet ni des amours, ni des chanſons de Thibaud, & qu'il a fondé ce paradoxe ſur des raiſons qui ne ſont pas à dédaigner. Il ſeroit trop étranger à notre ſujet de les diſcuter ici. Nous ſuivons l'opinion commune.

ayant à venger leur captivité, le comte de Toulouſe ayant à défendre ſes états, le comte de Bretagne dévoué à la révolte, tous appellant à grands cris les ſecours de l'Angleterre, & cherchant à ſe ménager ceux de l'Allemagne; la Flandre, le Boulonois, la Bretagne, le Languedoc prêts à ouvrir aux Anglois tous leurs ports & ſur l'Océan & ſur la Méditerranée; la Normandie même & le Poitou ébranlés; la reine d'Angleterre, mere de Henri III. mariée en France, & ſans ceſſe occupée à troubler cet état, à perſécuter la régente & ſon fils; avec une ſeule de ces circonſtances, Henri I. & Henri II. euſſent ébranlé l'empire François; Henri III. reſpecta cet empire, & ce ne fut que par foibleſſe. Ce prince lâche & amolli par les voluptés, n'étoit que l'eſclave de Hubert de Burgh, qui, ſelon ſes intérêts, le condamnoit à l'action ou à l'indolence. De Burgh avoit eu un rival dans la faveur du prince, c'é-

toit le comte de Salisbury, oncle de Henri III. & fils naturel de Henri II. Salisbury étoit généreux comme son pere ; c'étoit l'appui du peuple contre les entreprises de de Burgh. Celui-ci l'invite à dîner, & depuis ce repas on voit Salisbury tomber dans une langueur qui le conduit au tombeau. On peut juger si la haine du peuple pour le ministre diminua ; mais son empire sur son maître augmenta, & c'étoit tout ce qu'il vouloit. Il le plongeoit dans la mollesse, principe le plus sûr de la foiblesse des rois & du crédit des courtisans ; il l'éloignoit de la guerre & des expéditions du Continent ; il le concentroit dans les intrigues & dans les plaisirs de son île.

Matth. Paris.

Cependant le comte de Bretagne, qui ne pouvoit rester en paix, vient lui-même en Angleterre solliciter le secours de Henri, & lui offrir l'espérance de rentrer dans les provinces confisquées sur son pere. Henri l'écoute, s'enflamme, veut échap-

per aux fers de ſon miniſtre, & partir pour la France. Il leve une armée, il ordonne d'équipper une flotte. De Burgh, que cet enthouſiaſme n'avoit point gagné, obéit froidement & lentement. Quand le roi voulut s'embarquer avec l'armée, il ne ſe trouva pas aſſez de vaiſſeaux de tranſport. On dit que le roi, à la vue de cette négligence, entra dans un tel accès de colere, qu'il tira ſon épée pour tuer ſon miniſtre, en l'appellant *penſionnaire de la reine Blanche*. On l'arrêta; le voyage fut remis à l'année ſuivante, mais il ſe fit; les inſtances du comte de Bretagne étoient trop preſſantes pour qu'on pût s'y refuſer, & de Burgh n'oſa pas riſquer de déplaire une ſeconde fois.

Henri deſcend à Saint-Malo, où il eſt reçu avec tranſport par le comte de Bretagne. Les François, qui, ayant leur jeune roi à leur tête, avoient déja pris pluſieurs places dans cette province, s'arrêtent pour

conſidérer quelles ſeront les démarches du roi d'Angleterre. Il trompa tout le monde : il n'en fit aucune ; il donna des feſtins & des bals à Nantes, s'amuſa beaucoup, laiſſa les François conquérir ſous ſes yeux une grande partie de la Bretagne, écouta les plaintes du comte, les ſollicitations des Normands & des Poitevins, qui lui promettoient de faire tout pour lui, s'il vouloit faire quelque choſe pour eux. Il paſſa par le Poitou, reçut le château de Mirebeau, qui voulut bien ſe donner à lui, alla en Guyenne recevoir les hommages de ſes barons, & revint s'amuſer à Nantes, juſqu'à ce qu'enfin voyant les François s'en approcher aſſez pour pouvoir troubler ſes plaiſirs, il jugea plus court & plus ſûr de ſe rembarquer pour l'Angleterre, où il arriva dans un état d'indigence déplorable, tant les plaiſirs de Nantes avoient été ruineux ! La nation, qui avoit eſpéré un autre emploi de l'argent qu'elle avoit

fourni en abondance pour cette expédition, & de l'argent que mille petites extorſions avoient encore procuré d'ailleurs à Henri, ne put voir ſon roi manquer de tout ſans l'aſſiſter : elle lui fit l'aumône avec indignation & avec mépris. Cependant l'honneur Anglois ſe ſoutint par-tout où le roi n'étoit pas ; en Bretagne, où il avoit laiſſé quelques troupes ; en Irlande, où ſes officiers appaiſerent par une grande victoire des ſoulevemens dangereux ; mais le comte de Bretagne, foiblement ſecouru par ſes alliés, & vivement preſſé par les François, ſe préſenta, dit un auteur contemporain, devant le roi Louis IX. la corde au col, ſe jetta à ſes pieds, & demanda pardon de ſa félonie. « *Mauvais traître*, lui répondit le roi, *encore que tu ayes* » *mérité une mort infame, cependant* » *je te pardonne en conſidération de la* » *nobleſſe de ton ſang ; mais je ne laiſ-* » *ſerai la Bretagne à ton fils que pour* » *ſa vie ſeulement, & je veux qu'après*

Matth. Paris.

» *ſa mort, les rois de France ſoient* » *maîtres de ta terre* ».

Cette menace, qui pourtant ne s'effectua point, prouve que S. Louis avoit une haute idée des droits que ſa couronne lui donnoit ſur la Bretagne.

Depuis environ un ſiecle, il s'étoit introduit dans la féodalité une diſtinction d'hommage ſimple & d'hommage lige. Ce dernier entraînoit des devoirs plus rigoureux & plus étendus que l'autre. Le vaſſal-lige étoit obligé de ſervir en perſonne, ſon ſeigneur, envers & contre tous; le vaſſal ſimple pouvoit mettre un homme à ſa place, & n'étoit obligé de ſecourir ſon ſeigneur que dans certains cas. Les Bretons pretendoient ne devoir que l'hommage ſimple. Le comte de Bretagne, en cette occaſion, fut forcé de rendre l'hommage-lige; c'eſt, dit-on, ce qui lui fit donner le ſurnom de *mau-clerc*, c'eſt-à-dire *mal-habile*. Mais en quoi eſt-on malhabile

pour accorder ce qu'on n'eſt pas en état de refuſer ? Le prince vraiment malhabile étoit le roi d'Angleterre, qui laiſſoit ainſi pouſſer à bout ſes alliés. La vigueur, l'activité, la fermeté de Louis faiſoient un beau contraſte avec l'aviliſſante indolence de Henri. C'étoit encore Philippe Auguſte aux priſes avec le roi Jean.

L'honneur de cette adminiſtration qui faiſoit reſpecter la France, commence à ſe partager à-peu-près également entre la reine Blanche & S. Louis. Ce prince, devenu majeur, regne en effet par lui-même, mais avec toutes les déférences qu'il devoit à une mere telle que la ſienne. De régente, elle devint premier miniſtre. Blanche aimoit le commandement ; mais elle aimoit la gloire de ſon fils. L'accord de leurs volontés fut la ſource des proſpérités de ce regne.

L'adminiſtration de Louis IX. étoit en tout la critique de celle de Henri III. Les papes obtenoient tout

ce qu'ils vouloient de la dévotion du voluptueux Henri III. qui n'avoit aucun principe de Chriſtianiſme. Tantôt Honorius III. n'avoit pas honte de demander deux prébendes dans chaque cathédrale, & deux portions de moines dans chaque couvent, demande qui fut plutôt éludée que rejettée, & dont il réſulta au moins que le clergé d'Angleterre ſe remplit d'Italiens, ce qui déplut juſtement à la nation, & excita quelques ſoulevemens. Tantôt Grégoire IX. levoit le dixiême de tout le mobilier des royaumes d'Angleterre & d'Irlande. Tantôt il mandoit aux évêques Anglois de réſerver pour le clergé Romain les trois cent premiers bénéfices vacans. Innocent IV. alla plus loin encore; ſous lui, l'avidité des légats ſe portoit à des excès incroyables. Tous les bénéfices étoient à l'encan; plus on en avoit, plus on pouvoit en acquérir, l'argent d'un bénéfice ſervant à en acheter un autre. Auſſi les accumuloit-on

avec l'indécence la plus ſcandaleuſe. Un chapelain du roi d'Angleterre, nommé Manſel, en poſſédoit juſqu'à ſept cents. Le bruit commun étoit que le roi partageoit avec les papes & les légats le produit de leurs exactions.

Louis IX. étoit pieux: il eſt au nombre des ſaints; jamais le pape n'en obtint rien que de juſte. Louis jetta au feu un diplôme par lequel le pape lui accordoit la diſpoſition des prélatures de ſon royaume, dans l'eſpérance de les conférer ſous le nom du roi. Il fit en 1228, & renouvella en 1268, la Pragmatique-Sanction, par laquelle il réprime les exactions de la cour de Rome. L'empereur Frédéric II. qu'Innocent III. avoit oppoſé à Othon, étoit reſté ſans concurrent à la mort d'Othon, arrivée en 1218. Quand il crut n'avoir plus beſoin des papes, il devint leur ennemi. Grégoire IX. le dépoſe, & le concile de Lyon, qui, à l'exemple de Grégoire, dépoſa auſſi cet

empereur dans la ſuite, n'en avoit pas plus le droit. Grégoire offre la couronne impériale à Robert, comte d'Artois, frere de Louis. Louis répond qu'il ſuffit à Robert de l'honneur d'être frere d'un roi de France, & que le pape ne doit point diſpoſer des couronnes.

L'excommunication avoit été ſi proſtituée, ſi ſcandaleuſement appliquée aux intérêts temporels, qu'enfin elle étoit mépriſée. Loin de la craindre, on alloit quelquefois juſqu'à la rechercher, on prenoit dans des actes le titre d'*excommunié*. Les évêques de France, pour remédier à cet abus, prierent S. Louis de faire contraindre par les juges laïcs, tous les excommuniés à ſe faire abſoudre dans l'an & jour de leur condamnation. « J'y conſens, » dit le roi, mais à condition que » les juges laïcs examineront la juſ» tice des ſentences d'excommuni» cation ». Les évêques refuſerent de ſoumettre ainſi leur juriſdiction

aux tribunaux séculiers, & l'affaire en resta là; ce sage roi n'ayant voulu, ni que la juridiction spirituelle pût avoir des effets civils, ni qu'elle fût sacrifiée à la juridiction temporelle. Juste milieu qu'on n'a pas su retrouver depuis dans ces matieres, où les bornes respectives ont été si souvent franchies.

L'université de Paris, encore nouvellement formée, attiroit ou produisoit tous les savans de l'Europe; elle fut nommée *Université*, parce qu'elle contenoit tous les savans, & qu'elle croyoit enseigner toutes les sciences. Les papes & les rois la comblerent de tant de faveurs, ses privileges devinrent si excessifs, & elle en abusa tant, que l'ordre public en fut troublé. Les écoliers exerçoient impunément mille violences; c'étoient des brigands autorisés, qui infestoient Paris, leur personne étoit sacrée. Ce titre d'écolier couvroit tous les désordres & tous les crimes. En 1229, l'inso-

Du Boulay, hist. de l'université. Matth. Paris.

lence de quelques-uns de ces écoliers ayant été vivement repoussée par les bourgeois, l'université demanda une réparation que les bourgeois auroient pu demander plus justement; sur le refus qu'on fit de la satisfaire, les écoles furent fermées, toute prédication, toute instruction cessa, les écoliers quitterent Paris, après l'avoir inondé de chansons & de libelles contre la reine Blanche & le cardinal Romain. Le roi d'Angleterre & le comte de Bretagne s'empresserent de leur offrir des asyles, & espérerent, à la faveur de ces troubles, pouvoir fixer chez eux à leur tour les sciences & l'instruction. Oxford se fût enrichi des pertes de Paris; Louis IX craignit de voir sa capitale privée d'un tel ornement, & par des tempéramens sages il calma l'agitation des esprits.

Il y eut quelque tems après dans l'université d'Oxford une émeute assez violente, pour que le légat y

courût risque de la vie, & crût devoir interdire l'université. Louis IX ne chercha point à profiter de ces troubles, il n'entroit point dans ses principes politiques de nuire à ses voisins, même lorsqu'ils avoient voulu lui nuire.

L'adresse de la reine Blanche, la modération de Louis IX, & la molesse de Henri III, avoient jusques-là suspendu la guerre entre les deux nations rivales; elle s'alluma pour un sujet foible en apparence, mais que les idées du tems & les conjonctures rendoient considérable. Louis IX avoit donné au prince Alphonse son frere les comtés de Poitou & d'Auvergne; il fallut que les vassaux de ces comtés rendissent hommage au nouveau comte. Du nombre de ces vassaux étoit Hugues de Lusignan, comte de la Marche, toujours entraîné dans toutes les factions par Isabelle d'Angoulême sa femme, mere du roi d'Angleterre Henri III. Hugues avoit rendu hommage au nouveau comte de Poitou; sa femme

Matth. Paris. Joinville.

l'obligea de révoquer cet hommage avec éclat. Elle prétendoit que le titre de reine qu'elle conſervoit, devoit la diſpenſer de toute ſoumiſſion envers un ſimple comte, & que la faveur de ce titre ſacré devoit s'étendre juſques ſur ſon mari. Nous avons déjà remarqué qu'une des inconſéquences du ſyſtême féodal, étoit de donner quelquefois aux ſuzérains des vaſſaux plus grands & plus puiſſans qu'eux. Louis IX alléguoit l'exemple de Philippe I, qui avoit rendu hommage au comte de Sancerre pour la vicomté de Bourges. Iſabelle condamnoit l'exemple, & prétendoit ne devoir rendre hommage qu'à un roi ; cette difficulté auroit pu être levée, ſi elle eût été ſeule ; le roi auroit pû recevoir l'hommage du comte & de la comteſſe de la Marche, & dédommager le nouveau comte de Poitou, auquel il faiſoit d'ailleurs un aſſez beau préſent. L'expédient de l'indemnité que Philippe le Bel imagina dans la ſuite

ſuite pour diſpenſer les rois de rendre hommage à leurs ſujets, eût pu être employé dès-lors. Mais la comteſſe de la Marche, qui avoit vu dépouiller du comté de Poitou, & de tant de provinces Françoiſes, le roi Jean ſon mari, & Henri III. ſon fils, ne reconnoiſſoit pour comtes de Poitou, ni le prince Alphonſe, ni le roi Louis IX, & c'étoit à Henri III. ſon fils, qu'elle eût voulu réſerver ſon hommage. Louis marcha contre elle & contre ſon mari, & ceux-ci appellerent à leur ſecours le roi d'Angleterre, en l'invitant à reprendre le Poitou. Henri, après avoir arraché de l'argent, comme il put, de ſes ſujets opprimés & mécontens, deſcendit à Royan; la comteſſe de la Marche l'attendoit dans le port, & lui dit en l'embraſſant : » *Beau chier fils, vous êtes de bonne* » *nature, qui venez ſecourir votre mere* » *& vos freres* (1), *que les fils de* Chroniq. de France.

(1) La reine d'Angleterre, Iſabelle d'An-

» *Blanche d'Eſpagne veulent trop ma-*
» *lement défouler & tenir ſous pieds* ».
Tandis qu'elle accuſoit S. Louis de vouloir l'opprimer, elle fut convaincue d'avoir voulu l'empoiſonner. On arrêta dans les cuiſines même du roi de France, des émiſſaires de la comteſſe de la Marche, prêts à répandre ſur les viandes un poiſon dont cette furie les avoit chargés, & qu'elle avoit pris plaiſir à compoſer elle-même. Ces ſcélérats furent pendus, ou ſi l'on veut, ils ne furent que pendus, après avoir révélé toutes les circonſtances de ce crime.

La Saintonge fut le théâtre de la guerre. Ce fut alors que ſe livrerent ces fameuſes batailles de Taillebourg & de Saintes, où Louis IX. combattant deux jours de ſuite avec une valeur égale à celle des héros qui n'ont été célebres que par la va-

1242.

Joinville.

goulême, avoit des enfans de ſon ſecond mariage avec le comte de la Marche.

leur, & s'exposant aux mêmes dangers qu'avoit courus Philippe Auguste son aïeul à la bataille de Bovines, écrasa le roi d'Angleterre, le comte de la Marche, & tous les rébelles du Poitou. Cette fiere & violente comtesse de la Marche, qui s'indignoit de la vaine cérémonie d'un hommage, & qui se permettoit la honte de l'empoisonnement, qui osoit être jalouse de la reine Blanche, & qui n'osoit l'imiter, vint tomber avec tout son orgueil aux pieds de ce roi, qu'elle avoit entouré de meurtriers & d'empoisonneurs, & qu'elle avoit forcé d'opposer à ses poignards ou à ses poisons la précaution d'une garde, peu faite alors pour un roi si aimé; elle implora sa clémence & elle l'éprouva ainsi que son mari. Le roi qui pouvoit les punir, se contenta de les réprimer; il leur ôta les moyens de troubler la paix; il garda les places qui auroient pû les rendre redoutables, & leur laissa les terres.

Guill. de Nangis. Duch. T. 5.

Il fit plus, sa bienfaisance éclaira, étendit sa politique, & l'éleva au-dessus des erreurs accréditées. Il reconnut l'abus de nuire, il reconnut que la guerre ne produit que la guerre ; que toute politique, qui n'a point pour base la justice & la bonté, s'écroule, & manque son objet ; que le grand objet de la politique n'est pas de conquérir ni de posséder, mais de vivre en paix ; il vit que dans les guerres acharnées, produites par la rivalité des nations, les passions ont plus de force que les intérêts, & qu'il s'agit toujours moins de conquérir une province que de venger un affront, de rendre un outrage, d'assouvir sa haine ; il comprit le premier, qu'il pouvoit être utile de faire du bien à un rival, à un ennemi. Du haut de cette politique, qui paroît si sublime, parce qu'elle est si naturelle, il jetta un regard sur l'état des affaires de la France & de l'Angleterre. Il vit aisément que la France auroit un intérêt pressant d'achever l'expulsion

des Anglois, si l'on pouvoit les chasser sans injustice & sans violence ; mais il jugea aussi qu'on avoit manqué le moment, & qu'il s'agissoit moins alors de les chasser, que de vivre en paix avec eux : il voulut donc tenter le pouvoir des bienfaits, pouvoir qui honore l'humanité, pouvoir qui, essayé plus souvent, feroit le bonheur du monde. Il soumit à l'examen les conquêtes que son aïeul & son pere avoient faites sur les Anglois ; il sépara celles qui avoient été faites sur le roi Jean après son crime, de celles qui avoient été continuées sur un enfant innocent, tel que Henri III ; il garda les premieres, & rendit les secondes. Rien ne l'y forçoit, Henri ne l'espéroit pas ; l'Europe vit avec admiration que c'étoit un pur effet de justice & de générosité, peut-être crut-elle aussi que c'étoit un acte de mauvaise politique (1) ; mais Louis

(1) La foule des auteurs n'a vu dans ce

plus éclairé qu'elle, savoit l'avantage qu'il devoit en tirer. Philippe

---

sacrifice fait par S. Louis qu'un acte de mauvaise politique, parce que la foule des auteurs n'est que Machiavelliste. Mais nous avons plus d'une fois insinué qu'il ne pouvoit y avoir de paix solide entre la France & l'Angleterre, tant que les Anglois ne seroient pas chassés de la France, & maintenant nous vantons la politique de S. Louis, qui retenoit en France les Anglois. N'y a-t-il pas là de contradiction ? Non. Quand nous avons dit qu'il falloit que la mer séparât ces deux puissances, pour qu'on pût espérer la paix, c'étoit en considérant le système de guerre & les principes de la politique commune, selon lesquels des puissances voisines & rivales sont toujours prêtes à s'attaquer, à se nuire, à reculer les bornes respectives. Mais dans le système sublime d'équité, de bienfaisance, dont S. Louis est l'auteur, on vit en paix avec ses voisins, même à sa porte: ce qui vaut toujours mieux que de reculer ses frontieres. Il y a plus. De ces voisins on fait des amis, & à la longue des concitoyens. D'ailleurs, encore un coup, on avoit manqué le moment de chasser les Anglois. Ce moment c'étoit celui de l'assassinat d'Arthur

Auguſte & Louis VIII. n'avoient eu d'autres garants de leurs conquêtes, que leur force & la foibleſſe de l'ennemi. Les rois d'Angleterre refuſoient de rendre hommage, & ne reconnoiſſoient point les rois de France pour légitimes maîtres des provinces conquiſes ; les vaincus n'avoient cédé qu'à la force, & l'état de guerre ſubſiſtoit tout entier. Louis voulut introduire dans l'Europe l'état de paix, il voulut que l'Angleterre reconnût & approuvât ſa propriété ; qu'elle confirmât, par une renonciation libre & ſolemnelle, les droits acquis à la France par la confiſcation ; il lui rendit donc le Limoſin, le Périgord, le Quercy, la Saintonge & l'Agenois, à la charge de l'hommage-lige. Le roi d'Angleterre renonça, pour lui, ſes fils, ſes freres & tous ſes ſucceſſeurs, aux provinces de Norman-

Rymer, T. I. Matt. Paris, p. 986.

& du crime de Jean. On ne pouvoit plus y revenir.

die, d'Anjou, Maine, Touraine & Poitou, & la reconnoissance fut le garant de cette renonciation; il prit rang parmi les pairs de France, en qualité de duc de Guyenne, il rendit hommage.

Si l'on veut prendre l'événement pour juge entre la politique commune, qui nuit, qui trompe, qui fait la guerre aujourd'hui, de peur de l'avoir demain, & cette politique généreuse qui enchaîne l'ennemi par les bienfaits, on verra d'un côté des haines & des guerres perpétuelles entre la France & l'Angleterre depuis Philippe I. & Guillaume le Conquérant; on verra de l'autre côté, depuis le traité en question, une paix constante régner entre les deux nations rivales pendant tout le reste du regne de S. Louis, & pendant le regne de son fils. On pourra juger si cet essai d'une politique juste & bienfaisante a dû en dégoûter, & si c'est pour en avoir reconnu l'abus qu'on est retourné à l'art

de nuire & de tromper. On peut voir dans toute l'hiſtoire ſi les guerres les plus heureuſes, les traités les plus captieux, les plus finement éludés, ou les plus impudemment violés, ont jamais autant aſſuré le repos public, ont jamais procuré entre deux ennemis acharnés un auſſi long intervalle de paix, que l'a fait ce traité de partage entre la France & l'Angleterre. Voilà peut-être ce qu'on n'a point encore aſſez dit, & ce qu'il pouvoit être utile de développer.

Et qu'on ne prétende pas que ce traité fut moins l'ouvrage de ces grandes vûes de politique bien-faiſante, que d'une délicateſſe de conſcience; qu'on ne répete point ce qu'a dit très-mal-à-propos le P. Daniel d'après quelques écrivains Anglois: « que le » roi de France avoit toujours des » ſcrupules ſur la juſtice de la confiſ» cation faite par ſon aïeul, des do» maines du pere de Henri »; car ce

ſont préciſément les conquêtes faites par ſon aïeul, qu'il conſerva. Le ſcrupule ſur les conquêtes de ſon pere eût été plus naturel, parce qu'on les avoit faites ſur un enfant, en profitant de ſa foibleſſe; parce que d'ailleurs la conquête des provinces Angloiſes en France ayant été ſuſpendue ſous Philippe Auguſte, & repriſe ſous Louis VIII, on pouvoit dire que c'étoit être revenu deux fois pour un même ſujet aux voies de rigueur, choſe peu favorable! & ces conſidérations peuvent avoir déterminé Louis IX. dans le choix des provinces qu'il garda, & de celles qu'il rendit; mais aucun ſcrupule n'eut part à cet arrangement politique. Nous apprenons de Joinville que Louis s'étoit expliqué ſur ce ſujet. « *Je ſais bien*, diſoit ce prince, » *que les devanciers au roi d'Angle-* » *terre ont perdu tout par droit la con-* » *quête que je tieing; & la terre que je* » *li donne, ne li donné-je pas pour*

Joinville; De M. Capperonnier.

» *choſe que je ſois tenu à li ne à ſes* » *hoirs, mès pour mettre amour entre* » *mes enfans & les ſiens, qui ſont cou-* » *ſins germains, & me ſemble que ce* » *que je li donne emploié-je bien, pour* » *ce que il n'étoit pas mon home, ſi en* » *entre en mon houmage* ».

On ne ſauroit trop peſer ces excellentes paroles: *& me ſemble que ce que je li donne, emploié-je bien.*

Quant à ceux qui ont dit, car on dit tout, que Henri III. fut contraint de ſigner ce traité par le malheur de ſa ſituation & par l'embarras que lui ſuſcitoient ſes barons rebelles, ils auroient dû nous expliquer quel plus grand avantage Henri auroit pu eſpérer dans la ſituation la plus heureuſe, & après les plus grands ſuccès. Rapin de Thoiras, T. 2.

Il faut donc regarder ce traité des deux rois conclu à Abbeville en 1259, dans une aſſemblée des états du royaume, comme le ſeul qui ait réglé les droits des deux nations à Rymer, T. 1. Matt. Paris, p. 895 & ſuiv.

la satisfaction de toutes deux, & comme une époque mémorable de suspension dans la rivalité dont nous écrivons l'histoire.
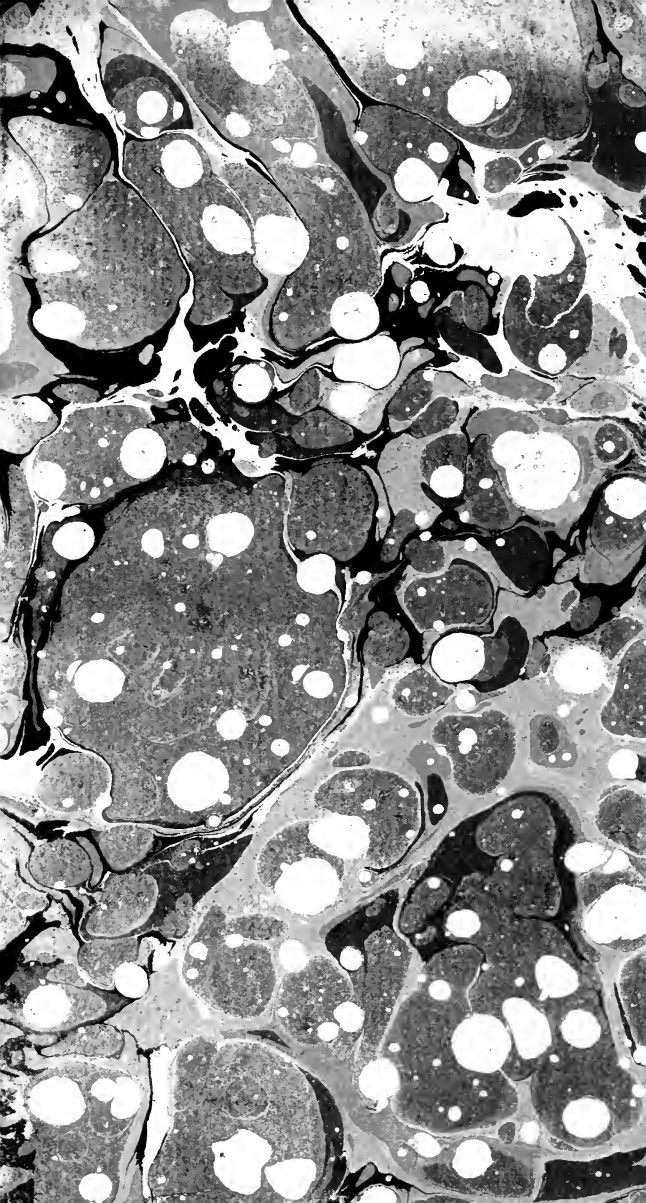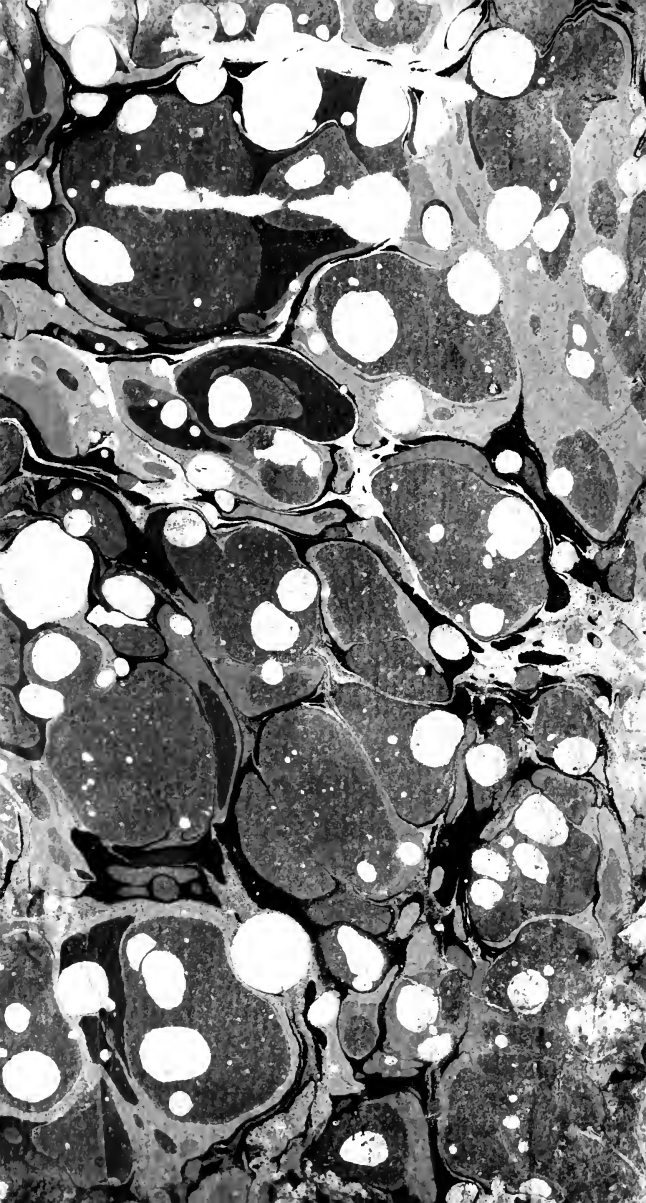
Fin du Tome second.